

Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIÈRE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.

GF et CB

Sam 1 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 2 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain. Le *Ballet des Muses* est dansé une nouvelle fois.
- À 11 h du soir, la reine accouche d'une fille, Marie-Thérèse, qui sera baptisée le 21 janvier 1668 et mourra le 1^{er} mars 1672.
 - ÷ Dans une lettre à la reine de Pologne datée du 6, le prince de Condé racontera cette naissance :

Je rendis compte l'ordinaire dernier [30 décembre] de l'alarme qu'on avait eue du mal de la reine ; elle se porta fort bien jusques à lundi au soir, et si bien que mon fils et moi étions revenus ici [à Paris] pour quelques affaires. Le lundi au soir¹, que le roi dansa le ballet, elle se trouva mal, et, ses douleurs la pressant, elle en envoya avertir Sa Majesté, qui quitta tout aussitôt le ballet et la trouva assez mal. Les douleurs allèrent toujours en augmentant jusque près de onze heures, qu'elle accoucha d'une fille. La reine et l'enfant se portent fort bien, Dieu merci, quoique le travail ait été fort grand et même un peu dangereux. [...]

Les couches de la reine empêcheront le roi de revenir à Paris de cet hiver ; cela afflige un peu les courtisans, mais il n'y a point de remède.

- Ce même jour, Robinet signale, en apostille de sa Lettre à Madame, v. 274-295, la parution récente du *Misanthrope* et du *Médecin malgré lui* :

Je donne avis que chez Ribou,
Qui demeure vous voyez où,
[Au Palais, vis-à-vis la Sainte-Chapelle,
On débite le Lycanthrope,
et à l'Image Saint-Louis.]
Non, c'est l'amoureux *Misanthrope*,
Lequel fronde si bien les gens
Sur les honteux vices du temps,
Qu'il n'est point d'école de sage
Où l'on profite davantage
Que dans son merveilleux chagrin,
De fine morale tout plein,
Et si sur la scène on l'admire,
Il n'est pas moins charmant à lire.
Le Médecin fait malgré lui,
L'un des habiles d'aujourd'hui,
Notamment pour le mal de rate,
Qu'il guérit mieux qu'un Hippocrate
Avec son admirable jeu,
Se trouve encore au même lieu,
Et l'on connaît par sa lecture
Que dans tout genre d'écriture
Molière, de tous deux l'auteur,
Est un admirable docteur.

Lun 3 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

1. Condé écrit par deux fois « lundi », alors qu'il s'agit bien du dimanche.

Mar 4 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Mer 5 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain. Le *Ballet des Muses* est une nouvelle fois dansé. La *Gazette* du 8 rapportera :

Le 5, les réjouissances [de la naissance du 2] en furent continuées par le *Ballet [des Muses]*, lequel divertit d'autant plus agréablement la cour qu'on y avait ajouté une pastorale des mieux concertée.

- ÷ Cette pastorale est la *Pastorale comique* de Molière.
- ÷ Robinet écrira dans sa Lettre à Madame du 9 :

Mercredi, le cas est certain,
Le Ballet fut [= alla] des mieux son train,
Mélangé d'une *Pastorale*
Qu'on nous dit tout à fait joviale,
Et par Molière faite exprès
Avecque beaucoup de progrès.

Jeu 6 janvier 1667

- Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

- La troupe est à Saint-Germain.

- Louis XIV « traite » les « beautés de la cour » à Versailles. Voir la Lettre à Madame de Robinet du 16, v. 119-136 :

Le jour des Rois, notre grand Sire,
Qu'on craint, qu'on aime et qu'on admire,
Traite les beautés de la cour
À son Versailles, vrai séjour
Des Ris, des Amours et des Grâces.
On y vit, aux premières places,
Ainsi que de raison, Monsieur,
Et le digne objet de son cœur,
Dont l'on me voit le grand nom mettre
À chaque mienne épître en mètre.
Je ne décris point ce banquet,
Car avecque tout mon caquet,
Je ne vous tracerais qu'une ombre
Du bel ordre et merveilleux nombre
De friands mets qu'on y servit.
Mais vous disant ce que j'ai dit :
Que c'était notre auguste Sire
Qui traitait, n'est-ce pas tout dire ?

Ven 7 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 489-491] :

Le vendredi 7 janvier, M. Le Pelletier me dit que M. le Chancelier [Séguier] avait dit à M. de Brillac qu'il travaillait à sa harangue sans savoir ce que le Roi apporterait au parlement. L'on ne doute pas que la réformation de la justice ne soit apportée, mais l'on doute de la déclaration pour les vœux. J'en ai lu le projet dressé par M. Talon. Dans le préambule, il établit la puissance du Roi sur ce qui est de police, même spirituelle, rapporte des exemples, traite les religieux de gens oisifs et inutiles à l'État. Dans le dispositif, il reprend les mêmes termes de l'ordonnance d'Orléans, déroge à celle de Blois, fait défense aux communautés religieuses de prendre des pensionnaires, sinon aux Ursulines ; mais elles ne les garderont que jusqu'à quatorze ans ; défense de prendre des dots ni des pensions, sinon aux couvents mal établis, qui pourront prendre 500 livres de pension viagère ; défense de prendre des religieuses plus que les maisons n'en peuvent nourrir. Pour cet effet, les religieuses donneront un état de leurs biens, afin que le Roi règle le nombre des filles qui pourront y être reçues. L'on dit que le nonce a parlé au Roi et que toutes les maisons religieuses sont fort alarmées.

- ÷ Voir aux 11 et 19 décembre 1666.
- ÷ Voir au 30 janvier 1667 la réaction du nonce.

÷ Sur cette question, voir le livre que Roland Le Vayer de Boutigny fera paraître en janvier 1669 sous le titre *De l'autorité du Roi touchant l'âge nécessaire à la profession solennelle des religieux*.

Sam 8 janvier 1667

- 49^e anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.
- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 9 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 10 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 11 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce jour-là, le prince de Condé écrit de Saint-Germain à la reine de Pologne [321] :
Les comédies et les bals ont recommencé. Je m'assure que mon fils, qui est allé à Paris pour être à un que Monsieur et Madame y donnèrent hier au soir², ne manquera pas de vous en rendre compte. [...] On continue à danser le ballet [des Muses] deux fois toutes les semaines, et le roi y ajoute toujours de nouvelles entrées.

Mer 12 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 13 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 14 janvier 1667

- Fête de saint Sauveur. La troupe est à Saint-Germain.

Sam 15 janvier 1667

- Fête de saint Maur. 45^e anniversaire du baptême de Molière.
- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 16 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- Dans sa Lettre du jour, Robinet revient, v. 107-118, sur la naissance royale du 2 :
L'auguste et charmante accouchée,
Encor dans son beau lit couchée,
S'y porte à ravir, Dieu merci,
Et son aimable infante aussi,
Près de qui, par un heur extrême,
Iris, ou bien la Vertu même
[dans la marge : Mademoiselle H[enriette] D[onneau]]
Occupe un poste glorieux,
Dont je suis tout à fait joyeux,
Car, sans pousser ici pour elle
Trop loin les marques de mon zèle,
Elle mérite, en vérité,
Une illustre postérité.

Lun 17 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- D'Ormesson, qui est venu à Saint-Germain pour porter un placet au roi, écrit dans son *Journal* [II, 494] :

2. Dans sa Lettre du 16 (v. 137-170), Robinet situe ce bal au mercredi 12.

Le soir, j'allai au ballet du roi, qui était fort agréable, mêlé de danse, de musique, de bouffonneries de Molière et des comédiens italiens. Les dames du ballet étaient sur des bancs en amphithéâtre sur la droite, le roi auprès de Mlle de La Vallière, et toutes ces dames ne firent que manger. Les Italiens jouèrent les juges de police fort plaisamment.

÷ Ce magistrat, réputé membre de la défunte Compagnie du Saint-Sacrement, ne semble guère hostile au théâtre, ni même à la farce.

Mar 18 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

- Première de trois journées.

÷ La *Gazette* du 22 rapportera [83-84] :

Le 18, Monsieur et Madame assistèrent à l'anniversaire de la Reine mère, en l'église des Carmélites de la rue du Bouloi [...]. Notre archevêque [Hardouin de Péréfixe] y célébra aussi pontificalement la messe, chantée par une excellente musique, au milieu de laquelle l'abbé Bossuet prononça l'oraison funèbre, avec tant d'éloquence et de force qu'il ravit et toucha également son auditoire, où étaient pareillement Mademoiselle, Mlle d'Alençon, l'ambassadeur d'Espagne, plusieurs prélats et quantité d'autres personnes de marque.

÷ La Gravette de Mayolas ne dit pas un mot de ces cérémonies. Plus étonnant : d'Ormesson, réputé membre de la défunte Compagnie du Saint-Sacrement, elle-même « protégée » par Anne d'Autriche, n'en dit rien non plus.

÷ Dans sa Lettre du 23, v. 151-218, Robinet rendra compte de cette actualité de manière stupéfiante et proprement carnavalesque :

À propos de réjouissances,
De cadeaux, de momons, de danses,
Cloton aussi ne fait pas mal
De son côté le Carnaval,
Et l'on danse en toutes contrées
Son grand ballet d'autant d'entrées
Qu'il est de mortels et d'emplois,
Sans excepter papes ni rois.
De cette loi dure et griève,
L'abbé de Sainte-Geneviève
Naguère s'acquitta des pas
Qu'on fait au branle du trépas ;
Le Grand Prieur de France encore,
Que pour ses vertus l'on honore
Dans le Temple et partout ici,
A fait la même chose aussi ;
Et Machaut qui, dans l'Intendance,
En servant l'État d'importance
A fait raccourcir tant de gens,
Vient de faire à quatre-vingts ans
Pareille danse que les autres.
Dites pour eux vos patenôtres
Et pensez, ô pauvres mondains !
Que vous serez des baladins,
Tôt ou tard, de Madame Parque,
Et que vous passerez la barque.

Vous venez encor récemment
D'apprendre, sur le monument
De notre auguste Reine mère,
Cette vérité nette et claire.
Vous avez, à son bout de l'an,
Non sans pousser maint triste élan,
Où les deux discours funèbres
Qu'ont faits deux orateurs célèbres,
[dans la marge : L'abbé Bossuet et l'abbé Drubec.]
Qui vous ont appris de nouveau
Qu'Anne d'Autriche est au tombeau ;
Et dire que la destinée
N'a pas cette reine épargnée,
C'est un infailible argument
Que vous mourrez pareillement,
Après des ans une trentaine
Ou peut-être une quarantaine,

Dont plus du tiers, ô triste sort !
 Se doit au frère de la Mort.
 Mais sans pousser cette morale
 Qu'ici, chemin faisant, j'étales,
 Cet article en forme mettons
 Et succinctement ajoutons
 Que Monsieur avecque Madame,
 Lors triste jusqu'au fond de l'âme,
 Mademoiselle avec sa sœur,
 Si dignes d'un brillant honneur,
 Plusieurs autres d'illustre titre,
 Et même force gens à mitre,
 Se trouvèrent à ces discours
 Qui furent faits ces derniers jours
 [dans la marge : Mardi, mercredi et jeudi derniers]
 Avec de solennels services
 Et de célèbres sacrifices,
 Tant en l'église Saint-Denis,
 Lieu du tombeau des rois des lis,
 Qu'au beau temple du Val-de-Grâce
 Et dans celui de ces nonains
 Qui seront un jour des corps saints,
 Savoir les nonains carmélites,
 Pleines de célestes mérites
 Et que la reine [Marie-Thérèse] assurément
 Aime et protège tendrement.

÷ L'abbé Le Dieu écrira dans ses *Mémoires* [Paris, 1856, p. 99] :

En 1667, au service solennel du bout de l'an de la reine [Anne d'Autriche], dans l'église des Carmélites du Boulois, l'archevêque de Paris Péréfixe officiant, il [Bossuet] prononça l'oraison funèbre de cette princesse, en présence d'un grand nombre de prélats et d'une assemblée choisie, sur ces paroles d'Isaïe : *Timor Domini, ipse est thesaurus ejus*, « la crainte de Dieu était son trésor », Isaïe, XXXIII, 6. Son discours fut d'autant plus touchant qu'il était lui-même plus pénétré de douleur de la grande perte qu'il avait faite ; mais avec elle il n'avait pas tout perdu, et ses autres patrons, toujours excités par tant d'éclat, semblaient après ce coup se réveiller en sa faveur.

Mer 19 janvier 1667

• La troupe est à Saint-Germain. Mais, au moins pour cette journée, Molière est à Paris, chez les notaires Pain et Moufle, où il

confesse avoir reçu comptant de Monsieur de Prélabbé, conseiller du roi et trésorier général de son argenterie, la somme de 2200 livres à lui ordonnée par Sa Majesté, savoir 1800 livres pour les habits et ajustements de l'augmentation du ballet, et 400 livres pour les ajustements procédant du même ballet...

÷ Note de Madeleine Jurgens et Elizabeth Maxfield-Miller, *Cent ans*, p. 422 :

Les frais pour le *Ballet des Muses* furent élevés. Le rôle des dépenses pour les six premiers mois de 1666 (BNF, Mélanges Colbert 274) accorde à Michel d'Aligre, trésorier des menus plaisirs, en plus de la somme de 15.000 livres déjà versée, celle de 6.000 livres (f° 42v°) et celle de 8.000 livres (f° 45) pour le ballet « que Sa Majesté veut faire danser dans la salle du vieux château de Saint-Germain-en-Laye ». En 1667, à plusieurs reprises, des sommes de 25.000 livres, 3.000 livres et 7.000 livres sont attribuées à Pierre Olivier de Prélabbé pour la « dépense à faire pour le Ballet des Muses », ainsi que deux sommes de 6.000 livres « pour les habits et autres choses nécessaires » (*Ibid.*, Mélanges Colbert 277, f° 26). D'après un autre état des dépenses de la même année, il semble que la dépense totale se soit élevée à 148.997 livres 15 sols, non compris les 6.916 livres 18 sols payés pour voiturier les comédiens de Paris à Saint-Germain, pour leur logement et pour les fournitures de bougies et de chandelles (*Ibid.*, Mélanges Colbert 278, f° 10v° et 11v°). Deux ans plus tard, une somme de trois mille livres sera encore ordonnée à Molière pour ce ballet. [Voir au 12 janvier 1669.]

• À Paris, en l'église du Val-de-Grâce, suite des cérémonies d'anniversaire d'Anne d'Autriche, toujours sans Louis XIV.

Jeu 20 janvier 1667

• La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là, a lieu à Saint-Denis un grand service « pour le bout de l'an de la Reine mère, où toute la cour assista » [le duc d'Enghien à la reine de Pologne, 322].
 ÷ La Lettre de Robinet citée au 18 ne signale pas la présence de Louis XIV à cette cérémonie ; la *Gazette* du 22 ne cite que Monsieur, Madame, Mademoiselle, Mlle d'Alençon, Monsieur le prince de Condé et le duc d'Enghien, et les maréchaux de France.

Ven 21 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 22 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 23 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 24 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 25 janvier 1667

- Dans sa Lettre à Madame du 29, Robinet écrira, v. 215-227 :
 On se divertit chaque jour
 Aussi des mieux en notre cour.
 Mardi, dans le charmant Versailles,
 L'on fut encor faire gogaille.
 Là, par le mouvement des eaux
 Qui coulent en divers tuyaux,
 On entendit une belle orgue
 Qui fait à toute autre la morgue.
 Je pense aussi qu'on y balla ;
 Que veut-on plus après cela ?
 Les autres jours de la semaine,
 Ainsi de plaisirs toute pleine,
 On a des Muses le Ballet.

Mer 26 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 27 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- De ce jour est datée l'approbation donnée par [Léonard] Chapelas, curé de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, au *Traité de la comédie et des spectacles* du prince de Conti, achevé d'imprimer le 18 décembre précédent ; voir à cette date.
- Dans une lettre adressée le 4 février à André Falconet, Gui Patin écrira [III, 634-635] :
 On ne parle ici que de voleries, massacres et autres crimes. Il y a ici un notaire de Paris qui sera pendu pour fausseté. On parle de trois moines qui sont dans la conciergerie pour des crimes abominables. Un jeune homme natif de Limoges, nommé Deschamps, a été rompu (ce 27 janvier) aujourd'hui dans la rue Saint-Denis pour un assassinat de guet-apens qu'il a commis hier. Nous avons un lieutenant criminel [Defita] qui fait merveille d'exécution. On parle encore d'un autre méchant et enragé garnement, nommé Trainel, fils d'un papetier, qui est par appel à la cour. Il a été condamné de faire amende honorable devant Notre-Dame, d'avoir la langue percée d'un fer chaud, puis d'être pendu et brûlé. Ne pourrait-on pas dire que le diable est déchaîné ?

Ven 28 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 29 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet écrit, v. 228-248 [suite de l'extrait donné au 25] :

Mais ne croyez pas, s'il vous plaît,
Que Louis, dedans ces délices,
Laisa ses nobles exercices.
Comme infatigable toujours,
Il fut encor, l'un de ces jours,
Voir ses troupes, dans une plaine,
Les tenant sans cesse en haleine
Et choisissant des officiers
Qu'il connaît friands de lauriers
Et propres aux faits militaires.
À la tête des mousquetaires³,
Il a mis pour leur lieutenant
Un de ces preux de maintenant
Que le sieur D'Artagnan l'on nomme,
Ainsi qu'un autre galant homme,
De cœur haut autant que de corps,
Enseigne en ses gardes du corps,
Et cet officier plein de zèle
En son nom De Visé s'appelle,
Nom à la cour assez semé
Et par les emplois renommé.

÷ L'officier en question est Gaspard, cousin du littérateur. Entre les vers 246 et 247, on lit : « Il était auparavant premier capitaine et major du régiment de Monsieur. »

÷ Les derniers vers font allusion à Jacques, Henriette et Madeleine Donneau de Visé.

Dim 30 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

- Sous cette date, Olivier d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 498-499] :

Le dimanche 30 janvier, je fus le matin voir mon fils l'abbé, et après aux Jésuites, où le père Cossart me dit que M. le Nonce était venu voir le père Annat ; qu'il l'avait entretenu et que M. le Nonce était fort emporté sur la déclaration des vœux ; qu'il était résolu de dire au Roi que si, comme prince très chrétien, il ne voulait pas déferer aux conciles et à l'Église, au moins il suivit les exemples d'Angleterre, où le roi, qui se prétendait chef de l'Église, consultait néanmoins les évêques sur les affaires spirituelles, les Hollandais, leurs ministres ; le Turc, le moufti ; et qu'au moins le Roi devait considérer le pape comme le moufti ; que l'on soutenait en France que le concile était au-dessus du pape, mais qu'il fallait ajouter le Roi au-dessus du concile ; que pour une affaire pure spirituelle, le Roi ne consultait que des personnes laïques ; que l'on aurait le schisme ; car assurément le pape le ferait, et lui se retirerait ; qu'il l'avait dit à M. l'Archevêque [Hardouin de Péréfixe], qui devait en parler au Roi.

De là, je fus à Sainte-Geneviève, où je vis le père Lallemand sur la mort du père Boullard, leur général. Il me dit que le père Annat, proposant le père Pelot, chartreux, ci-devant abbé, pour l'évêché de Sisteron, le Roi lui avait dit qu'il ne croyait pas en Dieu ; qu'il l'avait répété dans le Conseil en présence de M. Colbert, qui avait dit que M. Pelot, son frère, avait bien fait des ennemis pour bien servir sa Majesté, et que depuis, M. Pelot l'intendant, en avait demandé justice au Roi par une lettre.

÷ Voir au 7 janvier précédent et au 1^{er} février.

Lun 31 janvier 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 1 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

- Suite du *Journal* d'Olivier d'Ormesson cité au 30 janvier :

Le mardi matin 1^{er} février, M. Boucherat me vint voir, qui me dit que l'on n'avait point délibéré sur les vœux ; que le Roi avait dit que M. l'Archevêque lui avait répété des choses que le nonce disait sur cela si horribles qu'il n'osait les redire, et qu'il fallait différer cette affaire. Le soir, je vis M. le Premier président [Lamoignon], qui me dit que M. Colbert l'avait visité et qu'il lui avait parlé de telle sorte de la déclaration des vœux que c'était une affaire échouée.

3. Dans la marge : « De la première compagnie ».

- Ce jour-là sont célébrées les noces de la fille de Colbert et du fils du duc de Luyne. Voir le *Journal* de d'Ormesson, II, p. 500.

Mer 2 février 1667

- Chandeleur, fête de la purification de la Vierge.
- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 3 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce jour-là, le prince de Condé écrit de Paris à la reine de Pologne [324] :
Le roi a fait une revue fort belle aujourd'hui des troupes de sa maison, où il y avait dix mille hommes effectifs. Il est arrivé un accident assez fâcheux, c'est que les soldats, en passant la rivière au bac d'Andrézy⁴, la corde d'un bac s'est rompue, et le bac s'est enfoncé, et cent cinquante soldats se sont noyés. Cela a touché le roi de grande compassion.
÷ La *Gazette* rendra compte [1667, p. 131] de cette revue, qui a lieu dans la plaine de Houilles, « en présence de Leurs Altesses Royales, et de tous les seigneurs et dames à cheval, en un équipage des plus lestes ».

Ven 4 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- Dans une lettre déjà citée au 27 janvier et adressée ce jour à André Falconet, Gui Patin écrit :

Hier fut tirée de la Conciergerie une jeune fille de Tours, et de là menée à la Grève, où elle fut pendue et étranglée, pour avoir, à ce qu'on dit, défait son enfant. Mais aussitôt un carrosse arriva dans la Grève, dans lequel fut mis ce corps et emporté dans le Louvre, où quelque grand en veut avoir la démonstration.

On dit que le roi ne veut plus voir tant de gens qui portent des épées, et que pour en ôter la mode, il veut que les gentilshommes, pour marque de leur noblesse, portent pendue à leur cou une médaille d'or où sera son portrait. [...]

Quinze soldats de la compagnie dite des royaux ont été noyés au lac de Conflans, près de Saint-Germain et Andrézy, qui venaient pour la revue que le roi a fait faire près de Saint-Germain dans la plaine de Houilles. Le vaisseau, qui était trop chargé, s'est entrouvert par le milieu ; ils en sont tous morts et ont été repêchés le lendemain. Le roi est fort fâché de cette perte.

Sam 5 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Dim 6 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Lun 7 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Mar 8 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
÷ Dans sa Lettre à Madame datée du 13, Robinet écrit :
Mardi leurs Royales Altesses,
Après toutes ces allégresses,
Allèrent rejoindre la cour,
Des plus doux plaisirs le séjour.

Mer 9 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Jeu 10 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

4. D'Ormesson écrit quant à lui [*Journal*, II, 500] : « Il y eut ce jour-là revue, et cent cinquante soldats passant le bac de Conflans furent tous noyés, à la réserve de trois. »

Ven 11 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 12 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- La *Gazette* du 18 rapportera :
Le 12 de ce mois, les ambassadeurs et ministres étrangers vinrent faire leur compliment à la Reine sur la naissance de la princesse [...] après laquelle fonction, ils eurent, par l'ordre du Roi, le divertissement du *Ballet des Muses*.

Dim 13 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
- Suite de la Lettre de Robinet de ce jour, citée au 8 :
Le grand ballet s'y danse encore,
Avec une scène de Mores,
Scène nouvelle et qui, vraiment,
Plaît, dit-on, merveilleusement.
L'on y voit aussi notre Sire,
Et cela, je crois, c'est tout dire ;
Mais de plus Madame y paraît ;
Jugez, Lecteur, ce que c'en est.

Lun 14 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain. Nouvelle représentation du *Ballet des Muses*.
÷ Suite de la *Gazette* du 18 :
Le 14 et le 16, le Ballet fut encore dansé, avec deux nouvelles entrées de Turcs et de Mores, qui ont paru des mieux concertées, la dernière étant accompagnée d'une comédie française, aussi des plus divertissantes.
÷ C'est ce jour-là probablement que *Le Sicilien ou L'Amour peintre* a été créé.
÷ Il faut croire que Robinet était au courant dès la semaine précédente de l'imminence de cette création. Il écrira, dans sa Lettre du 20, v. 189-196 :
On a, depuis le treizième,
Dansé trois fois ce ballet même,
Qui, changeant encor beaucoup plus
De visages que Prothéus,
Avait lors deux autres entrées
Qu'on a beaucoup considérées,
Savoir des Mores et Mahons, [Turcs]
Deux très perverses nations.

Mar 15 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Mer 16 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain. Nouvelle représentation du *Ballet des Muses*.

Jeu 17 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Ven 18 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.

Sam 19 février 1667

- La troupe est à Saint-Germain.
÷ La *Gazette* du 25 rapportera :
Le 19 de ce mois, la cour eut encore le divertissement du *Ballet des Muses*, avec les nouveautés que l'on y avait ajoutées, lesquelles y attirèrent une foule extraordinaire.
÷ Dans sa Lettre à Madame écrite ce jour et datée du lendemain, Robinet écrit, v. 197-226 (à la suite des vers donnés au 14) :
Le bal aussi parfois se donne,
Où des mieux l'on collationne ;
Puis la comédie, en son jour,
Divertit de même à son tour,

Par quatre troupes différentes
 [Deux des François et deux d'Espagnols et d'Italiens.]
 Et qui sont toutes excellentes.
 La chasse enfin et les festins,
 Les chers amis des intestins,
 Et les beaux concerts de Baptiste,
 Qui n'est point un anabaptiste,
 Font les ébats du carnaval
 Chez le monarque sans égal.
 Mais ce sera bien autre chose,
 De la manière qu'on en cause,
 Demain et les deux jours d'après,
 Et l'on fait de rares apprêts
 À cet effet dedans Versailles,
 Où l'on ne paye point de tailles.
 Des gens qui ne sont point menteurs
 M'ont parlé de cinq cents piqueurs
 Employés à larder des viandes
 Toutes exquises et friandes,
 Dont notre magnifique Roi
 Veut qu'on régale en bel arroi
 Tous et chacuns Messieurs les Masques,
 Qui, sans commettre aucunes frasques,
 Voudront aller voir sagement
 Ce nouveau divertissement,
 Duquel je vous promets de mettre
 Le détail en mon autre lettre.

Dim 20 février 1667

• Dimanche gras. Si l'on en croit le Registre de La Grange (voir au 1^{er} décembre), la troupe est de retour à Paris.

÷ Dans sa Lettre du 27, le même Robinet racontera, v. 21-288 (sic), la manière dont la cour est allée faire à Versailles les funérailles de carnaval :

Notre cour éclatant et gaie,
 Ayant à Saint-Germain-en-Laye
 Encor vu, samedi dernier,
 Avec un plaisir singulier,
 Le grand Ballet de ces Neuf sœurs
 Qu'on nomme les doctes pucelles,
 En partit dimanche matin,
 Sans oublier son beau dauphin,
 Pour aller faire dans Versailles
 Du carnaval les funérailles,
 Avec tant de solennité
 Qu'il se peut dire, en vérité,
 Que l'on en vit jamais de telles,
 Ni si pompeuses ni si belles,
 Et, bref, où l'on fût plus joyeux.
 [...]
 Le jour suivant [mardi], après la chère,
 Qui fut encor plus que plénière,
 On balla neuf heures durant,
 Et le concours y fut très grand
 Des masques de notre Lutèce
 Qu'on reçut avecque liesse
 Et qu'on traita splendidement.
 Car par royal commandement
 On avait dressé quatre tables
 Qu'on servit de mets délectables,
 Tous les trois jours, soir et matin.
 Voilà du carnaval la fin :
 On le vit au cercueil de la sorte descendre
 Et dès le jour d'après il fut réduit en cendre.

÷ Le 25 février, le duc d'Enghien écrira à la reine de Pologne [327] :

Le Roi a passé tous ces jours gras à Versailles, où il s'est extrêmement bien diverti. Il y a eu une manière de petit carrousel où les dames ont monté à cheval, et l'on ne peut rien voir de plus magnifique qu'étaient les habits de tout le monde. Il y a eu aussi deux bals en masque fort beaux, et l'on ne peut rien voir de plus agréable que Versailles l'a été pendant tout ce temps-là.

Le Roi y demeurera encore quatre ou cinq jours, et après il s'en retournera à Saint-Germain.

÷ D'Ormesson écrira plus tard (le 14 juin) dans son *Journal* [II, 501] :

Pendant les jours gras, le roi passa depuis le samedi jusqu'au mercredi à Versailles, et voulut que, durant les trois jours, tous ceux qui iraient fussent masqués. Il fit préparer de grandes tables pour les régaler, et annonça que tout masque y serait reçu fort civilement. Toute la cour fit grande dépense pour cette magnificence, et j'ai su qu'il ne se pouvait rien voir de plus beau. Mais il y eut une grande solitude ; il n'y eut que trois ou quatre carrosses de masques qui y furent de Paris. Le roi en fut chagrin, voyant que sa magnificence n'était vue de personne. Il y eut peu de masques à Paris, peu de gens ayant le cœur en joie.

Lun 21 février 1667

- Lundi gras.

Mar 22 février 1667

- Mardi gras.

- Relâche au Palais-Royal. Sans doute la troupe se réinstalle-t-elle.
 - ÷ Dans la marge du registre, à la hauteur de la mention du 25, La Grange a tracé (quand ?) un carreau noir, à l'intérieur duquel il a écrit :
 - Le 22 février
 - Po.
 - ÷ Sous ce carreau noir, La Grange a écrit :
 - Mardi gras
 - mort 3 juillet (?)
 - ÷ Ces mots sont soulignés d'un trait noir. Leur sens m'échappe.

Mer 23 février 1667

- Mercredi des Cendres. Début du Carême.

Jeu 24 février 1667

Ven 25 février 1667

- Registre de La Grange :
 - Recommencé en 1667 le [rajout : vendredi] 25^e février
 - Par *Mariane* et *Le Médecin malgré lui*. R : 274 l.

Sam 26 février 1667

- Dans une lettre expédiée le 1^{er} mars à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 638-39] :
 - On ne parle ici que de vaisseaux et de galères que l'on apprête et que l'on fait avancer contre les Anglais, s'ils osent entreprendre quelque chose contre nous [...]
 - Toute la frontière de Normandie, qui, comme vous savez, est de grande étendue, est pleine de soldatesque qui veille sur l'ennemi, afin qu'il ne nous surprenne rien. Les Anglais ne sont pas puissants aujourd'hui comme ils étaient jadis, quand ils nous donnaient des batailles et quand ils avaient la Guyenne, le Poitou et la Normandie. [...]
 - On fait ici un grand préparatif à Notre-Dame

Dim 27 février 1667

- Premier dimanche de carême.
 - *La Mariane* et *Le Médecin malgré lui*. R : 407 l.
 - ÷ C'est la 23^e et dernière fois, depuis le 8 mai 1659, que la Troupe joue la pièce de Tristan L'Hermite.

Lun 28 février 1667

- La cour quitte Versailles et regagne Saint-Germain.

Mar 1 mars 1667

- *Sertorius* et *Le Cocu imaginaire*. R : 219 l.

Mer 2 mars 1667

Jeu 3 mars 1667**Ven 4 mars 1667**

• Registre de La Grange :

Vendredi 4^{me} *Attila*..... 1027 l.
 Part..... 6 l.

÷ La Grange a ajouté plus tard sans doute dans la marge :

Pièce nouvelle
 de Mr de Corneille
 l'ainé, pour
 laquelle on
 lui donna
 2000 livres prix
 fait.

÷ Le rôle titre est tenu par La Thorillière.

÷ Il est certain que Molière ne joue pas dans la pièce. Était-ce une condition posée par Corneille pour donner sa pièce à la troupe ?

÷ Ce qui est sûr, c'est que cette création prestigieuse est l'occasion pour les comédiens de montrer qu'ils sont à même, quoi qu'on en ait dit, en particulier à l'occasion de l'*Alexandre* de Racine, de faire concurrence à leurs collègues de l'Hôtel de Bourgogne sur le terrain de la tragédie. Il n'est que de lire ce qu'en écrira Subligny dans sa *Muse dauphine* du surlendemain.

÷ La ponction opérée sur la recette pour payer Corneille se ressent dans la part d'acteur.

÷ Il semble qu'on ait pris soin de ne pas créer cette tragédie pendant les jours gras.

÷ Après avoir noté que la pièce était prête dès le début de l'hiver, puisque le privilège avait été obtenu le 26 novembre 1666, Georges Couton écrit, dans sa *Vieillesse de Corneille* (p. 113) :

La première d'*Attila*, prêt au début de l'hiver, n'a lieu qu'à la fin. Il y a dans ce retard quelque chose qui s'explique mal ; la troupe de Molière reprend pendant ce temps de vieilles pièces avec des recettes médiocres. Corneille et Molière n'étaient-ils pas d'accord ? Corneille hésitait-il à donner sa pièce à une troupe qui avait pour la tragédie une réputation médiocre ? Etc...

÷ Couton semble ne pas avoir vu que, pendant ce temps de « retard », précisément, la troupe de Molière avait séjourné à Saint-Germain, et qu'elle a créé *Attila* dès la cinquième représentation après son retour.

÷ La pièce aura 27 représentations au cours de l'année, dont deux à la cour entre le 6 et le 9 novembre, et une « pour M. le Duc [d'Enghien] », le 13 décembre. Elle sera encore donnée pour une unique représentation le 29 avril 1668, au retour d'un voyage à Versailles, où l'on aura joué, entre autres, la *Cléopâtre* de La Thorillière, lequel interprète le rôle titre d'*Attila*.

÷ Elle ne sera achevée d'imprimer que le 20 novembre 1667.

• Le même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [330] :

Il y a eu mille intrigues à Versailles entre toutes les dames, mais il est impossible de les mander à Votre Majesté, n'y ayant pas de sens à tous leurs démêlés, ni de sujet ; ce qui les aigrir dans le fond de leur cœur, c'est que toutes sont extrêmement jalouses de Mlle de La Vallière, et il y en a fort peu qui ne lui portent beaucoup d'envie ; c'est la chose du monde la moins étonnante aux personnes qui connaissent le roi, et je ne suis point du tout surpris que l'on l'aime. Votre Majesté jugera bien après cela qu'étant disposées comme elles sont, il ne faut pas grand chose pour les aigrir, et souvent on ne peut pas dire pourquoi elles sont mal ensemble.

Le carême a fait finir tous les bals et les ballets, mais le beau temps qui va venir, et qui est même déjà venu, va faire aussi revenir les promenades, qui sont fort agréables à Saint-Germain.

Sam 5 mars 1667**Dim 6 mars 1667**• *Attila*. R : 527 l.

• Dans sa Lettre à Madame datée du 13, Robinet rendra compte (v. 38-102) du mariage, célébré ce jour-là à Saint-Louis-en-l'Île, entre Alexandre Bontemps (« conseiller et premier valet de chambre du roi, gouverneur des château et parc de Versailles ») et

demoiselle Claude-Marguerite Bosc (13 ans)⁵, et de la représentation d'*Attila* qui y a été donnée :

Dimanche dernier, sans erreur⁶,
Bontemps, très chéri du monarque,
Ce qui son mérite à tous marque,
Donna la main, selon les lois,
À Mademoiselle du Bois.

[Voir le compte rendu d'*Attila* au 13.]

÷ Dans sa *Muse dauphine*, Subligny aura déjà rendu compte (v. 37-118) de ce mariage, mais en le situant erronément au samedi 5 :

Monsieur Bontemps, seigneur, depuis son mariage,
A-t-il osé paraître avec les courtisans ?
Il a pris pour sa femme un enfant de treize ans :
Dites-moi ce qu'on fait d'un tendron de cet âge ?
Si j'osais, je prierais le roi
D'observer par plaisir un peu cet aimable homme,
La nuit qu'il l'aura fait revenir près de soi ;
Il verrait que, bien loin de dormir un court somme,
Ainsi qu'il fait chaque nuit
En couchant au pied de son lit,
Assoupi jusqu'au fond de l'âme
Par le charme du dieu nabot,
Et grâce aux treize ans de sa femme,
Il dormirait comme un sabot.
Il n'en faudrait pourtant rien dire,
Car, de l'air qu'il aime son roi,
Les treize ans pourraient bien, ma foi,
N'en avoir pas trop de quoi rire,
Et, pour qu'on ne crût point une seconde fois
Que son soin une nuit pût être moins fidèle,
Au grand malheur, Dauphin, d'une épouse si belle,
Il en irait dormir, contre toutes les lois,
Peut-être quarante auprès d'elle.

Ce fut samedi, Monseigneur,
Que se fit la cérémonie,
Qui de ces deux époux causa tout le bonheur ;
J'y vis une charmante et leste compagnie,
Et la chère y fut grande, au moins autant qu'on peut
Dans un maigre temps de carême,
Où, quand on est chrétien, fût-on monarque même,
On ne fait pas tout ce qu'on veut :
Grand potage, mets délectable,
Grands ragoûts de beaux grands poissons
Accommodés en cent façons,
Bon feu, bon vin, bon fruit ; Monsieur Colbert à table,
Une grande blondine avecque mille attraits,
Qui peut-être y tuait de grands blondins bien frais ;
D'autres beautés encor, dont l'une, au teint d'albâtre,
Passant une ou deux fois devant Monsieur Colbert,
Le baisa mignardement quatre ;
L'*Attila* de Corneille, autre pièce et concert,
Théorbes, violons, violes,
Et jusques à Monsieur Lambert,
Qui pensa sur la fin y chanter ces paroles :

QU'ON DESHABILLE NOS EPOUX,
QU'ILS GOUTENT CE QU'ONT DE PLUS DOUX
Les plaisirs innocents d'une amour toute pure.
Allons, allons ! l'épouse attend.
Ô quatre fois l'heureuse enfant !
Elle a Bon-temps, Dieu veuille qu'il lui dure !

Si de bons mots encor qu'on dit en ce lieu-là,
Quand en effet on les déshabilla,

5. Leur premier enfant, Louis, naîtra le 14 mars 1669 à Versailles, et sera tenu sur les fonts, six ans plus tard, le 19 avril 1675, par Louis XIV et la Grande Mademoiselle.

6. Ce « sans erreur » semble indiquer que Subligny, dans sa *Muse dauphine* du 10 (voir à cette date), datait erronément le mariage du 5.

Font ce que l'on appelle une agréable fête,
Jamais rien ne fut plus honnête.

Je vous ai parlé d'*Attila*
Qu'on représente chez Molière ;
Quand voulez-vous venir voir là
La Grange, Hubert, La Thorillière,
Du Croisy, Duparc et Béjart,
Et la jeune Molière même,
Représenter ce grand poème
Avec toute la force et l'art
Dont on crut jusqu'ici capable
Le seul Hôtel inimitable ?
On a tort de dire en tous lieux
Que ce n'est point leur fait que le jeu sérieux.
Mais venons à l'auteur, l'illustre de Corneille ;
C'est toujours lui pour les beaux vers
Et pour la force sans pareille
De ses caractères divers.
La pompe, le beau tour, la science profonde,
Accompagnent toujours les sentiments qu'il a,
Et rien ne me déplut à son grand *Attila*,
Qu'en ce que j'y vis trop de monde.
On dit que des railleurs qui font les esprits fins
Trouvèrent beaucoup à redire,
Qu'un héros y parût croire tant aux devins ;
À ces gens-là, mon Prince, il leur faut faire dire
Le dernier incident du roi
Et du fidèle de Louvois,
Et peut-être, sur cette histoire,
Ils ne feront point tant difficulté d'y croire.

÷ Marquise Duparc fait partie de la distribution, mais pas Catherine Debrie ; c'est sans doute celle-ci qui reprendra le rôle de celle-là, lors de la reprise du 15 mai.

÷ La Grange ne mentionne pas cette « visite ».

Lun 7 mars 1667

Mar 8 mars 1667

- *Attila*. R : 604 l.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 641] :

Depuis quatre jours il est mort ici un grand serviteur de Dieu : c'est l'abbé Lenormand, grand hâbleur, et, à ce qu'on dit, grand fripon. Il faisait le philosophe lulliste et se mêlait de prêcher, mais on n'allait point à ses sermons, parce qu'on le connaissait pour un grand hypocrite. Il dit un jour en chaire que tous les jansénistes seraient damnés et qu'ils mériteraient d'être pendus. Enfin il est mort après avoir bien fourbé du monde et s'être fait connaître à tout Paris.

Mer 9 mars 1667

Jeu 10 mars 1667

Ven 11 mars 1667

- *Attila*. R : 811 l. Part : 9 l.

Sam 12 mars 1667

Dim 13 mars 1667

- *Attila*. R : 589 l.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte, v. 57-102, de la création d'*Attila* :

Mais parlons un peu d'*Attila*,
Car ce fut cette pièce-là
Qui servit à ce grand régale,
Dans une magnifique salle,
Où, vrai comme je vous le dis,
Il faisait plus clair qu'à midi.

Cette dernière des merveilles
 De l'ainé des fameux Corneilles
 Est un poème sérieux
 Où cet auteur si glorieux,
 Avecque son style énergique
 Des plus propres pour le tragique,
 Nous peint, en peignant *Attila*,
 Tout à fait bien ce règne-là,
 Et de telle façon s'explique
 En matière de politique
 Qu'il semble avoir, en bonne foi,
 Été grand ministre ou grand roi.
 Tel enfin est ce rare ouvrage
 Qu'il ne se sent point de son âge
 Et que, d'un roi des plus mal nés,
 D'un héros qui saigne du nez,
 Il a fait, malgré les critiques,
 Le plus beau de ses dramatiques.
 Mais on peut dire aussi cela,
 Qu'après lui le même *Attila*
 Est, par le sieur La Thorillière,
 Représenté d'une manière
 Qu'il donne l'âme à ce tableau
 Qu'en a fait son parlant pinceau.
 Toute la compagnie, au reste,
 Ses beaux talents y manifeste,
 Et chacun, selon son emploi,
 Se montre digne d'être au roi.
 Bref, les acteurs et les actrices
 De plus d'un sens font les délices
 Par leurs attraits et leurs habits,
 Qui ne sont pas d'un petit prix,
 Et même une confidente
 N'y paraît pas la moins charmante,
 Et maint (le cas est évident)
 Voudrait en être confident.
 Sur cet avis, qui vaut l'affiche,
 Voyez demain si je vous triche,
 Aussitôt que vous aurez lu
 De ma Lettre le résidu.

Mademoiselle Molière

Lun 14 mars 1667**Mar 15 mars 1667**

- *Attila*. R : 223 l.

Mer 16 mars 1667

- Mort du pape Alexandre VII.

Jeu 17 mars 1667

- Mi-carême.

Ven 18 mars 1667

- *Attila*. R : 273 l.

Sam 19 mars 1667

- Fête de saint Joseph, jour chômé (voir au 19 mars 1661).

Dim 20 mars 1667

- *Attila* et *Le Médecin malgré lui*. R : 602 l. Part : 12 l.

Lun 21 mars 1667

- Premier jour du printemps.

Mar 22 mars 1667

- *Attila* et *Le Médecin malgré lui*. R : 424 l.

Mer 23 mars 1667**Jeu 24 mars 1667****Ven 25 mars 1667**

- Registre de La Grange : « Néant. »

Sam 26 mars 1667**Dim 27 mars 1667**

- *Attila et L'Amour médecin*. R : 684 l.

- Dans sa Lettre du jour à Madame, Robinet évoque, v. 173-200, les rumeurs de guerre :

On entend partout désormais
Parler que de guerre et de paix,
Et, tant de bond que de volée,
Chacun en dit sa ratelée.
Comme l'habile homme, le fat,
Qui dans les mystères d'État
N'eut jamais la moindre lumière,
Là-dessus se donne carrière.
Tel, pour n'être sur ce camus,
Furette dans Nostradamus
Et cherche dans ses Centuries,
Touchant cela, des prophéties ;
Celui-ci, selon ses souhaits,
Conclut hautement pour la paix ;
Cet autre nul mot ne desserre
Qui n'assure qu'on aura guerre ;
L'un la veut ici, l'autre là,
Et c'est un plaisir que cela,
Pour moi qui de tout ne me pique
De raisonner en politique,
Et qui ne veux avancer rien
Qu'en pur et simple historien,
Je dis que par mer et par terre
Chacun se prépare à la guerre
Et que nous voici près du temps
Qui réveille les combattants ;
Mais enfin, que l'homme propose
Et Dieu seul, par après, dispose.

Lun 28 mars 1667**Mar 29 mars 1667**

- *Attila et L'Amour médecin*. R : 337 l.

÷ De ce jour au dimanche 15 mai, soit 46 jours (presque 6 semaines et demie), la troupe du Palais-Royal fait relâche.

÷ Sur la longueur inhabituelle de ce relâche, voir au 8 mai.

÷ Longtemps plus tard, La Grange notera au bas de la page de son Registre :

Mlle Duparc a quitté la troupe et a passé à l'Hôtel de Bourgogne, où elle a joué *Andromaque*, de M. Racine. Notre troupe, qui était de douze parts, est restée composée de onze parts et a continué de même jusques à Pâques de l'année 1670.

÷ Le départ de Marquise Duparc a dû provoquer une crise dans la troupe. Il a fallu, entre autre, faire reprendre le rôle qu'elle jouait dans *Attila* par une autre comédienne : probablement Catherine Debrie.

÷ Molière ne remontera sur scène que deux mois et demi plus tard, le 10 juin, dans la création publique du *Sicilien*.

Mer 30 mars 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles Savreux, libraire-juré, « au bas de la tour de Notre-Dame, du côté de l'archevêché, à l'enseigne des Trois Vertus », le *Rituel romain du Pape Paul V, à l'usage du diocèse d'Alet, avec les instructions et les rubriques en français*.

÷ Le privilège, signé Petitpied, donné le 7 juin 1665 et enregistré le 12 septembre suivant, est accordé à « notre amé et féal conseiller en nos conseils, le sieur Nicolas Pavillon, évêque et comte d'Alet », lequel

nous a fait remontrer que ne trouvant plus des rituels dont on s'est servi depuis quelque temps dans son diocèse et dans lesquels même il manquait plusieurs choses nécessaires pour faire avec décence les fonctions ecclésiastiques, il aurait été prié par les principaux de son clergé d'en vouloir donner un à l'usage de son diocèse, où toutes les choses de pratique répandues en divers rituels fussent assemblées pour l'utilité publique, afin que l'uniformité fût gardée dans les cérémonies et fonctions ecclésiastiques, et que les sacrements fussent administrés et reçus avec la révérence et la décence requise ; À quoi désirant satisfaire il aurait revu exactement le Rituel romain du pape Paul V, qu'il aurait mis dans son ordre avec des instructions sur les matières des sacrements et les rubriques en français, ne lui restant plus pour le faire imprimer que d'avoir sur ce notre lettres de permission, lesquelles il nous a supplié de lui accorder.

÷ Ce Rituel sera condamné par le pape Clément IX, le 17 avril 1668.

÷ Au cours de l'année 1669, c'est-à-dire après la Paix de l'Église, il recevra l'approbation de plusieurs archevêques et évêques de France : L.H. de Gondrin, archevêque de Sens ; François [Fouquet], archevêque de Narbonne ; François, évêque de Troyes ; Pierre [de Bertier], évêque de Montauban ; Félix [Vialart de Herse], évêque de Châlons ; de Grignan, évêque d'Uzès ; François, évêque de Pamiers ; Gilbert [de Choiseul], évêque de Comminges ; Henry [Arnauld], évêque d'Angers ; François, évêque d'Angoulême ; Jean, évêque d'Aulonne (Olonne ?) ; François [Faure], évêque d'Amiens ; Roger, évêque de Lodève ; Nicolas, évêque et comte de Beauvais ; Henri de Laval, évêque de La Rochelle ; Toussaint de Forbin de Janson, évêque de Marseille ; Charles [de Bourlon], évêque de Soissons ; Bernard, évêque de Couserans ; François de Clermont[-Tonnerre], évêque et comte de Noyon ; Louis, évêque de Mirepoix ; de Ligny, évêque de Meaux ; Louis [Fouquet], évêque d'Agde ; Antoine François [de Bertier], évêque de Rieux ; Charles François [de la Vieuville], évêque de Rennes ; Pierre Jean François [Percin de Montgaillard], évêque de Saint-Pons ; Claude [Joly], évêque et comte d'Agen ; Hugues, évêque d'Acqs (auxquels s'adjoindront Henri, évêque de Luçon, et Louis de Bassompierre, évêque de Saintes).

÷ Sur l'histoire de ce Rituel, voir La Chassigne, *Vie de M. Pavillon*, Saint-Miel, 1738, t. III, p. 3-30.

Jeu 31 mars 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 1 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Sam 2 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Dim 3 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

• Robinet ouvre sa Lettre à Madame datée du jour par un long développement sur l'activité de censure du lieutenant de police La Reynie :

Princesse, qui pourriez charmer tout l'univers,
Si de tout l'univers vous pouviez être vue,
Tant les dieux à l'envi d'appas vous ont pourvue,
Vous plaît-il écouter mes historiques vers ?

Ils vous en vont conter sur cent sujets divers,
Mais avec sagesse et sans nulle bévue,
Car je les fais, ma foi, tous passer en revue
Et les sais redresser lorsqu'ils vont de travers.

Je sais qu'on est lorgné d'épilogueurs sévères,
Qui très souvent de rien font d'importants mystères,
Ou bien comme ignorants, ou bien comme envieux.

En l'un et l'autre sens, ce sont de ces lunettes
Qui d'une puce font un corps prodigieux,
Et je crains comme feu ces mauvais interprètes.

Mais pourquoi dis-je tout ceci ?
 En deux ou trois mots, le voici :
 Sur la fin de l'autre semaine,
 Par courriers, à perte d'haleine,
 Et même au nom de gens d'État,
 Dont je fais un très grand état,
 On m'envoya faire demande
 De ma pénultième légende
 Et de la précédente aussi,
 Ce qui me tint fort en souci
 Et me mit la puce à l'oreille,
 Craignant, Altesse nompareille,
 Que ce ne fût sur les rapports
 De ces esprits malins et torts.
 Je lus et relus ces épîtres,
 J'en critiquai tous les chapitres,
 J'en examinai chaque vers,
 Et, belle Altesse que je sers,
 Jusqu'au point, jusqu'à la virgule,
 Tout passa dessous ma fêrule ;
 Mais dans cet examen pressant,
 Tout me parut fort innocent.
 Aussi, dessus ce point, Madame,
 Dont j'ai bien de la joie en l'âme,
 Je n'ai rien appris du depuis,
 Et de la sorte je poursuis
 Gayement ma petite tâche,
 Où de vous divertir je tâche,
 Et, je le dis sans vanité,
 Avecque toute honnêteté.

Lun 4 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 5 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 6 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 7 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

• Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, la troisième partie des *Délices de la poésie galante*, dont les deux premières sont parues en 1663 et 1665.

÷ Le volume est dédié à Louis Habert de Montmort, qui était déjà le dédicataire du premier livre publié par Ribou, *Les Véritables Précieuses*. Voir au 1^{er} février 1660.

Ven 8 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

• Dans une lettre qu'il écrit à Marie reine de Pologne, Louis XIV lui promet de lui envoyer 10 000 hommes sous le commandement du prince de Condé.

Sam 9 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Dim 10 avril 1667

- Pâques.

Lun 11 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 12 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 13 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 14 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 15 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 645] :

Tout le monde est ici en dévotion à cause de la bonne fête [Pâques] ; mais il y a bien des malades à cause de la saison du printemps qui fond et agite le sang. Voilà le temps venu pour les estafiers de Saint-Côme. Nous avons déjà des fièvres tierces printanières, et des fièvres continues. Le monde était assez mal sans cela ; car on ne parle ici que des banqueroutes, malheurs, désordres et pauvreté.

Sam 16 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet écrit, v. 297-312 :

Le bruit a couru que Molière
Se trouvait à l'extrémité
Et proche d'entrer dans la bière,
Mais ce n'est pas la vérité.
Je le connais comme moi-même ;
Son mal n'était qu'un stratagème
Pour jouer même aussi la Parque au trait fatal.
Hélas ! c'est un étrange drôle :
Il faut qu'il exerce son rôle
Sur le particulier et sur le général.

Parbleu ! quoi qu'il en soit, ce serait grand dommage
Que la glotonne anthropophage
Eût dévoré ce bon chrétien.
Je lui souhaite longue vie :
De mainte autre elle est le soutien,
Et, s'il meurt, nous mourrons tous de mélancolie.

÷ Cette nouvelle est donnée alors que le relâche de Pâques n'en est qu'à sa deuxième semaine ; il ne s'agit donc pas ici de justifier un éventuel retard dans la réouverture.

÷ Molière est au mieux en convalescence.

Dim 17 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Lun 18 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 19 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 646] :

Le roi veut faire faire la revue à ses 10 000 hommes, quatre ou cinq jours durant, dans la plaine de Houilles, entre Saint-Germain, Sartrouville et Argenteuil, où il fera voir une belle représentation de la guerre aux dames de la cour, qui aiment de tels combats, où l'on s'échauffe jusqu'à la sueur même, mais où l'on ne tue personne. Après cette revue faite, on dit que les troupes auront ordre de marcher au rendez-vous qui leur sera assigné. Mais où sera-ce ? Personne ne le sait que ceux qui commandent, et je ne puis encore me persuader que ce soit en Flandre ; et plutôt à Dieu que ce fût plutôt contre le Turc.

Deux frères laquais ont ici fait un grand vol depuis peu chez leur maître, secrétaire du roi. L'un des deux a été attrapé avec 700 pistoles, dont il était chargé ; l'autre en a davantage. Celui qui est pris sera pendu bientôt apparemment ; l'autre fera bien de se sauver en Amérique et d'y devenir roi, de peur d'être ici puni comme son frère.

Mer 20 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 503] :

Au sortir de cette cérémonie [au Parlement], le roi alla voir les troupes qui étaient campées dans la plaine de Houilles, où il demeura durant trois jours, mangeant sous ses tentes, et où toutes les troupes étaient magnifiques, les officiers y ayant fait beaucoup de dépenses. On commença à dire que le roi devait marcher en campagne au 15 mai.

- ÷ Marie Du Bois, valet de chambre de Louis XIV, confirme ce tableau dans ses *Mémoires*, p. 418 :

Le roi, auparavant que de partir [le 16 mai], avait fait un camp de treize à quatorze mille hommes dans la plaine de Houilles, proche Saint-Germain, pour établir les ordres et rangs dans la marche et logement de ses armées, où lui-même avait campé, y ayant ses tentes, son lit de camp et toutes les choses nécessaires dans les armées. Le roi n'y coucha pas, mais il y passait les jours entiers, y mangeait, et même y traita la reine et les dames de la cour. Ces prémisses étaient comme une marque de ses desseins...

- ÷ Madame Châtrier, attachée au service des Condé, écrit à M. des Noyers, secrétaire des commandements de la reine de Pologne [lettre conservée aux archives de Chantilly et citée par Jean Lemoine et André Lichtenberger, dans *De La Vallière à Montespan*, Paris, 1902, p. 170-173] :

Je vous avais promis de vous faire la description de notre camp, mais je vois bien qu'il faut que je fasse quelque campagne pour apprendre à parler guerre avant que de me mêler d'en parler, car je ne sais par où m'y prendre ; Je sais seulement que j'ai vu une fort grande plaine et une grande quantité de tentes placées par symétrie ; je me contentai de visiter celle du roi, m'imaginant que celle-là valait bien celle des soldats ou autres personnes particulières. Elle était composée de trois salles, et, au bout, une chambre accompagnée de deux cabinets, le tout meublé de satin de Chine et les cabinets fort dorés. Il (sic) était rempli de cavalières fort bien mises, lesquelles étaient plus propres à attirer les ennemis qu'à les faire fuir. Cette troupe, dont Sa Majesté est le chef, était composée de Madame, mademoiselle de La Vallière, madame de Montespan, la jeune princesse d'Harcourt, qui était mademoiselle de Brancas autrefois, madame du Roure, lesquelles demeuraient toute la journée avec le roi. Ils y restent avec la chaleur du jour, et mangent en tente, mais ce n'étaient point des repas de guerre, mais d'une grande magnificence, et le soir, ces dames montaient à cheval avec Sa Majesté, et les troupes se mettaient sous les armes, et la décharge se faisait ensuite, sans néanmoins tuer personne. Le jour que j'y fus, la reine n'y vint que sur le soir avec ses filles et quelques femmes de la cour toutes en carrosse. Il est vrai qu'il faisait ce jour-là un fort grand vent et froid. Si toutes vos guerres se faisaient de cette manière-là, je ne vous plaindrais pas tant que je fais. Je ne sais si celle que notre roi va faire en Flandre sera aussi agréable que le semblant et lui donnera autant de plaisir.

- ÷ Quelques jours plus tard, la même écrit au même [*ibid.*, p. 172] :

La cour de France est bien dissemblable de la vôtre, ses occupations sont bien différentes, car toute leur étude est de chercher des divertissements nouveaux. Le roi est aujourd'hui à Versailles, à courir la fête devant sa troupe de dames : vous savez que ce sont madame de Montespan, mademoiselle de La Vallière, madame du Roure, madame d'Heudicourt, mademoiselle de Fiennes, une fille de la reine qui est fort jolie qui s'appelle Longueval, et encore deux ou trois dont je ne me souviens pas. Voilà la Troupe royale.

Jeu 21 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 22 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Citant Sophie Coutin, *Les Déplacements de Louis XIV, 1661-1682*, Nanterre, mémoire dactylographié, 1985, François Bluche écrit [*Louis XIV*, Hachette, « Pluriel », 1999, p. 354] que « du 8 janvier 1666 au 22 avril 1667 [soit un peu plus de 15 mois], Louis XIV ne consacre pas moins de 22 journées à passer en revue ses troupes. »

Sam 23 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Dim 24 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Lun 25 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 26 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 27 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 28 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit de Chantilly à la reine de Pologne [334] :
 Tout se dispose ici à la guerre ; le roi a nommé les officiers généraux, et les troupes éloignées ont ordre de venir à la frontière, et les proches ont ordre de se mettre en équipage et se tenir prêts à marcher au premier ordre. On ne doute plus de la paix d'Angleterre, et il n'y a plus d'autre nouvelle que celles de la guerre. Il y a pourtant des raisonneurs qui en doutent encore ; mais pour moi, je n'en doute plus, à moins que les Espagnols ne se mettent à la raison sur les prétentions du roi. Ils ne font pas pourtant encore des pas là-dessus, et cela me fait croire que la guerre est indubitable. Les troupes du roi sont belles et bonnes et bien fortes. Je crois qu'en Flandre il y aura près de quarante mille hommes, sans ce qu'il sera obligé d'envoyer ailleurs.

Ven 29 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie, qui est arrivé à Paris l'avant-veille, écrit à son maître [*Lettres sur la cour de Louis XIV*, I, p. 4] :

L'on ne parle ici que de guerre. Tous les officiers et volontaires se ruinent pour faire leurs équipages, l'on doit marcher avant le vingtième du mois prochain, l'affaire ne passe plus en raillerie. Le roi commandera en personne ; il aura auprès de lui le maréchal de Turenne, et pour lieutenants généraux les sieurs de Duras, d'Humières, de Bellefonds et Pradel. [...] Les Espagnols et ceux qui croient de raisonner bien juste ne croient point de guerre : ils disent que le roi n'a que 60 000 hommes de pied et quinze mille chevaux⁷, sur quoi il faut prendre 40 000 hommes pour les garnisons ; qu'en ce qu'il lui reste de troupes, il n'en a pas pour former des armées en Flandre, en Italie, en Catalogne et du côté de la Navarre. Il est bien vrai que le roi achète 2 500 chevaux du duc de Lorraine et 1 500 du marquis de Brandebourg ; mais tout cela ne suffit pas pour former cinq armées. Cependant l'on ne donne aucunes commissions pour des levées, et l'on ne fait courir ces bruits que pour amuser toute la jeunesse de la cour et les flatter par dépense, parce qu'ils se ruinent et n'avancent point. Pour ce qui est de ceux qui sont dans l'emploi, ils se ruinent à maintenir leurs compagnies lestes, propres en justaucorps, buffles, housses de croupes et plumets, et le roi les voit tous les jours dans les revues et dans les campements, et si les compagnies ne sont pas lestes, les officiers sont cassés.

Sam 30 avril 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Dim 1 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Au cours de ce mois vont paraître à Liège deux volumes réunissant les *Lettres Imaginaires* et les *Lettres Visionnaires*, de Pierre Nicole.
 ÷ Le second volume, intitulé *Les Visionnaires, ou Seconde partie des lettres sur l'Hérésie imaginaires, contenant les huit dernières lettres*, s'ouvre sur un « Avertissement sur les pièces contenues dans ce volume » :

7. Note de l'éditeur : « Ces chiffres concordent avec ceux que donnait Louvois l'année précédente dans une lettre au marquis de Pradel. *Histoire de Louvois*, par Camille Rousset, I, 97. »

[3] Il est assez étrange qu'après avoir travaillé à découvrir les égarements d'un homme et en avoir convaincu le monde, on ne soit en peine que de se justifier d'avoir trop bien fait ce qu'on a prétendu faire. C'est néanmoins l'état où l'on est à l'égard du Sieur Desmarets : la principale et presque l'unique objection qu'on ait fait contre les lettres qui représentent une partie de ses erreurs et de ses folies, étant qu'un visionnaire comme lui ne méritait pas qu'on s'arrêtât à lui répondre avec tant de soin. Il suffisait, dit-on, de montrer en deux ou trois pages que c'était un fanatique, et après cela il n'y avait qu'à le laisser là.

Le conseil de ces personnes eût été sans doute le plus commode et le plus soulageant pour celui qui est l'auteur de ces lettres, mais on ne croit pas qu'il fût le plus avantageux à l'Église, dont l'utilité doit être la règle de nos écrits et de nos paroles ; et l'on en sera aisément persuadé, si l'on prend la peine de considérer les raisons qui ont fait juger que le Sieur Desmarets méritait bien qu'on exposât ses erreurs à toute l'Église, et qu'on détruisît les principales calomnies qu'il avance dans sa Réponse à l'Apologie contre les religieuses de Port-Royal et ceux qui les ont conduites.

Notre siècle, qui a été aussi fécond qu'aucun autre en choses extraordinaires, l'a été particulièrement en fanatiques, et il semble même que les esprits soient tournés je ne sais comment de ce côté-là, et qu'ils y aient une pente naturelle. Car comme dans les maladies contagieuses on voit d'ordinaire que tous les autres maux dégénèrent en pestes et en charbons, de même on a vu souvent en ce siècle que les dévotions dérégées et établies sur des caprices humains dégénèrent en illusions fanatiques. L'histoire des Hermites de Caen a été célèbre par tout le royaume, et si l'on avait fait la recherche qu'on devait de la Compagnie du Saint-Sacrement, on aurait peut-être découvert bien d'autres choses de cette nature.

Mais entre tous les fanatiques de ce temps, il y en a trois qui se sont particulièrement signalés. Le premier est un nommé Charpy de Sainte-Croix, qui a fait un livre intitulé *L'ancienne nouveauté* ; l'autre est un nommé Morin, si connu par son supplice ; et le dernier est le sieur Desmarets de Saint-Sorlin ; et ce qui est de plus remarquable est qu'étant assez semblables en visions, ce dernier a néanmoins travaillé à détruire les deux autres par un zèle fondé sur l'incompatibilité de leurs prétentions visionnaires. [...]

[20] Mais pendant qu'on démêlait cette querelle avec le sieur Desmarets, on en fit une à l'auteur des *Visionnaires* sur quelques mots qu'il avait dits en passant dans la première de ces lettres contre les romans et les comédies. Un jeune poète [Racine], s'étant chargé de l'intérêt commun de tout le théâtre, l'attaqua par une lettre qui courut fort dans le monde, où il contait des histoires faites à plaisir, et il enveloppait tout le Port-Royal dans ce différend particulier qu'il avait avec l'auteur des *Visionnaires*. Car il y déchirait feu M. Le Maistre, la feu Mère Angélique, l'auteur des *Enluminures* et de la traduction de Térence [Sacy]. Tout était faux dans cette lettre, et contre le bon sens depuis le commencement jusqu'à la fin. Elle avait néanmoins un certain éclat, qui la rendait proportionnée aux petits esprits dont le monde est plein, de sorte qu'il y eut deux personnes qui crurent à propos d'y répondre, et ils le firent en effet d'une telle manière que ceux qui avaient témoigné quelque estime pour cette lettre eurent honte d'en avoir ainsi jugé. On a cru que l'on serait bien aise que l'on conservât ces deux réponses en les insérant dans ce recueil, d'autant plus que le monde fut partagé dans le jugement qu'il en fit, les uns ayant plus estimé celle qui parut la première [celle de Goibaud du Bois], et qui, par cette raison, est imprimée la première [21] dans ce recueil, et les autres s'étant hautement déclarés pour la seconde. Je ne préviendrai pas le jugement des lecteurs en me déclarant plus pour l'une que pour l'autre, mais il est vrai néanmoins que je ne suis aucunement partagé entre ces deux pièces, et qu'il me semble qu'elles assez visiblement inégales pour ne pas douter de celle à qui l'on doit donner l'avantage.

Si ces deux personnes n'avaient pris soin de répondre pour l'auteur des *Visionnaires*, il était bien résolu de laisser ce jeune poète jouir à son aise de la satisfaction qu'il avait de son ouvrage. Mais pour montrer néanmoins qu'il n'a rien dit contre les romans et les comédies par le seul désir de rabaisser le Sieur Desmarets, et qu'il a toujours eu les mêmes sentiments à l'égard de ces divertissements dangereux, on a cru qu'il ne serait pas inutile de faire imprimer dans ce recueil un petit traité de la comédie qu'il fit il y a quelques années pour satisfaire au désir d'une personne de très grande condition et d'une éminente piété, qui avait prié qu'on écrivît sur cette matière. Et on espère que ceux qui le liront demeureront persuadés que l'éloignement qu'il témoigne pour la comédie et pour les romans n'est point fondé sur des raisons frivoles et des principes bizarres, mais sur les lumières du sens communs, et [22] sur les plus certaines maximes de la morale chrétienne.

On se sert dans cet écrit de quelques exemples tirés du plus célèbre poète de ce temps, parce que l'on l'a jugé le plus propre pour le dessein que l'on avait d'attaquer la comédie, non dans une vaine idée ou dans des défauts grossiers que l'on en peut facilement séparer, mais dans l'état même où elle a été mise par cet

auteur, qui n'a seulement surpassé en esprit et en génie tous les poètes de son siècle, mais qui a tâché de plus de purifier le théâtre, autant qu'il a pu, des vices que l'on lui a le plus reprochés. Ainsi, comme il est certain que si les (sic, pour *des* ?) comédies pouvaient s'accorder avec les règles du christianisme, ce seraient sans doute celles de M. de Corneille, on ne peut mieux prouver le danger qu'il y a en toutes, qu'en faisant voir que celles mêmes de cet auteur sont très contraires à l'Évangile et qu'elles corrompent l'esprit et le cœur par les sentiments païens et profanes qu'elles inspirent.

÷ « [...] si l'on avait fait la recherche qu'on devait de la Compagnie du Saint-Sacrement... » : Nicole ne sait apparemment pas grand chose de la véritable Compagnie...

÷ À la suite des huit lettres, sont imprimées les deux réponses – de Goibaud du Bois (p. 394-418) et de Barbier d'Aucour (p. 418-452), datées respectivement du 22 mars et du 1^{er} avril 1666 – et le *Traité de la comédie* de Pierre Nicole (p. 452-495).

Lun 2 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là est enregistré au parlement de Metz un *Édit du Roi contenant les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons religieuses et autres communautés* :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et avenir, Salut. Les rois nos prédécesseurs ayant jugé combien il était important à l'État et au bien de leur service qu'il ne se fit dans le royaume aucun établissement de maisons régulières et communautés sans leur autorité et permission portées par leurs lettres patentes scellées de leur grand sceau, ils ont, de temps en temps, pour maintenir un règlement si juste, si nécessaire et si utile, fait défense par diverses ordonnances de faire aucun établissement de cette nature sans lettres patentes enregistrées en nos cours de parlement, ce qui a été durant quelque temps très religieusement observé, en sorte que, ne s'y étant commis aucun abus, le nombre des communautés de notre royaume se serait trouvé peu considérable et nos sujets n'en auraient point reçu d'incommodité ; mais il est arrivé que, pendant la longueur des dernières guerres et durant notre minorité, plusieurs maisons régulières et communautés se sont formées sans lettres patentes, par la connivence ou négligence que nos officiers ont apportée à faire garder lesdites ordonnances, ce qui a fait que le nombre s'en est augmenté, de manière qu'en beaucoup de lieux les communautés tiennent et possèdent la meilleure partie des terres et des revenus, qu'en d'autres elles subsistent avec peine pour n'avoir été suffisamment dotées, et qu'aucunes se sont vues réduites à la nécessité d'abandonner leurs maisons à la poursuite de leurs créanciers, au grand scandale de l'Église et au préjudice des personnes qui étaient entrées dans lesdites communautés et de leurs familles, qui s'en sont trouvées surchargées ; et ayant résolu d'empêcher qu'à l'avenir il ne s'en établisse aucune, et de faire garder pour cette fin plus de précaution qu'il n'en a été apporté par le passé ;

Savoir faisons que pour ces causes et autres à ce nous mouvants, de l'avis de notre Conseil, où était notre très cher et très amé frère unique le duc d'Orléans, et plusieurs autres princes, grands et notables personnages de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît, qu'à l'avenir il ne pourra être fait aucun établissement de collèges, monastères, communautés, religieuses ou séculières, même sousprétexte d'auspice (sic), en aucunes villes ou lieux de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, sans permission expresse de nous par lettres patentes bien et dûment enregistrées en nos cours de parlement [...].

Et en cas que ci-après il s'y fasse aucun établissement de communauté régulière ou séculière sans avoir été satisfait à toutes les conditions ci-dessus énoncées sans exception d'aucune, nous déclarons dès à présent comme pour lors l'assemblée qui se fera sous ce prétexte être illicite, faite sans pouvoir et au préjudice de notre autorité et des lois du royaume.

Déclarons lesdites prétendues communautés incapables d'être en jugement, de recevoir aucuns dons et legs de meubles et immeubles et de tous autres effets civils ; comme aussi toutes dispositions tacites ou expresses faites en leur faveur, nulle et de nul effet, et les choses par elles acquises ou données, confisquées aux hôpitaux généraux des lieux.

Défendons à tous les archevêques et évêques, et autres soi-disant avoir juridiction ordinaire dans l'étendue de notre royaume, de planter la croix sur la porte desdits monastères ou communautés, de bénir leur oratoire ou chapelle, de donner l'habit de novice ou de recevoir à profession aucuns religieux ou religieuses qu'il ne leur ait apparu de nosdites lettres patentes dûment enregistrées [...].

Défendons à tous généraux d'ordre, vicaires, généraux et provinciaux, supérieurs des maisons religieuses et aux abbesses et supérieures des moniales, de donner obédience aux religieux et religieuses qui sont sous leurs charges pour faire un nouvel établissement, s'il ne leur est préalablement apparu de nos lettres patentes portant permission de ce faire, [...] à peine d'être procédé extraordinairement, tant contre les supérieures (sic) que contre ceux qui auront été envoyés pour faire ledit établissement [...].

Voulons que les communautés et monastères établis contre notre présent édit soient incessamment séparés, et que les religieux ou religieuses qui y auront été introduits soient renvoyés dans des monastères du même ordre, que la pension de ceux ou celles qui auront été reçus à profession soit payée par les évêques ou leurs grands vicaires qui les y auront admis, ou par leurs héritiers, et que lesdits évêques ou leurs grands vicaires soient pareillement tenus des dettes contractées par lesdites nouvelles communautés, auxquelles pensions et dettes, les biens meubles et immeubles desdits évêques et grands vicaires demeureront affectés par privilège. [...]

÷ Le même édit a été enregistré au parlement de La Rochelle le 31 mars 1667.

÷ Cet édit est explicité, justifié et défendu contre ses adversaires par Roland Le Vayer de Boutigny, au cours de cette même année, dans un livret anonyme et sans adresse intitulé *Réflexion sur l'édit touchant la réformation des monastères*, laquelle sera à son tour vivement attaquée en 1669 par le père Bernard Guyard, de l'ordre de saint Dominique, dans un livre sans adresse intitulé *Contre la nouvelle apparition de Luther et de Calvin, sous les Réflexions faites sur l'Édit touchant la réformation des monastères. Avec un échantillon des faussetés et des erreurs contenues dans le Traité de la puissance politique touchant l'âge nécessaire à la profession solennelle des religieux*.

- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte d'Étienne Loyson et de Jean Ribou, *La Philis de Scire, pastole du comte Bonnairelli traduite en vers libres*.

÷ Le privilège, signé Guitonneau et daté du 25 décembre 1666, est accordé pour sept ans à « A.B.D.S. », qui l'a cédé à Étienne Loyson et Jean Ribou.

÷ Le traducteur est très probablement Antoine Baudeau de Somaize.

÷ Le livre est dédié à « Madame Son Altesse la duchesse de Bouillon » (Marie-Anne Mancini).

÷ L'épître dédicatoire est suivie d'un Avis au lecteur :

Il ne servirait de rien de te faire un long discours pour me défendre des fautes qui peuvent m'être échappées dans cette traduction. Il y en peut avoir donc je pouvais m'exempter, il y en peut avoir d'indispensables, par la difficulté qu'il y a que les beautés d'une langue se conservent toutes en passant dans une autre, il peut y en avoir dont l'imprimeur est complice. Des premières je te laisse la liberté de les condamner, te conjurant de faire mieux ; des secondes j'en porterai le péché, si tu le veux, quoique j'en sois fort innocent ; et pour les dernières je te conjure d'avoir la bonté de les corriger. Et si j'ose après cela te dire quelque chose de l'essai de cette traduction, je t'assurerai, sans vanité, qu'une princesse des plus éclairées, italienne de naissance et française d'éducation, l'a trouvée à son gré. Si tu m'en crois, tu feras de même.

÷ Tout porte à croire que cette princesse est Marie Mancini, que Baudeau de Somaize, son secrétaire en 1660-1661, a suivie à Rome après son mariage avec le connétable Colonna.

÷ Voir l'article de Georges Mongrédien.

Mar 3 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 650] :

On ne parle plus ici que de guerre ; on dit que les troupes marcheront le 15 de ce mois vers la Flandre, mais on ne dit encore rien de la déclaration de cette guerre, etc. On dit que la reine demeurera à Compiègne, que madame la duchesse d'Orléans demeurera avec la reine sa mère à Colombes, que M. le duc d'Orléans suivra le roi, que M. le maréchal de Turenne sera le grand commandant, duquel les quatre lieutenants généraux recevront les ordres, que M. le duc d'Orléans a reçu 200 000 livres pour son voyage, que Mlle de La Vallière demeurera à Versailles.

Mer 4 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 5 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

• Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice, nouvel envoyé de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, à la cour de France, est reçu en première audience par Louis XIV à Saint-Germain.

÷ Puis il « est reçu » par le Dauphin, à qui il remet un magnifique tambour, cadeau du prince héritier de Savoie, sur lequel Robinet s'émerveillera dans sa Lettre à Madame du 15, v. 186-242.

÷ Saint-Maurice termine la lettre dans laquelle il raconte cette première audience [Marquis de Saint-Maurice, *Lettres sur la cour de Louis XIV*, présentées par Jean Lemoine, Paris, 1911-1912, 3 vol., t. I, p. 30] en évoquant les amours du roi :

[Pendant le voyage en Flandre] Mademoiselle de La Vallière demeurera à Versailles avec peu de monde ; elle n'est pas bien, à ce que l'on dit, et l'on croit que le roi ne cherche qu'un moyen de se défaire entièrement d'elle et de toute l'intrigue des femmes, car l'on dit qu'il en est entièrement saoul. L'on dit d'autre côté que le roi aime Madame de Montespan ou qu'il ne fait que dissimuler ; il n'y a que deux jours qu'il se promena avec elle, seuls en carrosse.

Ven 6 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

• Ce jour-là, le prince de Condé écrit de Chantilly à la reine de Pologne [335] :

Le roi part le 16 de ce mois pour Amiens. L'armée sera assemblée sur la frontière à la fin du mois, et, entre ci et là, on croit que la paix d'Angleterre sera faite, ou au moins si sûre qu'on ne pourra rien appréhender de leur côté, et aussitôt après on entrera dans le pays ennemi. [...] Tout le monde ne songe qu'à son équipage et à partir. Mon fils ira comme les autres, et cela me donne des inquiétudes que Votre Majesté peut s'imaginer.

Sam 7 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

• Robinet achève sa Lettre à Madame datée du lendemain sur un « Avis » (v. 287-302), par lequel il annonce la création de *La Veuve à la mode* :

Avis

Mais à la fin de cette lettre,
 Pour le public il me faut mettre
 Que demain la Troupe du roi,
 Remontant en très bel arroi,
 Donne une pièce toute neuve,
 Qui porte pour titre *La Veuve*,
 Mais Veuve à la mode et du temps
 [dans la marge : *La Veuve*, comédie par Donneau de Visé]
 Sans doute les intelligents
 Concevront ce que je veux dire ;
 Si donc ils ont dessein de rire,
 Qu'ils aillent au Palais-Royal,
 Et, foi de relateur loyal,
 Je crois, sans que je me mécompte,
 Qu'ils pourront y trouver leur compte,
 Et les comédiens aussi,
 Si d'aller en bon nombre ils prennent le souci.

÷ « *Demain* la Troupe du roi donne une pièce toute neuve... » ; si les mots ont un sens, il faut conclure que la reprise, prévue pour le dimanche 8, a été repoussée au dimanche 15. Voir au 29 mars.

÷ « Les intelligents concevront ce que je veux dire » : à quoi Robinet fait-il allusion ? *Andromaque*, qui sera créée le 17 novembre suivant (dans six mois), serait-elle déjà écrite et programmée ? Comme on l'a fait remarquer, Marquise Duparc, qui vient de quitter la troupe pour rejoindre l'Hôtel de Bourgogne, est veuve et mère, comme *Andromaque*.

Dim 8 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Lun 9 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.
- Première réunion de l'Académie Lamoignon. Voir *Journal* de Pierre Lallemand.

Mar 10 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.
- Mort de Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne.

Mer 11 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 12 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.
- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne (dont il n'a pas encore appris le décès) [336-337] :

Le roi part lundi sans faute pour aller à Amiens, où il ne séjournera que quatre ou cinq jours. L'armée sera ensemble avant la fin du mois, et aussitôt après elle entrera en Flandre ; il est difficile de juger des desseins, l'armée occupant toute la frontière et étant assez forte pour réussir à tout ce qu'elle voudra entreprendre. Elle sera composée de plus de trente mille hommes de pied et de plus de quatorze mille chevaux ; et les Espagnols n'ont pas plus de six mille chevaux et de quatorze mille hommes de pied. Je manderai à Votre Majesté tout ce que j'en apprendrai. Mon fils va avec le roi, et je demeure à Chantilly pour bien rétablir ma santé et me mettre en état de servir Votre Majesté si elle besoin de mon service. On attend à toute heure les nouvelles de la paix d'Angleterre, et le roi a fait faire un manifeste que j'enverrai à Votre Majesté l'ordinaire prochain, et a écrit en Espagne pour justifier ses armes ; on en attend bientôt la réponse. [...]

La Reine et M. le Dauphin demeureront à Compiègne. La Reine aura le pouvoir en France pendant l'absence du Roi ; MM. le Chancelier et d'Estrées demeureront auprès d'elle pour la conseiller.

Ven 13 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Sam 14 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.
- La guerre est officiellement déclarée, lors d'une séance solennelle au Parlement.
- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal*, II, p. 506 :
Le samedi 14 mai, les lettres d'érection de la terre de Vaujours en duché, en faveur de Mlle de La Vallière et de sa fille, que le Roi avoue pour être à lui, furent vérifiées sous le nom de La Vallière, en sorte qu'on l'appelle Madame la duchesse de La Vallière.
- Dans sa Lettre à Madame, Robinet évoque, v. 243-254, le départ des troupes pour la Flandre⁸ :

Mais, à propos de tambour, qu'est-ce ?
J'ois sans cesse battre la caisse,
Je ne vois qu'armes et drapeaux,
Que fantassins et que chevaux,
Lesquels partent de cette ville
Remplis d'une guerrière bile,
Et Louis même avec sa cour
S'en va partir au premier jour :
Ce n'est pas pour tirer des merles
Et ni pour enfiler des perles,
Je le gagerais, ma foi, bien,
Mais ne disons encore rien.

8. Il vient de célébrer longuement le tambour offert par le prince héritier de Savoie au Dauphin de France.

Dim 15 mai 1667

• Registre de La Grange : « La troupe du roi au Palais-Royal a commencé après Pâques, le dimanche 15 mai par *Attila* et *LA VEUVE A LA MODE* [dans la marge : pièce nouvelle de M. de Visé]. » R : 252 l.

÷ Si l'on en croit la Lettre de Robinet du 7 (datée du 8), la reprise était prévue une semaine plus tôt.

÷ C'est la première fois, me semble-t-il, que la troupe crée une pièce le jour même d'une reprise annuelle. Ladite reprise a lieu au terme d'un relâche particulièrement long, de 46 jours, soit six semaines et demie.

÷ *La Veuve à la mode* est une comédie de 23 scènes, 551 alexandrins (100 de moins que *Le Cocu imaginaire*), pour cinq comédiennes, cinq comédiens et deux figurants.

◇ Dans son compte rendu du 22 mai, Robinet indique que le rôle de Miris, la veuve, est tenu par Catherine Debrie, et celui d'Orphise, sa sœur, par Armande Béjart.

÷ C'est la deuxième pièce de Donneau que la troupe crée, après *La Mère coquette*, créée le 23 octobre 1665 et dont la dernière représentation remonte au 8 août 1666.

÷ On y trouve un clin d'œil au *Tartuffe* toujours interdit : à propos du défunt de la pièce, un personnage s'exclame (v. 49) : « Le pauvre homme ! »

÷ Sur l'allusion possible à Marquise Duparc et Andromaque, voir la Lettre de Robinet au 7 mai.

÷ Molière, malade, n'y joue assurément pas. Voir la Lettre en vers de Robinet du 11 juin, citée au 10.

÷ Qui est la cinquième actrice nécessaire pour jouer la comédie ?

÷ Quel rapport avec la comédie de Pierre Corneille ?

÷ Apparemment, l'annonce de Robinet du 8 n'a pas attiré le public. Il faut dire que c'est précisément à cette date que la cour part pour la Flandre.

÷ La pièce paraîtra chez Ribou le 15 décembre suivant.

÷ La reprise d'*Attila*, qui ne s'imposait sans doute pas, les recettes ayant été assez médiocres avant Pâques, est-elle liée aux préparatifs de guerre ?

• Le même jour, Gabriel de Roquette, évêque d'Autun et modèle présumé de *Tartuffe*, célèbre le mariage du jeune Joseph-Louis de Lorraine, duc de Guise (16 ans et demi⁹) et d'Élisabeth d'Orléans, Mlle d'Alençon (20 ans et demi¹⁰), en présence du roi, de la reine, et de toute la cour.

÷ Le jeudi précédent, 12 mai, le prince de Condé écrivait de Saint-Germain à la reine de Pologne [336] : « M. de Guise épouse dimanche prochain Mlle d'Alençon ; ce mariage a été proposé et conclu en trois jours. »

÷ Voir la Lettre à Madame de Robinet du 22, v. 95-138.

Lun 16 mai 1667

• Le roi part de Saint-Germain avec toute la cour pour le nord de la France. C'est le **début de la guerre de Dévolution.**

Mar 17 mai 1667

• *Attila* et *La Veuve à la mode*. R : 83 l. [= 110 places de parterre à 15 sols.]

• Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit au duc de Savoie [Lettres, I, 40-41] :

Le maréchal de Gramont se prosterna dernièrement aux genoux du roi, lui dit qu'il le suppliait d'agréer le retour du comte de Guiche et qu'il purgeât toutes ses fautes et sa mauvaise conduite par ses services dans ses troupes en portant le mousquet. Le roi lui répondit que bientôt il lui ferait faire réponse, et, ayant trouvé M. Le Tellier, il le chargea d'aller dire au maréchal de Gramont qu'il était inutile qu'il lui parlât plus de son fils, que tant qu'il serait roi, qu'il ne reviendrait jamais en France, ce qui porta ce maréchal dans le désespoir.

Cela a fort affligé Madame ; cette princesse est fort déchue, il lui manque des dents, et ce qui lui en reste sont fort gâtées ; sa taille se rend aussi difforme et elle commence de ressembler à sa mère.

Mer 18 mai 1667

9. Né le 7 août 1650, il est le neveu de Henri II de Lorraine, duc de Guise, mort le 2 juin 1664.

10. Elle est née le 2 décembre 1646.

Jeu 19 mai 1667

- Ascension.

Ven 20 mai 1667

- *Attila et La Veuve à la mode*. R : 204 l.

- Ce jour-là, Mme de Sévigné écrit à Bussy-Rabutin [I, 84] :
Il n'est plus question que de guerre. Toute la cour est à l'armée, et toute l'armée est à la cour. Paris est un désert, et désert pour désert, j'aime beaucoup mieux celui de la forêt de Livry, où je passerai l'été...
- Mort à Rome du pape Alexandre VII.

Sam 21 mai 1667

- Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement de Lyon [« Recueil de ce qui s'est trouvé dans tous les registres tenus par la Compagnie de plus important pour la gloire de Dieu, le salut du prochain, notre propre instruction et celle de nos successeurs, qu'il a été jugé à propos de transcrire dans ce registre perpétuel, les anciens ayant été brûlés comme inutiles au surplus, ce qui a été fait en janvier 1669 »], citées dans Georges Guigue, *Les Papiers des dévots de Lyon*, 1922, p. 74 :

Le 21 mai, Messieurs de Paris consultés, il fut résolu qu'on tirerait des anciens registres toutes les délibérations importantes à la gloire de Dieu, utiles à notre instruction et de nos successeurs, ou celles dont l'exécution n'est pas encore parfaite et achevée, et qu'ensuite lesdits registres seraient brûlés, ce qui a été ainsi exécuté.

Dim 22 mai 1667

- *Attila et La Veuve à la mode*. R : 203 l.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte, v. 299-309, de la création de *La Veuve à la mode* :

La Veuve à la mode se joue,
Et franchement je vous avoue
Que si l'on veut bien rire, il faut la voir exprès ;
Voyez-la donc, je vous en prie.
Elle parut sous les attraits
De Mademoiselle Debrie,
Qui, veuve, aurait bientôt un époux jeune et frais.
D'ailleurs, la mignarde Molière
Y fait le rôle d'une sœur
Avec qui l'amoureux mystère
Est, je crois, bien plein de douceur.

Lun 23 mai 1667

- Ce jour-là, Gui Patin adresse à André Falconet une lettre dans laquelle il écrit [III, 653] :

Le prince de Condé n'a pas d'emploi en cette guerre ; mais son fils, duc d'Enghien, y va en qualité de chef des volontaires. Le père est fort maigre et cassé des gouttes : c'est le péché des princes, qui sont gens de chair et d'os, sujets et esclaves de leurs passions : cela s'appelle maladie méritée. [...]

Nos troupes en Picardie ont commis plusieurs insolences, et le mal eût été bien plus grand si le roi ne s'en fût mêlé et n'eût réprimé l'insolence des soldats, qui prétendent que tout leur doit être permis.

Mar 24 mai 1667

- *Attila et La Veuve à la mode*. R : 78 l. [= 104 places de parterre à 15 sols.]

Mer 25 mai 1667**Jeu 26 mai 1667****Ven 27 mai 1667**

- *Attila et La Veuve à la mode*. R : 64 l. [= 85 places de parterre à 15 sols.]

÷ Sous cette mention, La Grange écrit le mot « Interruption », valable pour cinq jours de représentation, y compris le dimanche de Pentecôte, soit deux semaines complètes.

÷ *La Veuve à la mode* n'aura eu, dans un premier temps, que six représentations, dont trois ont produit moins de 90 livres de recette.

÷ Lors de la réouverture du théâtre, deux semaines plus tard, c'est Molière qui sera en vedette, et sa comédie prendra la place de celle de Donneau de Visé.

Sam 28 mai 1667

Dim 29 mai 1667

- Pentecôte. Interruption.

Lun 30 mai 1667

- Monsieur, Philippe d'Orléans, part « avec un beau train », pour rejoindre son frère devant Arras.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 655-56] :

La terreur est si grande en Flandre que les pauvres gens ne savent à quel saint se vouer. Quelques villes sont abandonnées, les autres se veulent rendre au roi. On dit ici que même ceux de Cambrai parlementent, principalement les bourgeois, mais que jusqu'ici le gouverneur l'a empêché, si bien que tout ce qu'on n'a pu faire jusqu'ici, la raison naturelle, la force l'emportera peut-être, autorisée du canon, qui est, selon la devise de MM. les maréchaux de France et de la guerre, *ratio ultima regum*.

M. le duc d'Orléans est parti d'ici, ce 30 mai, avec un beau train pour aller joindre le roi, qui est devers Arras.

Les lettres de Dantzig d'aujourd'hui portent que la reine de Pologne est morte à Varsovie.

On parle d'une nouvelle traduction du *Nouveau Testament* faite par les jansénistes du Port-Royal, imprimée en deux tomes in-douze, qui ne se vendent qu'en cachette, parce que M. le Chancelier la fait chercher pour la saisir.

Mar 31 mai 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 1 juin 1667

Jeu 2 juin 1667

Ven 3 juin 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Sam 4 juin 1667

Dim 5 juin 1667

- Trinité. Relâche au Palais-Royal.

Lun 6 juin 1667

Mar 7 juin 1667

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 8 juin 1667

Jeu 9 juin 1667

- Fête-Dieu [Fête du Saint-Sacrement].

- Le roi et la cour arrivent à Avesnes, où ils resteront jusqu'au 14. Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires* :

On fut deux ou trois jours à Avesnes. Madame de Montespan me laissa jouer ; elle logeait chez madame de Montausier dans une de ses chambres, qui était proche de la chambre du roi ; et l'on remarqua qu'à un degré qui était entre deux, où l'on avait mis une sentinelle à la porte qui donnait à l'appartement du roi, on la vint

ôter, et elle fut toujours en bas. Le roi demeurait souvent tout seul à sa chambre, et madame de Montespan ne suivait point la reine.

÷ S'appuyant sur ce témoignage, les historiens s'accordent à dater de ce séjour les premières relations sexuelles de Louis XIV avec la marquise de Montespan.

Ven 10 juin 1667

- *Attila* et première représentation publique du *SICILIEN OU L'AMOUR PEINTRE*. R : 142 l.
 - ÷ La pièce a été créée, avec grand succès semble-t-il, dans le cadre du *Ballet des Muses*, le 14 février précédent.
 - ÷ Jamais une première de Molière n'a produit une recette aussi basse.
 - ÷ Robinet rendra compte du spectacle dès le lendemain, dans sa Lettre à Madame, v. 295-308 :

Encore un mot de notre ville
Et puis notre Muse fait gile.
C'est pour ajouter que, pendant
Que Louis, à la gloire ardent,
S'ouvre, par-delà la frontière,
Une belliqueuse carrière,
Messieurs les bourgeois de Paris,
De Sa Majesté si chéris,
Jouissent de ses plaisirs mêmes
Avec des liesses extrêmes.
Oui, foi de sincère mortel,
Et si vous allez à l'Hôtel [de Bourgogne],
Vous y verrez plusieurs entrées,
Toutes dignes d'être admirées,
De son dernier ballet royal,
Si galant et si jovial,
Avec diverses mélodies
Et même les deux comédies
Qu'y joignit le tendre Quinault,
Où la troupe fait ce qu'il faut
Et ravit, par maintes merveilles,
Les yeux ensemble et les oreilles.

Depuis hier, pareillement,
On a pour divertissement
Le Sicilien, que Molière,
Avec sa charmante manière,
Mêla dans ce ballet du roi
Et qu'on admira, sur ma foi.
Il y joint aussi des entrées
Qui furent très considérées
Dans ledit ravissant ballet ;
Et lui, tout rajeuni du lait
De quelque autre infante d'Inache
Qui se couvre de peau de vache,
S'y rencontre enfin à nos yeux
Plus que jamais facétieux.

÷ Les derniers vers indiquent clairement que depuis le 29 mars au moins, soit près de deux mois et demi, Molière n'avait pas paru sur scène et que son retour était attendu avec impatience.

÷ Il y a presque deux mois que Robinet démentait sa mort et donnait à entendre qu'il était en convalescence (voir au 16 avril).

Sam 11 juin 1667

Dim 12 juin 1667

- *Attila* et *Le Sicilien*. R : 188 l. Part : Néant.

- Robinet revient une fois de plus, dans sa Lettre à Madame, sur l'action réformatrice du lieutenant de police La Reynie :

Notre illustre chef de police,
Faisant des mieux son exercice,
De tout point nettoye Paris,
Et, primo, touchant les Cypris,
Dont en ma pénultième épître
Je fis un si gaillard chapitre,

Il les guerroye d'un tel air
 Que le nombre en sera plus clair ;
 Oui, l'on en verra l'abondance
 Passer en la Nouvelle France,
 Où, faisant l'amour autrement,
 En vertu du grand sacrement
 Et dans les formes conjugales
 Avec leurs légitimes mâles,
 On verra naître maints poupons
 De leurs embrassements féconds,
 Selon l'ancienne tablature
 De notre Mère la Nature,
 Qui veut ainsi, pour le certain,
 Perpétuer le genre humain.

Outre ce beau remue-ménage
 De mainte femelle mal sage,
 Monsieur de La Reynie, actif
 Jusqu'au degré superlatif,
 A fait copieuse capture
 De diseurs de bonne aventure,
 Qui (dont Dieu le veuille bénir !)
 La pourront dire à l'avenir
 Seulement dessus les galères
 Ou bien dans les salpêtrières,
 Où, pour le service du Roi,
 Ils auront un très digne emploi.

Item, il a surpris des drôles
 Qui faisaient d'assez plaisants rôles ;
 C'étaient, pour le dire tout franc,
 Des porteurs de lettres en blanc,
 Où ne paraissait, je vous jure,
 Mauvaise ni bonne écriture,
 Et néanmoins, voyez leur tort,
 Ils en faisaient payer le port,
 Selon la grosseur de la lettre
 Qu'en vos mains ils venaient remettre,
 Grossissant, selon leur souhait,
 Également port et paquet.
 Ciel, quelle manière inouïe
 De chercher à gagner la vie !
 Or, on leur donna pour guerdon
 De si louable invention,
 Et même avec cérémonie,
 En très nombreuse compagnie,
 L'honorable Ordre du Carcan,
 Où, demeurant comme à l'encan,
 Chacun aussi, comme à l'enchère,
 Allait leur dire des lan-lère,
 Id est cent quolibets piquants
 Qui faisaient à ces bonnes gens,
 Tout penauds de ces railleries,
 Détester leurs messageries.

Enfin, le susdit magistrat,
 En toutes choses très exact,
 A fait fesser deux scortatrices
 Ou courtières de mérétrices ;
 Ce sont, en français moins latin,
 Pour être entendu plus à plein,
 Agentes de filles de joie,
 De qui mainte bourse est la proie,
 Et l'une des deux ci-dessus
 Qui des coups de verge ont reçus,
 Attendant un jour davantage,
 S'appelait, par mauvais présage,
 Comme elle l'éprouva bien là,
 Dame Martine Partira.

C'est comme aujourd'hui la police
 Au vice est ici peu propice,
 Et plus qu'en la Sainte Cité
 Y fera voir de pureté.

÷ Voir au 10 juillet 1667.

Lun 13 juin 1667

- Le libraire Jean Ribou obtient un privilège pour l'impression de *La Veuve à la mode*, de Donneau de Visé.
 - ÷ Le nom de l'auteur n'apparaît pas dans le privilège.
 - ÷ La pièce sera achevée d'imprimer six mois plus tard, le 15 décembre 1667.

Mar 14 juin 1667

- *Attila et Le Sicilien*. R : 95 l. [= 126 places de parterre à 15 sols.] Part : Néant.
- De ce jour est datée la *Requête de production présentée à la cour par le commissaire Picart, contenant sa défense et sa justification sur tous les chefs d'accusation qui lui ont été imposés*.

Mer 15 juin 1667

Jeu 16 juin 1667

Ven 17 juin 1667

- *Rodogune et Le Sicilien*. R : 231 l.
 - ÷ C'est la première fois que la troupe reprend *Rodogune* depuis le 19 septembre 1662, soit plus de cinq ans.
 - ÷ Cette reprise semble destinée à pallier l'insuccès d'*Attila*.
 - ÷ Molière joue-t-il dans la tragédie ?

Sam 18 juin 1667

- Reddition de Tournai. La nouvelle n'arrivera à Paris que le 26 [Voir d'Ormesson, *Journal*, II, 508].

Dim 19 juin 1667

- *Rodogune et Le Sicilien*. R : 266 l.
- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte une nouvelle fois (v. 283-312) du *Sicilien*, qu'il a vu (ou revu ?) le dimanche précédent :

Je vis à mon aise et très bien,
 Dimanche, *Le Sicilien*.
 C'est un chef d'œuvre, je vous jure,
 Où paraissent en miniature
 Et comme dans leur plus beau jour
 Et la jalousie et l'amour.
 Ce Sicilien, que Molière
 Représente d'une manière
 Qui fait rire de tout le cœur,
 Est donc de Sicile un seigneur
 Charmé, jusqu'à la jalousie,
 D'une Grecque, son affranchie.
 D'autre part, un marquis françois,
 Qui soupire dessous ses lois,
 Se servant de tout stratagème
 Pour voir ce rare objet qu'il aime
 (Car, comme on sait, l'amour est fin),
 Fait si bien qu'il l'enlève enfin
 Par une intrigue fort jolie.
 Mais quoi qu'ici je vous en die,
 Ce n'est rien : il faut sur les lieux
 Porter son oreille et ses yeux.
 Surtout on y voit deux esclaves
 Qui peuvent donner des entraves,
 Deux Grecques qui, grecques en tout,
 [dans la marge : Mesdemoiselles Molière et Debrie]
 Peuvent pousser cent cœurs à bout,
 Comme étant tout à fait charmantes,

Et dont enfin les riches mantes
Valent bien de l'argent, ma foi :
Ce sont aussi présents du roi.

Lun 20 juin 1667

- À Rome, le cardinal Giulio Rospigliosi (1600-1669) est élu pape sous le nom de Clément IX. Il succède à Alexandre VII, décédé le 20 mai précédent.
 - ÷ Le cardinal était le candidat soutenu par les Français, représentés à Rome par le duc de Chaulnes, ambassadeur, le cardinal de Retz et le cardinal Azzolini. Son élection s'est faite avec l'agrément de Louis XIV, qui s'était plu à « voir dans un si digne choix l'accomplissement de ses vœux » [lettre de Louis XIV à Clément IX, de Douai le 6 juillet 1667, citée par Lavis et Bluche].
 - ÷ Philippe Dieudonné précise [« Fragilité de la Paix de l'Église. Considérations préliminaires à son histoire », *Chroniques de Port-Royal*, n° 29, 1980, p. 18] que Clément IX était « habitué d'une passion ardente et unique, celle de sauver Candie assiégée par les Turcs ».

Mar 21 juin 1667

- *Rodogune* et *Le Sicilien*. R : 90 l. [=120 places de parterre à 15 sols.] Part : Néant.

Mer 22 juin 1667

Jeu 23 juin 1667

Ven 24 juin 1667

- Fête de saint Jean-Baptiste.
- *Le Sicilien* et *L'Amour médecin*. R : 222 l.

Sam 25 juin 1667

Dim 26 juin 1667

- 23^e anniversaire de Madame.
- *Le Sicilien* et *L'Amour médecin*. R : 356 l.
- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 508] :
Le 26 juin, nouvelles arrivèrent de la prise de Tournai, qui s'était rendu le 18 juin, troisième jour de la tranchée ouverte ; que le roi avait été au hasard d'être blessé d'un boulet de canon, qui avait blessé un cheval d'un de ses pages qui était derrière lui.

Lun 27 juin 1667

Mar 28 juin 1667

- *Le Sicilien* et *L'Amour médecin*. R : 185 l.
 - ÷ Sous cette mention, La Grange note une « interruption », qui vaut pour les trois jours de représentation suivants.

Mer 29 juin 1667

- Ce jour-là, par lettres signées Denis, un privilège royal est accordé, pour sept années, au sieur de La Rivière (sans autre précision), pour l'impression d'un livre intitulé *L'Arbitre charitable et le moyen de terminer les procès promptement, sans peine et sans frais*.
 - ÷ L'auteur est un « sieur Alexandre de La Roche, prieur de Saint-Pierre ».
 - ÷ Le privilège sera enregistré le 6 juillet, et le livre sera imprimé et mis en vente par Laurent Raveneau, sans doute vers la fin de l'année, puisqu'il porte au titre la date de 1668.
 - ÷ L'approbation de la faculté de Théologie sera signée le 22 octobre 1667 par L. Bail et M. Grandin (membre de la défunte Compagnie du Saint-Sacrement).
 - ÷ Il s'agit de la seconde édition, amplement revue et corrigée, d'un livre publié une première fois en 1666 (sans achevé d'imprimer), avec une dédicace à Monseigneur Colbert, évêque de Luçon, comme l'auteur l'indique dans son épître dédicatoire au Roi ; voir un exemplaire de cette première édition à la bibliothèque de Grenoble.

÷ La page de titre est ainsi libellé : *L'Arbitre charitable* [page suivante]. *Pour éviter les procès et les querelles, ou du moins pour les terminer promptement, sans peine et sans frais. Cela se fera facilement, si les évêques et les curés, les gouverneurs des provinces et les seigneurs des grands fiefs, ont la bonté d'être les médiateurs, comme ils l'ont été autrefois, et qu'ils sont obligés de l'être, suivant l'Évangile, les Pères, les canons, les conciles et les ordonnances de nos rois. Monsieur le prince de Conti l'a fait dignement, pendant sa vie, dans ses terres et dans ses gouvernements, et notre monarque, au milieu de tous ses soins, prend bien la peine de donner des audiences publiques jusqu'aux moindres de ses sujets, pour terminer promptement leurs procès et différends. Après un exemple si illustre, qui refusera de seconder les bonnes intentions de notre Prince ? Présenté au Roi, l'an 1668, par le prieur de Saint-Pierre.*

÷ Le chapitre XXVI, p. 84 et suivantes, est intitulé : « Règlements de l'Assemblée de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, qui prend soin des pauvres honteux et qui a, la première, formé le dessein de prendre aussi le soin de leurs procès, pour tâcher à les accorder à l'amiable. »

÷ Voir au 1^{er} août 1666, la fondation du Conseil charitable, résurrection partielle de la Compagnie du Saint-Sacrement.

÷ L'auteur donne plusieurs fois en exemple l'action du prince de Conti dans son gouvernement de Languedoc ; p. 38-39, il se réfère même explicitement aux *Mémoires de monseigneur le prince de Conti touchant les obligations des gouverneurs de province* publiés au cours de l'année 1667.

÷ P. 21-22, chapitre IX : « Que depuis qu'on a su que le Roi donnait des audiences publiques pour terminer promptement les procès et différends de ses sujets, qu'il y a des évêques qui l'imitent ; que tous le peuvent faire et sans peine ; que M. le prince de Conti le faisait et donnait des audiences pour cela, deux fois la semaine, à l'issue de son dîner » :

[...] À l'issue de son dîner, deux fois la semaine, il donnait une heure d'audience ; cela servait de récréation, tout le monde y était admis, jusqu'au plus pauvre, il accommodait les querelles lui-même. Pour les procès, il faisait aux parties convenir d'arbitres en sa présence et signer un compromis, qu'il envoyait aux arbitres, avec prière d'expédier lesdites parties et lui venir dire (dans le temps qu'il limitait) s'ils étaient d'accord et à qui il avait tenu.

Son secrétaire faisait registre de tous ces compromis, et lesdites parties avaient ordre, surtout les pauvres, de se venir plaindre, si leurs adversaires n'exécutaient pas de bonne foi ce qu'ils avaient promis.

Ce bon prince faisait la même chose parmi ses vassaux dans ses terres, et marchant à la campagne dans ses gouvernements.

÷ P. 38, chapitre XV : « Que les gouverneurs des provinces doivent leur médiation pour accorder les procès et les querelles de ceux de leurs gouvernement ; que plusieurs l'ont fait et le font encore » :

Art. I. Monseigneur le prince de Conti, ce très illustre gouverneur, s'en est acquitté dignement ; depuis s'être donné tout à Dieu, il se donna tout au prochain.

Il tenait pour maxime (*qu'un grand est l'homme du prochain*) que tous ceux qui sont constitués en dignité et autorité ne sont pas à eux, qu'ils sont au public et qu'ils lui doivent leurs soins. Voici les termes de cet admirable livre qu'il a composé du Devoir des Grands : *Un Grand, dit-il, doit s'y croire plus obligé qu'un autre chrétien, puisque par sa vocation il est principalement l'homme du prochain, n'étant fait que pour lui ; pour le soulager en ses besoins, le consoler dans ses afflictions, le corriger dans ses manquements, lui rendre justice, le tirer de l'oppression, le garantir de la violence.*

Art. II. Plût à Dieu que ces sentiments dignes de l'Éternité fussent gravés bien avant dans le cœur de tous ceux qui ont autorité dans le royaume ! Plût à Dieu que tous les gouverneurs des provinces voulussent imiter les exemples et la charité de ce grand prince ! Le Languedoc et la Guyenne ont vu sa maison ouverte à tous les misérables et malheureux, il allait au-devant d'eux ; dès qu'il savait une querelle, il l'apaisait ; dès qu'il savait un procès, comme son esprit vif et pénétrant en connaissait les effets funestes et malheureux, il priait les Grands de nommer des arbitres et obligeait les petits d'en convenir ; il laissait la liberté du choix et ne se réservait que la qualité de médiateur ; car le choix des arbitres doit être libre, comme celui du confesseur et [du] médecin ; on approcherait avec crainte d'un arbitre qui serait prince, maréchal de France ou gouverneur de province ; enfin il y travaillait avec tant de charité qu'il mettait la paix partout, et il a dit souvent, dans les transports de son zèle, que si ses infirmités et maladies l'empêchaient de pouvoir demeurer dans ses gouvernements, et rendre les services de charité qu'il devait au prochain avec l'assiduité qu'il désirait, qu'il quitterait ses gouvernements pour n'être pas infidèle à Dieu qui lui avait fait la grâce de connaître quel était son devoir.

Nous avons déjà dit, au chapitre 9, au sujet des audiences que les évêques donnent pour accorder les procès et différends de ceux de leur diocèse, l'ordre que ce bon prince tenait pour cela.

[40] Deux fois la semaine, à l'issue de son dîner, il donnait audience, comme le Roi la donne aujourd'hui. Tout le monde y était admis, le pauvre surtout, qui est le plus faible et qui a plus besoin de protection. Pour les querelles, il les accordait lui-même ; pour les procès, il faisait aux parties convenir d'arbitres en sa présence, et signer un compromis ; son secrétaire en avait toujours d'imprimés. Ce bon prince envoyait ce compromis aux arbitres qu'on avait nommés, par quelqu'un des siens, et les faisait prier de dépêcher promptement les parties et trouver des expédients pour leur procurer la paix.

Et afin d'obliger ces arbitres de s'y porter avec affection et diligence, il les faisait aussi prier de lui en venir rendre compte dans un certain temps.

Par cette voie les gouverneurs de province, des villes et citadelles, peuvent accorder un grand nombre de procès et de querelles, sans peine, sans soin et sans frais. [...]

Art. III. Le zèle de M. de Conti allait bien plus loin, si la mort n'eût arrêté le cours de cette belle vie, je l'ai ouï dire à ceux qui avaient l'honneur de l'approcher souvent ; il avait dessein d'établir un certain ordre dans l'étendue de ses gouvernements, par lequel le moindre crime [41] eût été su et puni, et par ce moyen apparemment, de cent crimes prémédités, violences et oppressions qui se font sur le faible, il en eût empêché quatre-vingt-dix. Car qui oserait commettre un crime prémédité, s'il était assuré qu'il fût su et puni ? Qui oserait avoir conspiré contre le Roi ni l'État, ni opprimer le faible, s'il croyait avoir le Prince présent devant lui, ou le gouverneur de province ? Et néanmoins, pour établir ce bel ordre, il n'en coûterait rien au Roi ni au Peuple, et n'y aurait rien de nouveau à ordonner ; le tout se peut tirer de l'Ordonnance, et la façon de l'exécution de ces royaumes d'Orient où la police est merveilleuse.

Ce prince avait encore un beau dessein, d'établir aussi un certain ordre par toutes les villes de ses gouvernements, par lequel les commandements du Roi auraient été exécutés promptement et avec affection ; la police partout très exacte, principalement en temps de peste ; les villes réparées, les édifices publics, rivières, chemins, ports et havres ; mais surtout on aurait établi des manufactures partout, secouru le pauvre et banni la mendicité, sans qu'il en eût rien coûté au Roi, et sans rien ordonner de nouveau, le tout de même eût été tiré de l'Ordonnance. Nous devons attendre de voir cette belle police sous le règne de notre incomparable monarque, qui a déjà si bien commencé, et qui continue ses soins pour rendre ses peuples heureux et bannir cette malheureuse chicane qui renverse tout ordre et toute police. [...]

Jeu 30 juin 1667

Ven 1 juillet 1667

- Interruption au Palais-Royal.
- *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de Tournai, en présence des « compagnies souveraines ».
- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal*, II, 509 :
L'on dit que M. de Turenne et M. de Louvois sont de bonne intelligence et admirablement bien auprès du Roi, et que la fortune de M. Colbert baisse. Beaucoup sont persuadés que dans le mois d'août il doit tomber, et, quoique je ne croie pas ces imaginations, j'ai voulu les marquer.
- Ce même jour, est achevée d'imprimer, pour le compte du libraire Jean Couterot, « rue Saint-Jacques, au Petit Jésus, près les Mathurins », *L'Histoire auguste des six auteurs anciens*, traduite par l'abbé de Marolles.
÷ Dans la préface, Marolles fait allusion au « trouble qui est arrivé dans la librairie depuis quelques mois » ; peut-être est-ce en rapport avec l'affaire qui a opposé Sébastien Picart, commissaire examinateur au Châtelet, à Claude Hourlier, bailli du Palais. Voir au 14 juin précédent, la *Requête de production présentée à la cour par le commissaire Picart, contenant sa défense et sa justification sur tous les chefs d'accusation qui lui ont été imposés*.

Sam 2 juillet 1667

- Ce jour-là, Henriette d'Angleterre, Madame, fait une fausse couche à Saint-Cloud, où elle réside depuis le départ de son mari et de son beau-frère pour la Flandre¹¹. Voir au 7 juillet.

Dim 3 juillet 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Lun 4 juillet 1667

- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 511] :
Le lundi 4 juillet [...] les nouvelles vinrent que le cardinal Rospigliosi était élu pape, dont chacun est fort content, ayant la réputation d'être homme de bien et habile. L'on avait dit, durant le conclave, que si Dieu s'en mêlait, Rospigliosi serait pape ; si les hommes, le cardinal Barberin, si le diable, le cardinal... [blanc] ; que le peuple avait voulu piller la maison du cardinal Chigi, à cause des grandes impositions mises, même sur le blé.

Mar 5 juillet 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 6 juillet 1667**Jeu 7 juillet 1667**

- La nouvelle arrive à Paris de la prise de Douai ; la ville s'est rendue la veille.
÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 511] :
Nouvelles arrivèrent de la prise de Douai ; que les écoliers et les religieux mêmes avaient pris les armes pour se défendre, et avaient fait fort grand feu et que le roi y avait perdu du monde, et l'on nomme beaucoup de personnes de condition, volontaires et officiers, ou morts ou blessés. [...] À ce siège, le roi et Monsieur ont été à la tranchée comme des soldats, et l'on dit que Brissac, lieutenant des gardes du corps, a été blessé à la cuisse d'un coup de fauconneau auprès du roi.
Monsieur arriva ce même jour à Saint-Cloud, où Madame avait pensé mourir d'une fausse couche. Le roi doit arriver demain à Compiègne, où il demeurera pendant quinze jours de repos qu'il donne à son armée.

Ven 8 juillet 1667

- *Le Sicilien* et *Le Médecin malgré lui*. R : 133 l.
- La *Gazette* du lendemain rapportera :
Hier matin, Monsieur arriva à Saint-Cloud, étant venu voir Madame, sur l'avis de l'indisposition de Son Altesse Royale, qui se porte beaucoup mieux.

Sam 9 juillet 1667

- *Journal* d'Ormesson, II, p. 510-511 :
Après le dîner [= dans l'après-midi], conférence chez M. le premier président de Lamoignon, où M. Pellisson nous dit l'histoire de la vie de Torquato Tasso, né dans le duché de Naples, le plus grand poète de son siècle.
Le parlement avait le matin délibéré de députer vers le roi, pour lui faire des remontrances sur ce qu'il s'expose à la tranchée comme un soldat [voir au 26 juin], et le supplier de se conserver, et l'on envoya au roi pour savoir s'il aurait agréable que le parlement députât.

Dim 10 juillet 1667

- *Le Sicilien* et *Le Médecin malgré lui*. R : 145 l.
- Robinet commence sa Lettre à Madame datée de ce jour en évoquant très discrètement la fausse couche que Madame a faite le 1^{er} du mois :
Clion, rassurez-vous et dissipez vos craintes :
Les dieux pour son Altesse ont exaucé nos vœux,
Et les Amours, les Ris, les Grâces et les Jeux
En un chant d'allégresse ont converti leurs plaintes.

Ces maux et ces douleurs qui faisaient notre peur,
Cette fièvre et cette langueur,

11. J'adopte la date donnée par Jacqueline Duchêne, *Henriette d'Angleterre*, p. 289.

Ont aussitôt quitté qu'insulté la princesse,
 Et ce recueil charmant de sagesse et d'appas,
 Qui dans ta gloire s'intéresse
 Et par tant de bonté de ta rime fait cas,
 Attend le tribut ordinaire
 De notre tâche hebdomadaire.

÷ En finissant sa Lettre, le gazetier revient, comme le 12 juin précédent, sur l'action réformatrice du lieutenant de police La Reynie :

Je ne saurais finir ma lettre
 Sans encor quelques mots y mettre
 En faveur de ce lieutenant
 [*dans la marge* : Monsieur de La Reynie.]
 Qui dans Lutèce maintenant
 Nous fait voir tant de bonnes choses,
 Toutes de ses beaux soins écloses.
 À présent, c'est aux spadassins,
 La plupart filous, assassins,
 Qu'il donne, comme il faut, la chasse,
 Et bientôt nous lui rendrons grâce
 De ne voir plus à nos talons
 Ces porteurs de brette félons,
 Ces maudits traîneurs de rapières,
 Qu'ils rendent souvent meurtrières,
 Ces arcs-boutants de nos Vénus
 Qui n'ont point d'autres revenus
 Que ceux... je ne veux pas tout dire,
 Par respect pour qui me doit lire.

Lun 11 juillet 1667

Mar 12 juillet 1667

• *Le Sicilien et Le Médecin malgré lui*. R : 172 l.

• La *Gazette* du 16 rapportera :

Le 12, le marquis de Guित्रy vint à Saint-Cloud, de la part de Sa Majesté, pour y apprendre l'état de la santé de Madame.

Mer 13 juillet 1667

Jeu 14 juillet 1667

• Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 512] :

Le jeudi 14, je fus avec M. le Premier président à Compiègne dans son carrosse. Étaient avec lui MM. de Lamignon, de Basville, La Chapelle, La Martinière et moi. [...] Nous arrivâmes à Compiègne à huit heures et demie du soir, après neuf heures de marche. Le soir, MM. Boucherat et Besnard nous dirent que le roi était fort gai... [...] Qu'il retournait à l'armée mardi prochain, menait la reine à Douai et envoyait M. le Dauphin à Saint-Germain, et que le Conseil revenait à Paris ; que le roi avait été bien aise de la délibération du parlement [voir au 9 juillet] et qu'il s'était exposé à Douai si fort, que, dans la tranchée, le marquis de Gesvres étant devant lui et M. de Turenne derrière, il était venu deux boulets de canon qui avaient passé, l'un devant, l'autre derrière eux ; qu'il avait dit tout haut que Don Castel Rodrigue avait dit à plusieurs officiers que, s'il n'avait pas assez de troupes pour arrêter le roi, l'on trouverait un second Ravailiac en France. [...] Il [Castel Rodrigue] a fait ruiner toutes les glaciers, afin d'ôter au roi la satisfaction de boire à la glace. Le soir, M. Besnard nous fit très grande chère et nous donna des lits.

Ven 15 juillet 1667

• *Le Sicilien et Le Cocu imaginaire*. R : 150 l.

• Suite du *Journal* de d'Ormesson [II, 513] :

Le vendredi 15 juillet, dès le matin, je fis la moitié du tour de la ville sur le rempart, pour reconnaître le pays, qui est fort bien, la ville étant située le long de la rivière d'Oise, dans laquelle celle d'Aisne se joint à un quart de lieue au-dessus. Je fus entendre la messe aux Minimes. Je vis ensuite M. l'archevêque de Paris, avec lequel, ayant rejoint M. le premier président aux Jacobins, j'y saluai M. d'Albret. De là nous fîmes chez M. le chancelier et puis chez M. de Charost, M. de Verneuil, et ensuite au château, où je vis habiller le roi. Il me regarda plusieurs fois et paraissait fort gai, entretenant M. le Prince. L'on dit que les ennemis avaient jeté deux cents

hommes dans Courtrai ; que M. du Brouté était mort. Le roi n'en témoigna rien. M. le premier président eut audience ensuite, mais elle ne fut pas longue, et le roi le remit après le dîner. Nous dînâmes chez M. Besnard, puis retournâmes au château, où M. le premier président fut une heure avec le roi. Au sortir, nous montâmes en carrosse, et M. le duc de La Rochefoucauld revint avec nous, et nous arrivâmes à Paris à une heure après minuit. Durant le chemin, M. le duc de La Rochefoucauld nous dit beaucoup d'histoires des troubles et des intrigues admirables, et il s'explique fort bien. Ce même jour, l'abbé de Rospigliosi devait arriver à Compiègne.

÷ D'Ormesson ne semble pas être au courant de la visite que fera le lendemain Louis XIV à Saint-Cloud...

Sam 16 juillet 1667

• Ce jour-là, Louis XIV vient de Compiègne à Saint-Cloud rendre visite à sa belle-sœur Henriette d'Angleterre. La *Gazette* du 23 rapportera :

Le 16 de ce mois, le Roi vint à Saint-Cloud voir Monsieur et Madame, et, y ayant été régalé avec la chère qu'il est aisé d'imaginer, en partit le lendemain, pour retourner à Compiègne, Son Altesse Royale étant aussi partie du même lieu, le 20, pour aller rejoindre Leurs Majestés.

÷ Robinet commence sa Lettre en vers du jour à Madame par la confirmation de son rétablissement ; il ne semble pas qu'il soit encore au courant de la visite du roi :

Tout s'efforce, à Saint-Cloud, de plaire à la Princesse :
 La Nuit s'y montre à ses beaux yeux
 Avec ce que le Ciel a d'astres radieux,
 Et pour elle, elle en fait de beaux feux d'allégresse.
 Le Jour, en sa naissance et dedans son trépas,
 Étale là tous ses appas
 Et lui porte en tribut sa clarté la plus pure ;
 Les arbres et les fleurs la charment à l'envi ;
 Le Zéphyr à l'y suivre en tous lieux est ravi,
 Et l'Art y rit enfin ainsi que la Nature.

Le Dieu dont tous les cœurs ressentent les alarmes,
 Lui trouvant plus d'appas qu'à sa Mère cent fois,
 Y va lui rendre honneur de ses tendres exploits
 Et mettre à ses beaux pieds la gloire de ses armes.
 Les Jeux et les Plaisirs y semblent prendre exprès,
 Pour l'y mieux divertir, leurs plus rares attraits ;
 Et, comme je l'ai dit, tout s'efforce à lui plaire.
 Soyons de ce concert, ô ma chère Clion,
 Montrons la même passion.

Ah ! quel sort plus charmant que de la satisfaire ?

÷ Dans sa Lettre du 23 juillet, Robinet reviendra, v. 25 et suivants, sur la visite éclair de Louis XIV à Saint-Cloud :

Le pénultième samedi,
 Comme l'astre du jour, fort loin de son midi,
 Était au couchant beaucoup plus d'écarlate
 Qu'il n'en faudrait vraiment à tous les cardinaux
 Pour en couvrir leur omelette
 Et pour se faire des chapeaux,
 Le brillant Phénix des monarques,
 Louis, qui montre à mille marques
 Qu'il est le fils chéri des dieux,
 Vint voir le beau Philippe et l'illustre Henriette,
 Comme aussi l'héroïne, en appas si complète,
 Qu'ont produite leurs nobles feux.

Leur palais, dedans ce moment,
 Fit voir tous les plaisirs dont il est l'élément,
 Afin d'avoir l'honneur de charmer ce grand Sire
 Et de ravir son cœur au démon des combats,
 Qui l'a rangé sous son empire
 Et lui paraît seul plein d'appas.
 Le beau Dieu des cœurs et les Grâces
 Semèrent partout sur ses traces
 Leurs enchantements plus puissants ;
 Mais la gloire, à ses yeux alors toujours présente,
 Lui paraissait, hélas ! si belle et si plaisante
 Qu'à peine effleuraient-ils ses sens.

Dès le lendemain, le Héros,
 Avec cette déesse aux belliqueux travaux,
 Partit de cet Eden, malgré tous ses doux charmes,
 Pour aller entasser lauriers dessus lauriers,
 À la tête de ses gendarmes
 Dont il fait de si grands guerriers,
 Et Philippe, trois jours ensuite,
 De ce même lieu prit la fuite,
 En forçant d'invincibles nœuds,
 Des nœuds les plus charmants qu'ait formés l'Hyménée,
 Pour suivre de Louis l'illustre destinée
 Et pour prendre encor part à ses exploits fameux.

÷ Sur ce voyage :

◇ Il ne s'est pas décidé au dernier moment, comme sur un coup de tête ; il n'est que de lire la lettre que Monsieur enverra à la marquise de Sablé le soir du 18 juillet [Portefeuilles de Valant, t. II, f° 269, citée dans Victor Cousin, *Madame de Sablé*, 5^e éd., Paris, 1882, p. 393] :

Je vous demande mille pardons d'avoir été si longtemps à vous faire réponse, le Roi ayant été en partie cause de ma paresse, l'ayant attendu deux jours et faisant accommoder ma maison pour le recevoir...

◇ « Leur palais [...] fit voir tous les plaisirs dont il est l'élément » : comparer ces termes de Robinet poète avec ceux qu'il a employés dans la *Gazette* en prose : « [...] ayant été régalé avec la chère qu'il est aisé d'imaginer ». Il n'est pas question que de « bonne chère » au sens moderne du terme.

◇ Louis XIV étant arrivé au coucher du soleil, les « plaisirs » en question ne sont pas des plaisirs d'extérieur, promenade ou autre.

◇ Pourquoi ne pas placer ici une lecture, voire une représentation du *Tartuffe* (ou plutôt de *L'Imposteur*), après laquelle Louis XIV aurait donné à Molière l'autorisation orale dont celui-ci fera état dans son second placet ? Cette visite, dont La Grange ne dit rien, expliquerait sans doute les vers que Robinet adresse à Madame le 5 août : « Il [l'Imposteur] occupe encor vos oreilles / Depuis le dernier jour qu'il vous raisonna tant... »

◇ Mais cette hypothétique lecture ou représentation peut aussi avoir eu lieu le 26 juillet, jour où la troupe fait relâche pour une raison inexpliquée. Dans ce cas, l'autorisation royale aurait été donnée à Madame, sans doute au cours de cette soirée à Saint-Cloud, ce que confirmerait le récit fait par Boileau à Brossette (voir au 6 août) : « Madame [...] avait envie de voir représenter le *Tartuffe*. Elle en parla au roi avec empressement, et elle le fit dans un temps où Sa Majesté était irritée contre les dévots de la cour [...] Cela détermina Sa Majesté à permettre à Madame que Molière jouât sa pièce. »

Dim 17 juillet 1667

- *Le Sicilien* et *Le Cocu imaginaire*. R : 197 l.

Lun 18 juillet 1667

Mar 19 juillet 1667

- *Le Sicilien* et *Le Cocu imaginaire*. R : 196 l.

Mer 20 juillet 1667

Jeu 21 juillet 1667

Ven 22 juillet 1667

- Sainte Madeleine.

- *Le Sicilien* et *L'Amour médecin*. R : 116 l.

Sam 23 juillet 1667

Dim 24 juillet 1667

- *Le Sicilien* et *Le Médecin malgré lui*. R : 152 l.

- La *Gazette* du 30 rapportera :
Le 24 de ce mois, l'abbé Rospigliosi alla voir Madame à Saint-Cloud, et ayant été très bien accueilli de Son Altesse Royale, il vit toutes les beautés de cette charmante maison, en sorte qu'il en sortit avec une satisfaction très particulière.

Lun 25 juillet 1667

- Fête de saint Jacques.

Mar 26 juillet 1667

- Registre de La Grange : « Néant. » Relâche inexplicé. Ici pourrait prendre place une représentation du *Tartuffe* donnée à Saint-Cloud pour Madame. Voir aux 16 juillet et 6 août.

Mer 27 juillet 1667**Jeu 28 juillet 1667**

- Sainte Anne.

Ven 29 juillet 1667

- *L'École des maris* et *La Veuve à la mode*. R : 159 l.
 - ÷ La reprise de *La Veuve à la mode*, que la troupe n'a pas jouée depuis le 27 mai, et dans laquelle Molière ne joue pas, semble indiquer qu'il ne tient pas la distance de deux pièces d'affilée dans le même spectacle.
 - ÷ On peut même se demander si Molière joue son rôle de Sganarelle dans *L'École des maris*.
 - ÷ Autre hypothèse : Molière se ménage pour la création du *Tartuffe* (sous le nom de *L'Imposteur*) prévue dans une semaine.
- La *Gazette* du 6 août rapportera :
Le 29 du passé, le fils aîné du sieur Colbert soutint ses premières thèses de philosophie au collège de Clermont en présence du prince de Condé, de l'archevêque de cette ville [Péréfixe], du chancelier de France [Séguier], du premier président du Parlement [Lamoignon], de la plupart des autres présidents au mortier, et de tant d'autres des principaux de la robe qu'on ne pouvait voir une plus belle assemblée. Mais le répondant fit voir aussi tant de capacité et de netteté d'esprit, qu'il parut d'autant plus digne d'un si fameux auditoire qu'il n'est qu'à peine en sa seizième année. La dispute fut ouverte par un fort beau discours du Père Deschamps, recteur de ce collège, et qui fut suivi d'un autre très agréable du sieur de Lamoignon, fils du premier président, qui argumenta pareillement avec une force surprenante.
 - ÷ Robinet reprendra cette information à peu près dans les mêmes termes, ce qui suggère qu'il est l'auteur des deux articles.
 - ÷ D'Ormesson notera dans son Journal [II, 515] :
Après le dîner, à l'acte du fils de M. Colbert, aux Jésuites. M. Pussort et lui m'avaient apporté une thèse. M. le Prince était au milieu, devant la chaire du répondant, M. l'Archevêque au-dessus de M. le Chancelier et de M. le Premier président, ensuite les présidents. Les évêques n'y vinrent point ; tout Paris était à cet acte.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 658] :
On a publié, par toutes les paroisses de Paris, un monitoire très important, lequel contient plusieurs chefs d'accusation contre une certaine *quidante*, etc. C'est un monitoire hardi, violent, médisant et diffamatoire ; c'est une pièce dangereuse et diffamante pour les horribles choses qu'elle contient. On l'explique ici de Madame de Fouquerolles, nièce de M. le président de Nesmes, fille et sœur de M. d'Herbigny, maître des requêtes. Elle faisait ici la dévote et la trésorière des pauvres. Elle a emprunté plus de 700 000 livres à plusieurs particuliers, et après elle a fait un trou à la lune et s'en est allée, ou s'est si bien cachée que l'on ne sait où elle est aujourd'hui. On lit ce monitoire à toutes les portes des églises, et dès que l'on en a arraché un, on y en met un autre, *adeo verum illud Domini Baudii, populus, lex, grex, mundus omnis facit histrionam*.
 - ÷ Furetière : « **Monitoire** : Lettres qui s'obtiennent du juge d'Église et qu'on publie au prône des paroisses, pour obliger les fidèles de venir déposer ce qu'ils savent des faits qui y sont contenus sous peine d'excommunication. Les monitoires ne s'obtiennent qu'en vertu des permissions des juges laïques, quand on ne peut pas avoir preuve autrement des faits contenus en une accusation. Les monitoires ne

doivent nommer personne et se publient contre des quidams, *nomine dempto* ; autrement il y a abus. On oblige les curés de publier des monitoires par saisie de leur temporel. »

÷ Six mois plus tôt, le 4 février, le même Gui Patin signalait [III, 635] au même correspondant la banqueroute de ladite Fouquerolles :

Ce qui fait le plus parler le monde est l'infâme banqueroute de Mme de Fouquerolles. Elle emporte beaucoup de biens à plusieurs particuliers avec beaucoup d'infamie, sans que l'on ait encore pu découvrir où elle est allée. Plusieurs croient qu'elle est cachée dans quelque monastère ; n'est-ce pas le moyen d'être bien cachée ?

÷ D'Ormesson écrivait, à la date du 25 janvier :

Je crois avoir oublié d'écrire la retraite honteuse de Mme de Fouquerolles, qui s'est absentée dès le commencement du mois passé, ayant laissé pour plus de cinq cent mille livres de dettes, sans qu'on en puisse savoir l'emploi. On ne parle que de ses manières d'escroquer de l'argent, trompant ses créanciers par l'apparence d'une conduite sage et pieuse. On la poursuit criminellement.

Sam 30 juillet 1667

- Ce jour-là, l'ambassadeur d'Angleterre Saint-Albans écrit à son correspondant Arlington [Public Record Officer, State Papers, France ; citée dans Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan*, Paris, 1902, p. 189] :

La reine et les dames sont allées jusqu'à Tournai. Madame de Montespan est la beauté du jour, en ce voyage de Flandre, et donne de grandes craintes à la dame délaissée en ces quartiers et qui connaîtra bientôt les tortures ordinaires de la jalousie. Ce sont des choses fâcheuses, mais lorsque les rois ne sont pas plus constants que les autres hommes, il faut bien qu'elles arrivent.

Dim 31 juillet 1667

- Idem et Idem [= *L'École des maris* et *La Veuve à la mode* ?]. R : 289 l.

- Le même jour est signé le traité de Breda, qui met fin, provisoirement, aux hostilités entre la France et l'Angleterre.

Lun 1 août 1667

Mar 2 août 1667

- *L'École des maris* et *La Veuve à la mode*. R : 87 l. [= 116 places de parterre à 15 sols.]
÷ Cette très mauvaise recette pourrait indiquer que le public, prévenu de la création du *Tartuffe* le vendredi suivant, se réserve pour cette date.

- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 515] :

Le mardi 2 août, je fus voir M. le grand prieur, qui me pria de dîner avec M. l'abbé Rospigliosi [neveu du pape] [...]. Je ne sais si M. le grand prieur lui avait parlé de moi, mais il me fit assez d'accueil et but à ma santé. M. l'abbé Le Tellier y dina. L'abbé Siri, Italien, qui écrit l'histoire, parlant des princes du sang, dit qu'ils n'étaient pas heureux étant sujets et que M. le prince était obligé de faire sa cour aux ministres et à leurs commis ; que M. le Prince avait besoin de M. Picon et qu'il était obligé de faire mille bassesses indignes d'un grand seigneur, et qu'il ne disait tout ce qu'il pensait. M. l'abbé Le Tellier l'ayant pressé de le dire, il ajouta qu'il voulait parler de son sermon dans l'église des jésuites ; que M. le Prince avait été obligé de venir exprès de Saint-Germain pour l'entendre, et de revenir le lendemain pour lui en faire des compliments. L'abbé Le Tellier demeura surpris de ce discours et le tourna en raillerie ; il fallut rire de cette extravagance. L'abbé Siri ajouta que M. le Prince avait été à l'acte du fils de M. Colbert tout le premier, pour se montrer, traita cela de ridicule, et néanmoins M. l'abbé Rospigliosi y avait été. Cela marque le peu de jugement de cet historien.

÷ Saint-Simon évoquera, dans ses *Mémoires* [V, 508],

[...] le Grand Condé, devenu la frayeur et la bassesse même jusque devant les ministres depuis son retour à la paix des Pyrénées.

- Ce même jour, Mme de Sévigné écrit à Arnauld de Pomponne [*Lettres*, éd. Pléiade, I, 87-88] :

N'en déplaise au service du roi, je crois, Monsieur l'ambassadeur, que vous seriez tout aussi aise d'être ici avec nous que d'être à Stockholm à ne regarder le soleil que du coin de l'œil. Il faut que je vous dise comme je suis présentement. J'ai M. d'Andilly à ma main gauche, c'est-à-dire du côté de mon cœur, j'ai Mme de La Fayette à ma droite, Mme du Plessis devant moi, qui s'amuse à barbouiller de

petites images, Mme de Motteville un peu plus loin, qui rêve profondément, notre oncle de Saissac, que je crains parce que je ne le connais guère, Mme de Caderousse sa sœur, qui est un fruit nouveau que vous ne connaissez pas, et Mlle de Sévigné sur le tout, allant et venant par le cabinet comme de petits frelons. [...]

Cependant le roi s’amuse à prendre la Flandre et Castel-Rodrigue à se retirer de toutes les villes que Sa Majesté veut avoir. Presque tout le monde est en inquiétude, ou de son fils, ou de son frère, ou de son mari, car malgré toutes nos prospérités, il y a toujours quelque blessé ou quelque tué. Pour moi, qui espère y avoir quelque genre, je souhaite en général la conservation de toute la chevalerie.

Mer 3 août 1667

Jeu 4 août 1667

- D’Ormesson note dans son *Journal* [II, 516] :

Il n’y a aucunes nouvelles, sinon la prise d’Oudenarde, le retour de la reine à Arras, la marche de l’armée. On parle du siège de Dendermonde...

Ven 5 août 1667

- *Tartuffe*. R : 1890 l.

÷ La Grange écrit bien *Tartuffe* dans son *Registre*, et non pas *L’Imposteur* ou *Panulphe*. Un signe de plus qu’il le remplit longtemps après ?

÷ À une époque sans doute tardive, La Grange a dessiné dans la marge de son *Registre* un anneau dont la moitié supérieure est coloriée en bleu (signe de joie) et la moitié inférieure en noir (signe de chagrin). Voir :

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/88/mode/2up>

÷ Hypothèse : devant les recettes calamiteuses des semaines précédentes, Molière et la troupe tentent le tout pour le tout, en donnant une pièce qu’ils ne devraient pas, normalement, créer en plein été et dans un Paris désert.

÷ Pourquoi avoir attendu si longtemps après le départ de la cour pour créer *Tartuffe-Panulphe* ?

÷ Le vendredi est le jour ordinairement choisi par les troupes pour créer une pièce. Il semble donc bien que pour Molière et la troupe, cette représentation constitue la véritable « résurrection » de la pièce mort-née 39 mois plus tôt.

÷ Il y a donc tout lieu de penser que le spectacle a été annoncé, peut-être par voie d’affiches, en tout cas par l’orateur de la troupe, La Grange, au plus tard le mardi précédent. Une telle recette ne peut s’expliquer autrement.

÷ Dès lors, comment expliquer que le président Lamoignon ne soit intervenu qu’après la représentation ? Attendait-il de voir si la pièce était vraiment différente de celle que Louis XIV avait interdite ?

÷ Une fois l’autorisation royale obtenue officiellement, Molière reviendra à certains choix initiaux (la qualité et le costume de *Tartuffe*, en particulier), ce qui indiquerait que leur abandon était purement tactique, et qu’il s’agissait peut-être seulement de tromper la vigilance des « puissants » du moment. La manœuvre a échoué.

÷ Qui sont les spectateurs de ce « coup » de théâtre ?

◇ Le prince de Condé a assisté, le 29 juillet, à la soutenance des thèses de philosophie du jeune Colbert, où (selon d’Ormesson) « tout Paris était ».

◇ Hugues de Lionne est chez lui, malade (voir ci-dessous la lettre de Desfontaines).

◇ Le duc de Saint-Aignan est sans doute au Havre (voir la *Gazette* du 6).

◇ La plupart des jeunes gens de la cour sont aux côtés de Louis XIV devant Lille.

◇ Un public de doctes ? De parlementaires ? De clercs de procureurs ? De marchands de la rue Saint-Denis ?

Sam 6 août 1667

- *Registre* de La Grange :

Le lendemain 6^{me}, un huissier de la Cour du Parlement est venu de la part du premier président, M. de Lamoignon, défendre la pièce.

÷ Couton semble mettre en doute la mémoire de La Grange, puisqu’il précise [CE.C., I, 845] : « Dès le 6, ou 7 août, un huissier du Parlement, etc. »

÷ Trente-cinq ans plus tard, au début du mois de novembre 1702, Boileau racontera ces événements à l’avocat Brossette, qui les transcrit ainsi [*Correspondance*, 563-565] :

[Molière] ne laissait pas de songer aux moyens de trouver le moyen (sic) de pouvoir jouer sa pièce. Madame, première femme de Monsieur, avait envie de voir

représenter *Le Tartuffe*. Elle en parla au roi avec empressement, et elle le fit dans un temps où Sa Majesté était irritée contre les dévots de la cour.

Car quelques prélats, surtout M. de Gondrin, archevêque de Sens, s'étaient avisés de faire au roi des remontrances au sujet de ses amours (avec Mlle de La Vallière, Mme de Montespan). D'ailleurs, le roi haïssait les jansénistes, qu'il regardait encore la plupart comme les objets de la comédie de Molière. Tout cela déterminait Sa Majesté à permettre à Madame que Molière jouât sa pièce.

Le roi était à la veille de partir pour la campagne de Flandres en 1667. Avant ce voyage, Sa Majesté chargea M. de Lamoignon, premier Président, de l'administration et de la police de Paris en son absence.

Le roi étant parti, Molière, en suite de la permission du roi, fit représenter son *Tartuffe* le 5 août 1667, et le promit encore pour le lendemain. Mais M. le Président le défendit le même jour. Il fit même fermer et garder la porte de la comédie, quoique la salle fût dans le Palais-Royal.

Molière porta ses plaintes à Madame, qui voulut faire savoir à M. le premier Président les intentions du roi.

M. Delavau, l'un des officiers de Madame (il a été depuis abbé, Louis Delavau, et l'un des quarante de l'Académie française), s'offrit d'aller parler à M. le premier Président de la part de son Altesse Royale. Madame le chargea d'y aller, mais il gâta tout, et compromit Madame avec M. de Lamoignon, qui se contenta de dire à M. Delavau qu'il savait bien ce qu'il avait à faire, et qu'il aurait l'honneur de voir Madame.

M. le premier Président lui fit en effet une visite trois ou quatre jours après, mais cette princesse ne trouva pas à propos de lui parler de *Tartuffe*, de sorte qu'il n'en fut fait aucune mention.

J'ai demandé à Monsieur Despréaux s'il était vrai, comme on le disait, que Molière, voyant les défenses de Monsieur le Premier président, avait dit, dans le compliment qu'il fit au public qui était venu pour voir sa pièce :

— Messieurs, nous aurions l'honneur de vous donner une représentation de la comédie du *Tartuffe*, sans les défenses qui en ont été faites ; mais Monsieur le Premier président ne veut pas qu'on le joue (l'équivoque est dans ce mot *le*, qui se peut rapporter à Monsieur le Premier président aussi bien qu'au *Tartuffe*).

M. Despréaux m'a dit que cela n'était pas véritable et qu'il savait le contraire par lui-même. Et voici ce qu'il m'a raconté.

Toutes choses seraient demeurées dans l'état que je viens de vous dire, si Molière n'avait pas eu une forte envie de jouer sa pièce. Il me pria, m'a dit M. Despréaux, d'en parler à Monsieur le Premier Président. Je lui conseillai de lui en parler lui-même, et je m'offris de le présenter. Un matin, nous allâmes trouver M. de Lamoignon, à qui Molière expliqua le sujet de sa visite. Monsieur le premier président lui répondit en ces termes :

— Monsieur, je fais beaucoup de cas de votre mérite : je sais que vous êtes non seulement un acteur excellent, mais encore un très habile homme qui faites honneur à votre profession et à la France votre pays ; cependant, avec toute la bonne volonté que j'ai pour vous, je ne saurais vous permettre de jouer votre comédie. Je suis persuadé qu'elle est fort belle et fort instructive, mais il ne convient pas à des comédiens d'instruire les hommes sur les matières de la morale chrétienne et de la religion ; ce n'est pas au théâtre à se mêler de prêcher l'Évangile. Quand le Roi sera de retour, il vous permettra, s'il le trouve à propos, de représenter le *Tartuffe*, mais pour moi, je croirais abuser de l'autorité que le Roi m'a fait l'honneur de me confier pendant son absence, si je vous accordais la permission que vous me demandez.

Molière, qui ne s'attendait pas à ce discours, demeura entièrement déconcerté, de sorte qu'il lui fut impossible de répondre à Monsieur le premier président. Il essaya pourtant de prouver à ce magistrat que sa comédie était très innocente et qu'il l'avait traitée avec toutes les précautions que demandait la délicatesse de la matière du sujet mais quelques efforts que pût faire Molière, il ne fit que bégayer et ne put point calmer le trouble où l'avait jeté Monsieur le premier président. Ce sage magistrat l'ayant écouté quelques moments, lui fit entendre, par un refus gracieux, qu'il ne voulait pas révoquer les ordres qu'il avait donnés, et le quitta en lui disant :

— Monsieur, vous voyez qu'il est près de midi, je manquerais la messe si je m'arrêtais plus longtemps.

Molière se retira, peu satisfait de lui-même, sans se plaindre pourtant de Monsieur de Lamoignon, car il se rendit justice (sic). Mais toute la mauvaise humeur de Molière retomba sur Monsieur l'Archevêque [Hardouin de Péréfixe], qu'il regardait comme le chef de la cabale des dévots qui lui était contraire.

÷ « Tout cela déterminait Sa Majesté à permettre à Madame que Molière jouât sa pièce. » Et non : permettre à Molière de jouer sa pièce... Si permission il y a bien eu, elle a été (selon Boileau-Brossette) donnée oralement à Madame et non à Molière.

÷ Louis XIV est venu voir Madame à Saint-Cloud le samedi 16 juillet, soit trois semaines avant la représentation de *Panulphe* ; c'est peut-être à cette date qu'il lui a

« permis que Molière jouât sa pièce ». Rien n'indique que ce jour-là (qui était jour de relâche) Molière est allé à Saint-Cloud, où il aurait pu rencontrer le roi.

÷ Mais rien n'empêche d'imaginer une représentation donnée ce soir du 16 (et donc prévue par Madame et par Molière pour être donnée en présence du roi), représentation que La Grange aurait « omis », volontairement ou non, de signaler dans son registre. Une telle représentation permettrait de comprendre les vers de Robinet cités plus bas : « [...] depuis le dernier jour qu'il vous raisonna tant ».

÷ M. Delavau est l'ancien agent diplomatique Louis Irland de Lavau et de La Bussière, ami de Jean Donneau de Visé, qui lui a dédié, sans le nommer, ses *Nouvelles nouvelles* en 1663. Voir le fichier portant son nom. L'auteur de *La Fameuse comédienne* (1688) le nommera parmi les amants d'Armande Béjart : « La mère de la Molière fut si désolée de ce mauvais ménage qu'elle tomba malade et mourut peu de temps après. Mais ni la mort de la Béjart, ni la mélancolie de Molière n'interrompirent point les plaisirs de son épouse. L'abbé de Lavau et plusieurs de ce même caractère se mirent en frais pour la désennuyer. Lavau fut un des plus chéris jusqu'à la mort de Molière, qui arriva d'une manière toute surprenante. »

÷ Donneau, très présent dans la vie de la troupe au cours de cette année, aurait-il joué un rôle dans cette négociation ?

÷ À quelle date peut-on situer 1) la visite de Louis de Lavau à Lamoignon ? 2) la visite (« trois ou quatre jours après ») de Lamoignon à Madame ? 3) la visite de Molière à Lamoignon ? Avant ou après le mandement de Péréfixe ?

÷ Tout cela ne s'accorde guère avec le récit fait par La Grange, aux termes duquel il ne se serait écoulé que 48 heures entre l'interdiction signifiée par Lamoignon et le départ pour Lille des deux comédiens porteurs du placet.

÷ « Molière [...] regardait [Hardouin de Péréfixe] comme le chef de la cabale des dévots qui lui était contraire. » L'expression de « cabale des dévots » apparaît sous la plume de d'Argenson, l'historien de la Compagnie du Saint-Sacrement, dans ses *Annales*, à la date du 26 septembre 1660 (p. 263) : « Le Cardinal reparla [à la princesse de Conti] de la Compagnie du Saint-Sacrement et de la grande cabale des dévots. »

÷ Voir au 22 octobre 1668, l'arrêt du Parlement interdisant de faire représenter au théâtre du Marais *La Satire des Satires*, d'Edme Boursault, interdiction obtenue par Boileau, dont on peut se demander s'il n'a pas fait jouer alors ses relations avec le président Lamoignon. Voir au 11 août.

÷ L'archevêque de Sens est Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, fils d'Antoine Arnauld, marquis de Montespan et d'Antin, et de Paule de Saint-Lary de Bellegarde, né en 1620, mort en 1674. Émile Magne écrit : « Il compta parmi les prélats les plus turbulents et les plus galants du 17^e siècle. Pour connaître ses mœurs, qui étaient déplorablement, il faut lire les *Mémoires* du père René Rapin. » Sur sa vie, voir la thèse de M. Dubois.

- Robinet ouvre sa Lettre à Madame (v. 1-24) sur le succès de *L'Imposteur* :

Belle princesse, un Imposteur
Aujourd'hui me met hors de gamme ;
Il faut que je l'avoue, il me fait perdre cœur
Et je n'ai ni vigueur ni flamme.
Vous avez encor dans l'esprit
Toutes les choses qu'il vous dit ;
Il occupe encor vos oreilles
Depuis le dernier jour qu'il vous raisonna tant,
Et, quand je ferais des merveilles,
Autant, je m'en assure, en emporte le vent.

Hélas ! vous avez écouté
Avec plaisir, avecque joie,
Ce que le Séducteur devant vous a conté,
Et de me faire ouïr je ne sais plus de voie.
Mais quoi ? qui ne l'écouterait
Et qu'est-ce qu'il ne séduirait,
Quand il est construit par MOLIERE ?
Hélas ! MADAME, hélas ! tout viendra l'écouter,
Il aura de chacun l'oreille toute entière,
Et d'avoir charmé tout il pourra se vanter.

Dès hier en foule on le vit,
Et je crois que longtemps on le verra de même ;
On se fait étouffer pour ouïr ce qu'il dit

Et l'on le paye mieux qu'un prêcheur de Carême.
Princesse, agréez néanmoins
De ma Clion les petits soins :
Je puis vous assurer qu'elle fait de son mieux
Pour plaire à votre esprit, qui n'est qu'intelligence
Et qui brille de pair avec vos divins yeux.

÷ Pierre Mélessé [*Répertoire*, 132] voit dans les deux premières « strophes » le compte rendu d'une lecture chez Madame. Pourquoi une simple lecture et non pas une représentation ?

÷ Comment comprendre les vers 5-8 ? S'ils font allusion à la représentation du 5, il faut conclure que Madame est venue ce soir-là de Saint-Cloud pour assister au spectacle ; un voyage que rien ne confirme, bien au contraire : la *Gazette* du 17 rapportera que « le 15 de ce mois, fête de l'Assomption, Madame, pour sa première sortie depuis sa guérison, alla au monastère des Ursulines de Saint-Cloud faire ses dévotions... »

÷ « Il occupe encor vos oreilles / Depuis le dernier jour qu'il vous raisonna tant... » : il ne peut tout de même pas s'agir de la veille...

÷ « Dès hier en foule on le vit, et je crois que longtemps on le verra de même » : ces mots indiquent que Robinet écrit le 6, mais avant que la nouvelle de l'interdiction du spectacle ait circulé.

÷ « On le paie mieux qu'un prêcheur de carême » : les places de parterre ont été mises au double.

- Le même jour, un certain M. Desfontaines écrit à Hugues de Lionne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères [archives des Affaires étrangères, fonds France, 921, f° 295 ; reproduit dans la *Revue d'histoire du théâtre*, IV, 1948-1949, 263] :

Samedi au matin.

[...] Molière donna hier la première représentation de son *Imposteur*, qui n'est autre chose que *Tartuffe*, qu'il appelle présentement Panulphe. Si V. E. était en état de venir entendre cette pièce, je crois qu'elle y prendrait du plaisir. Il en donne demain la seconde représentation, mais je crains que ce ne soit la dernière ; les petits collets y sont si maltraités que je ne doute point qu'ils fassent tous leurs efforts pour la faire supprimer.

÷ « Les petits collets y sont si mal traités... » : c'est qu'ils n'ont pas été dupes du « grand collet » donné à Panulphe !

÷ Depuis la mi-juillet environ, Hugues de Lionne est à Paris, malade. Voir la lettre que le marquis de Saint-Maurice envoie le 13 juillet à son maître le duc de Savoie [*Lettres sur la cour de Louis XIV*, I, 88-89 et 91] :

M. de Lionne est à Paris, malade, et à ce que l'on dit, d'une incommodité qui l'y tiendra longtemps : il a une fistule au fondement. [...] Je n'ai pas voulu dire dans les autres lettres les incommodités de M. de Lionne, pour ne les rendre pas publiques. Elles sont grandes : il a une inflammation dans les bourses et une fistule dans le fondement. Les railleurs de la cour disent qu'elles sont vénériennes et des faveurs des dames, ce que je ne crois pas.

÷ De toute évidence, l'intervention du président Lamoignon, même si elle était pressentie, a pris le public au dépourvu.

- Le même jour (qui voit la mort de la mère Angélique), Louis-Henri de Loménie de Brienne, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à présent confrère de l'Oratoire ; un sieur Maréchal, son valet de chambre, et le janséniste Claude Lancelot quittent Paris pour se rendre à Alet. Ils y arriveront le 11 septembre, après un long détour par Annecy et Avignon. Il en repartiront le 13 octobre et seront de retour à Paris le 18 décembre. De ce voyage et des entretiens que les voyageurs auront avec Nicolas Pavillon, Lancelot fera une longue Relation, qu'il adressera le 24 décembre à la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld et qui sera publié sans date au XVIII^e siècle, « En France, Chez Théophile, Imprimeur à la Vérité » [Ars. 8° H 18945].

Dim 7 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

÷ De ce jour au 25 septembre, c'est-à-dire pendant un mois et demi, la troupe ne jouera pas.

÷ Pourquoi cette suspension d'activité ? N'était-il pas possible de reprendre les pièces que l'on jouait avant la création de *Panulphe* ?

÷ Ce jour-là, sans doute (s'il faut se fier aux dates fournies par le registre de La Grange), Molière rédige son deuxième placet au roi :

Sire,

C'est une chose bien téméraire à moi que de venir importuner un grand monarque au milieu de ses nombreuses conquêtes ; mais, dans l'état où je me vois, où trouver, Sire, une protection qu'au lieu où je la viens chercher ? Et que puis-je solliciter, contre l'autorité de la puissance qui m'accable, que la source de la puissance et de l'autorité, que le juste dispensateur des ordres absolus, que le souverain juge et le maître de toutes choses ?

Ma comédie, Sire, n'a pu jouir ici des bontés de Votre Majesté. En vain je l'ai produite sous le titre de *L'Imposteur*, et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde ; j'ai eu beau lui donner un petit chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée, et des dentelles sur tout l'habit, mettre en plusieurs endroits des adoucissements, et retrancher avec soin tout ce que j'ai jugé capable de fournir l'ombre d'un prétexte aux célèbres originaux du portrait que je voulais faire : tout cela n'a servi de rien. La cabale s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose. Ils ont trouvé moyen de surprendre des esprits qui, dans toute autre matière, font une haute profession de ne se point laisser surprendre. Ma comédie n'a pas plutôt paru qu'elle s'est vue foudroyée par le coup d'un pouvoir qui doit imposer du respect ; et tout ce que j'ai pu faire en cette rencontre pour me sauver moi-même de l'éclat de cette tempête, c'est de dire que Votre Majesté avait eu la bonté de m'en permettre la représentation, et que je n'avais pas cru qu'il fût besoin de demander cette permission à d'autres, puisqu'il n'y avait qu'elle seule qui me l'eût défendue.

Je ne doute point, Sire, que les gens que je peins dans ma comédie ne remuent bien des ressorts auprès de Votre Majesté, et ne jettent dans leur parti, comme ils l'ont déjà fait, de véritables gens de bien, qui sont d'autant plus prompts à se laisser tromper qu'ils jugent d'autrui par eux-mêmes. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs intentions. Quelque mine qu'ils fassent, ce n'est point du tout l'intérêt de Dieu qui les peut émouvoir ; ils l'ont assez montré dans les comédies qu'ils ont souffert qu'on ait jouées tant de fois en public sans en dire le moindre mot. Celles-là n'attaquaient que la piété et la religion, dont ils se soucient fort peu ; mais celle-ci les attaque et les joue eux-mêmes, et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. Ils ne sauraient me pardonner de dévoiler leurs impostures aux yeux de tout le monde ; et, sans doute, on ne manquera pas de dire à Votre Majesté que chacun s'est scandalisé de ma comédie. Mais la vérité pure, Sire, c'est que tout Paris ne s'est scandalisé que de la défense qu'on en a faite, que les plus scrupuleux en ont trouvé la représentation profitable, et qu'on s'est étonné que des personnes d'une probité si connue aient eu une si grande déférence pour des gens qui devraient être l'horreur de tout le monde et sont si opposés à la véritable piété dont elles font profession.

J'attends avec respect l'arrêt que Votre Majesté daignera prononcer sur cette matière ; mais il est très assuré, Sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire des comédies, si les tartuffes ont l'avantage ; qu'ils prendront droit par-là de me persécuter plus que jamais, et voudront trouver à redire aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume.

Daignent vos bontés, Sire, me donner une protection contre leur rage envenimée ; et puissé-je, au retour d'une campagne si glorieuse, délasser Votre Majesté des fatigues de ses conquêtes, lui donner d'innocents plaisirs après de si nobles travaux, et faire rire la monarchie qui fait trembler toute l'Europe !

÷ Commentaire :

◇ « La puissance qui m'accable » est assurément le président Lamoignon.

◇ Que faut-il entendre par les mots « dans l'état où je me vois » ? Pour « venir chercher la protection » du Roi, Molière et/ou sa troupe sont-ils menacés ? En quoi la « tempête » que représente(rait) l'interdiction de jouer *Tartuffe* constitue-t-elle pour Molière lui-même un « danger » dont il ne pourrait « se sauver » qu'en cherchant la protection du Roi ? Rien, dans le récit de Boileau-Brossette, ne suggère que Molière aurait été menacé lui-même.

◇ « Ma comédie n'a pu jouir des bontés de V.M. » : quelles sont ces bontés ? La permission évoquée plus bas ? Mais elle semble être évoquée comme un demi-mensonge : « Tout ce que j'ai pu faire [...], c'est de dire que... »

◇ Et c'est bien un demi-mensonge, si l'on en croit le récit de Boileau-Brossette, selon lequel Louis XIV a donné sa permission à Madame, et non à Molière lui-même. Qui plus est, cette permission portait peut-être, dans l'esprit du roi, sur la possibilité d'une représentation *privée* et non sur *une série* de représentations *publiques*.

◇ Mais admettons que la permission ait portée (oralement) sur des représentations publiques : Louis XIV ne pouvait l'avoir donnée qu'après avoir pris connaissance du nouveau visage de la pièce et des changements qui pouvaient justifier qu'il revienne sur l'interdiction de 1664. Dans ce cas,

pourquoi Molière prend-il la peine d'énoncer aussi précisément ces changements ?

◊ Étrange, comme Molière reprend presque littéralement les éléments du premier placet !

◊ « Ils ont trouvé moyen de surprendre des esprits qui, dans toute autre matière, font une haute profession de ne se point laisser surprendre » ; 1664 : « [...] on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable, je veux dire par le respect des choses saintes. Les tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté. »

◊ « Je ne doute point que les gens que je peins dans ma comédie ne remuent bien des ressorts auprès de V.M. » : comparer avec « Les tartuffes, sous mains, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de V.M. »

◊ Quelques différences importantes, néanmoins : le mot *hypocrite*, répété trois fois dans le premier placet, a disparu dans celui-ci, pour être remplacé par ceux d'*imposteur* et d'*imposture* ; les mots *dévo*t et *dévotion* ont disparu.

◊ Les gens que peint Molière ne sont donc pas de misérables aventuriers, ni de simples escrocs, comme Tartuffe-Panulphe, mais des gens suffisamment bien et haut placés pour agir, serait-ce indirectement, sur le roi lui-même.

◊ « J'attends avec respect l'arrêt que Votre Majesté daignera prononcer sur cette matière » ; comparer avec les derniers mots du premier placet : « J'attends avec respect tout ce qu'il plaira [à V.M.] d'ordonner là-dessus. »

◊ Ici encore on a affaire à un « morceau » écrit (réécrit ? quand ? en 1682 ?) pour le public autant sinon plus que pour le roi.

◊ Voir au 20 novembre ce qu'écrivait Gui Patin de la menace d'excommunication que brandit le même Péréfixe contre Port-Royal, à l'occasion de la publication du *Nouveau Testament* de Mons.

Lun 8 août 1667

- Suite de la note du Registre commencée au 6 :

Le 8, le sieur de La Thorillière et moi, De La Grange, sommes partis de Paris [ajout : en poste] pour aller trouver le roi au sujet de ladite défense. Sa Majesté était au siège de Lille en Flandres, où nous fûmes très bien reçus. Monsieur nous protégea à son ordinaire, et Sa Majesté nous fit dire qu'à son retour à Paris, il ferait examiner la pièce de *Tartuffe*, et que nous la jouerions. Après quoi nous sommes revenus. Le voyage a coûté 1000 livres à la troupe. [En haut de la page suivante, de gauche] : La troupe n'a point joué pendant notre voyage, et nous avons recommencé le 25^e de septembre, dimanche, par *Le Misanthrope*.

÷ La Grange rédige sa note assez longtemps après les événements, en tout cas après le 25 septembre.

÷ Le roi n'a pas reçu les deux comédiens en personne.

÷ Il nomme la pièce *Tartuffe* et non *Panulphe*.

÷ Le siège de Lille ayant duré du 10 au 28 août, les deux comédiens ont été de retour au plus tard à la fin du mois ; la note de La Grange n'explique donc en rien la fermeture du théâtre pendant les trois premières semaines de septembre.

÷ Sur l'attitude de Monsieur pendant le siège de Lille, il est intéressant de lire les *Mémoires* de son premier aumônier, Daniel de Cosnac, évêque de Valence [I, p. 353-354] :

Pour revenir au siège de Lille, je remarquai que depuis l'arrivée du chevalier de Lorraine¹² dans notre armée, Monsieur n'avait plus les mêmes empressements de suivre le Roi partout où il allait, qu'il s'exemptait souvent des fatigues de cette guerre, qu'il négligeait de visiter les postes, et que même il y avait cinq jours que la tranchée était ouverte sans que Monsieur eût parlé d'y aller. Il demeurait toujours enfermé avec ce chevalier. Je crus qu'il était de mon devoir d'avertir Monsieur que le monde s'apercevait qu'il s'était relâché de sa première vigueur ; qu'il était pourtant aisé de soutenir sa gloire, puisqu'il n'y avait plus que ce siège à essayer pour cette campagne. Mes remontrances firent quelque impression sur son esprit ; il alla dans la tranchée, et, deux jours après, M. le chevalier de Lorraine y étant avec son régiment, il y alla pour la seconde fois lui rendre visite. Cela fit d'autant plus

12. Fils du comte d'Harcourt. Cosnac a noté quelques pages plus haut [I, 351] : « Le chevalier de Lorraine, qui avait servi dans l'armée du maréchal d'Aumont depuis le commencement de la campagne, vint à Tournai saluer Leurs Majestés [= fin juin]. Monsieur, au commencement de l'hiver [1666-1667], avait pris une forte inclination pour lui. Il avait demandé à Sa Majesté que le régiment de ce chevalier servît dans l'armée du Roi, afin qu'ils pussent être ensemble durant la campagne. Sa Majesté lui avait refusé cette grâce. Il lui fit alors la même demande, et le Roi la lui accorda. »

d'effet que tout ce qu'il y avait de gens de la plus grande distinction avaient obtenu de Sa Majesté qu'elle ne s'y exposerait pas. Outre ces actions de courage, quelque argent que Monsieur envoya à des officiers blessés, beaucoup de louanges qu'il donna aux plus braves, contribuèrent beaucoup à lui faire acquérir la réputation de prince libéral et magnanime ; et quelques-uns, pour enchérir sur les autres, même prenaient à tâche de lui faire présent de beaucoup de bonnes qualités qu'il n'avait point. Comme il songeait à se faire aimer, chacun prenait intérêt à l'élever, et on voulait absolument que ce fût un grand homme. Pendant ce siège, les ennemis ne firent aucune défense considérable ; ils laissèrent prendre tous les dehors sans se mettre en état, ni par des sorties ni par des travaux, de s'opposer à nos gens. On attaqua la demi-lune et on l'emporta dans le moment. Le chevalier de Lorraine fut, dans cette occasion, légèrement blessé au pied de l'éclat d'une grenade. Monsieur en ayant appris la nouvelle, témoigna l'amitié qu'il lui portait par son extrême inquiétude. Il passait des jours entiers dans sa chambre, en faisait les honneurs, caressait ceux qui venaient voir le chevalier et les obligeait à louer la belle action qu'il avait faite.

Le neuvième jour après l'ouverture de la tranchée, ce redoutable et tant vanté gouverneur demanda à capituler, et sortit le lendemain de sa place. Sa Majesté y entra pour faire chanter le *Te Deum*, et dès le jour même marcha avec son armée du côté du canal de Bruges, où elle avait avis que les ennemis s'étaient assemblés. Le chevalier de Lorraine, quoique incommodé encore de sa blessure, voulut venir à cette occasion, et prit une place dans le carrosse de Monsieur. J'y étais seul avec lui, car Monsieur était à cheval avec le Roi, qui n'a jamais marché autrement dans tout le temps de la campagne. Nous eûmes une grande conversation ensemble. Je connus que c'était un jeune homme sans expérience, sans habileté pour sa conduite, et qui, loin de pouvoir donner conseil à Monsieur, n'était pas capable de former aucun dessein pour lui-même et n'envisageait sa faveur que comme une chose utile à ses plaisirs. Cependant, comme il était fort bien dans l'esprit de Monsieur, je le ménageai fort, et je crus que je pouvais n'être pas incompatible avec lui. Le lendemain, il se trouva plus incommodé, et je lui donnai mon carrosse pour s'en retourner à Lille.

Alors j'eus avec Monsieur, qui n'était plus distrait par ce continuel attachement auprès du chevalier de Lorraine, de plus longues conférences que je n'en avais eu depuis quelques jours. Il s'étendit fort sur les bonnes qualités du chevalier, et avec tant de plaisir qu'il eut bien de la peine à parler d'autre chose. Il me dit qu'il voulait absolument le mettre dans sa maison, et que c'était la plus avantageuse acquisition qu'il pût faire. Quoique j'eusse bien eu quelque chose à représenter là-dessus, je ne crus pas que ce fût l'affaire de son premier aumônier de s'opposer à ce dessein.

Mar 9 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 10 août 1667

- Ce jour est jour de distribution des prix au collège de Clermont. Les élèves jouent une tragédie du *Martyre d'Andronic* sous l'empereur Dioclétien, mêlée d'un *Ballet de l'Innocence*.

÷ Robinet en rendra compte dans sa Lettre à Madame du 13, v. 202-233 ; mais il date faussement l'événement du lendemain.

÷ D'Ormesson note quant à lui dans son *Journal* [II, 516] :

Le mercredi 10 août, à la tragédie des Jésuites. Fanchon [= François d'Ormesson, fils d'Olivier] eut le prix des vers, le premier accessit de prose latine et le premier accessit de prose grecque, et il fait bien à présent, ayant été deux fois le premier empereur de sa classe, et à présent il est dictateur. Ce m'est un grand sujet de joie de le voir bien faire.

÷ Je note que d'Ormesson ne remplit pas son *Journal* entre le 5 août et cette date, et qu'il ne dit absolument rien de l'interdiction du *Tartuffe*.

Jeu 11 août 1667

- L'archevêque de Paris fait placarder sur les murs de la ville le mandement suivant :
Hardouin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique archevêque de Paris, à tous curés et vicaires de cette ville et faubourgs, Salut en Notre-Seigneur.
Sur ce qui nous a été remontré par notre promoteur que le vendredi cinquième de ce mois on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de *L'Imposteur*, une comédie très dangereuse, et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins, de sorte que pour arrêter le cours d'un si grand mal, qui pourrait

séduire les âmes faibles et les détourner du chemin de la vertu, notre dit promoteur nous aurait requis de faire défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public soit en particulier, sous peine d'excommunication : Nous, sachant combien il serait en effet dangereux de souffrir que la véritable piété fût blessée par une représentation si scandaleuse et que le roi même avait ci-devant très expressément défendue, et considérant d'ailleurs que, dans un temps où ce grand monarque expose si librement sa vie pour le bien de son État, et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières continuelles pour la conservation de sa personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impiété de s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du Ciel : Avons fait et faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement soit en particulier, sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit, et ce sous peine d'excommunication.

Si mandons aux archiprêtres de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Séverin de vous signifier la présente ordonnance, que vous publierez en vos prônes aussitôt que vous l'aurez reçue, en faisant connaître à tous vos paroissiens combien il importe à leur salut de ne point assister à la représentation ou lecture de la susdite ou semblables comédies.

Donné à Paris sous le sceau de nos armes, ce onzième août mil six cent soixante-sept. Signé Hardouin, archevêque de Paris. *Et plus bas*, Par mondit Seigneur, Petit.

• Dans les jours (les semaines ?) qui suivront, quelqu'un, peut-être Colbert, consultera l'érudit Baluze, que le ministre vient d'engager comme bibliothécaire, sur la question de savoir si le mandement de l'archevêque de Paris peut être annulé.

÷ Le brouillon de la réponse de Baluze a été publié par Félix Chambon, dans « Un document inédit sur *Tartuffe* », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. III, 1896, p. 124-126 :

On demande [~~savoir~~] si M. de Paris [l'archevêque Hardouin de Péréfixe] a pu et dû décerner l'excommunication contre ceux qui [~~iront entendre~~] [~~verront représenter~~] représenteront, liront ou entendront réciter, soit en public, soit en particulier, la comédie de *Tartuffe*, sous quelque nom que ce soit. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans la validité des excommunications, tout le monde demeurant d'accord que ces peines [~~canoniques, etc~~] ecclésiastiques sont d'une très grande considération, lorsqu'elles sont justes et canoniques. [~~Encore faut-il~~] Mais il faut que, pour être réputées canoniques, on ait observé toutes les formalités en tel cas requises ; les anciens Pères et les Conciles ayant en toutes occasions recommandé aux pasteurs de ne lâcher pas l'excommunication témérairement et inconsidérément. Tous les livres sont pleins de cette doctrine, qui est sans contestation.

Il reste donc à savoir si cette excommunication a été décernée canoniquement et si l'Église [~~se doit~~] peut se mêler de cette sorte de choses. Il semble d'abord qu'on n'a pas observé toutes les formes, puisque M. de Paris ne décerne pas cette excommunication avec pleine connaissance, mais sur [~~la plus~~] une simple plainte de son promoteur, qui avait été averti que [~~l'Imposteur~~] cette comédie avait été représentée sous le nouveau nom *Imposteur* sur un des théâtre de la ville. Il semble qu'il fallait déclarer qu'on avait eu la pièce en main, qu'on l'avait exactement examinée, et que, par [~~la lecture~~] l'examen qui en avait été fait, on avait reconnu qu'elle était grandement préjudiciable au salut des âmes. Encore resterait-il toujours à savoir si l'autorité ecclésiastique s'étend jusque là, et si elle peut défendre la comédie sous quelque prétexte que ce soit, et si elle le doit lorsqu'on [~~voit~~] voit que vraisemblablement les inférieurs n'auront pas égard à cette sentence.

Pour faire voir que l'autorité de l'Église s'étend jusque là, on pourrait alléguer une décrétale du pape Innocent III contre les comédies, qui est dans le corps du droit. (Cap. *Cum decorem. De vita et honestate clericos*.) Mais on peut répondre deux choses. Premièrement, qu'il ne défend ces jeux qu'aux ecclésiastiques ; en second lieu, qu'il ne défend pas généralement toutes sortes de comédies, mais les comédies sales, infâmes et scandaleuses, que les prêtres et autres gens d'Église avaient accoutumé de faire dans les églises pendant les trois jours qui suivent la fête de Noël. Encore n'ordonne-t-il point l'excommunication, se contentant seulement de défendre cette sorte de divertissement.

En l'affaire présente, il n'y a rien de semblable. Car la comédie est un divertissement public, permis par les princes dans tous les États de la chrétienté, et qui se donne dans des lieux destinés pour cela, et éloignés des églises et des lieux sacrés, et dans des temps qui ne sont pas ordinairement destinés pour la célébration des devoirs chrétiens. [~~Il est vrai qu'il y peut avoir des occasi~~] Ainsi l'Église ne peut pas se mêler d'empêcher cette sorte de divertissements ; encore moins le peut-elle par l'emploi des peines canoniques et des excommunications. Et quand il se

rencontrerait des cas où les comédies iraient à de tels excès qu'on ne pourrait pas s'en taire, les évêques ne doivent rien faire témérairement, mais s'adresser aux princes pour faire cesser les scandales par leur autorité ; et si elle ne peut pas suffire, l'Église peut prêcher contre ces désordres, [~~défendre aux fidèles d'assister~~] exhorter les fidèles de n'assister point à ces actions, leur en représenter l'horreur ; et si les temps sont assez bien disposés pour qu'on puisse user des derniers remèdes sans scandale, et qu'on prévoit que la peine d'excommunication ne sera pas suivie du mépris des chrétiens, on peut en user dans les occasions où les choses saintes seraient ouvertement et impudemment tournées en ridicules. Mais si on juge que la défense que l'Église fera ne sera pas exécutée, les canonistes (Vide : *Franc. Nicotinum in c. Quoniam contra de probat.*, § 547) sont d'accord qu'en ces occasions les prélats ne doivent point lâcher la sentence d'excommunication. *Prælati debent diligenter advertere ne ferant sententiam excommunicationis ubi prævident eam futuram inutilem et in vilipendium.* Et un autre ajoute que si un juge délégué [en surcharge : par le pape] voit que ceux qui troublent sa juridiction sont tellement obstinés dans leur malice qu'il y a apparence qu'au lieu d'être corrigés par l'excommunication, ils en deviendraient plus méchants, il doit suspendre son autorité jusqu'à ce que les temps changent et que Dieu y ait mis remède. Il reste néanmoins toujours à savoir si l'excommunication qui aura été imprudemment lâchée doit tenir en une occasion comme celle-ci, et si le supérieur ne doit pas la lever, quand bien elle serait juste.

÷ Cette réponse, tout à fait surprenante, n'a guère été prise en compte jusqu'ici par les moliéristes.

÷ Sans doute faut-il la mettre en relation avec cette phrase de La Grange : « Sa Majesté nous fit dire qu'à son retour à Paris, il ferait examiner la pièce de *Tartuffe*, et que nous la jouerions. »

÷ On est frappé par la concordance d'analyse(s) entre cette note et la Préface du *Tartuffe*. Le commanditaire pourrait-il être Molière lui-même ?

- Dans sa Lettre à Madame du 13 août, Robinet écrira, v. 203-233 :

Achevant de gazettiser,
Car c'est assez nouvelliser,
Il faut que pour la fin je die
Qu'au grand collège de Clermont,
Où mieux que sur le double mont
On trouve l'Encyclopédie,
On a distribué, jeudi dernier, les prix
Dont notre grand porte-couronne
Une fois tous les ans guerdonne
Les jeunes Cicérons qui sont les mieux appris.
Cela fut précédé d'un poème tragique
Contenant d'Andronic le martyr authentique
Sous l'empereur Dioclétien ;
Et les étudiants, revêtus à merveille,
Vous le récitèrent si bien
Que de tous les Latins ils charmèrent l'oreille.
Ce noble divertissement
Était, avecque bienséance,
Mêlé fort agréablement
D'un beau ballet de l'Innocence,
Où, par des Ennemis félons,
Dont¹³ se trouvaient les faux Soupçons,
La Belle était persécutée ;
Et puis, malgré la rage envers elle irritée
De ces injurieux Frelons,
Elle se voyait couronnée.
D'ailleurs, la décoration
Était certes fort magnifique ;
Bonne pareillement se trouva la musique,
Et tout, bref, y donnait de l'admiration.
Mais c'est aux Jésuites à faire,
Et c'est aux autres à se taire.

÷ Les derniers vers ne seraient-ils pas une allusion à la situation de Molière ? Voir au 18 septembre.

13. = parmi lesquels.

- Le même jour, selon Mélése [*Répertoire*, 132], l'Hôtel de Bourgogne crée *Héro et Léandre*, tragédie en cinq actes de Gabriel Gilbert, et *L'Infante Salicoque*, comédie en un acte de Brécourt.

- ÷ Mélése ne précise pas pourquoi il choisit ce jour (un jeudi, qui plus est) pour la création de ces deux pièces, création qui peut fort bien s'être faite une semaine plus tard.

- ÷ Aucune des deux pièces n'a été imprimée, ce qui prouve au moins qu'elles n'ont eu aucun succès.

- ÷ Voir au 20 août le compte rendu de cette création par Robinet.

- Dans une lettre datée du lendemain [III, 659], Gui Patin signale à André Falconet la création, très récente selon toute apparence, de l'Académie Lamoignon :

Monsieur le premier président me retint hier à souper avec mon fils Carolus, après qu'on fut sorti de son académie de belle littérature. Il nous a mis tous deux dans ce nombre avec seize autres honnêtes gens qui composent cette compagnie, qui se tiendra tous les lundis depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

- ÷ Lamoignon songeait à cette académie depuis au moins huit ans ; voir la lettre du même Patin au même Falconet, à la date du 20 mai 1659.

- ÷ Le lundi 11 juillet déjà, si l'on en croit d'Ormesson [*Journal*, II, 511], une « conférence » s'est tenue chez le Premier président, au cours de laquelle Pellisson a fait un exposé sur la vie de Torquato Tasso.

- ÷ Nicolas Boileau fait-il d'ores et déjà partie des seize autres élus ? Ce qui est certain, c'est qu'il est en bon termes avec Lamoignon, si l'on en juge par l'entrevue qu'il obtient pour Molière au cours de ces semaines (voir au 6 août).

Ven 12 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Sam 13 août 1667

- La *Gazette* du jour reproduit une dépêche daté « d'Arras, le 15 août », qui rapporte les nouvelles de la campagne de Flandre.

Dim 14 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Lun 15 août 1667

- **Assomption.**

- La *Gazette* du 17 rapportera :

Le 15 de ce mois, fête de l'Assomption, Madame, pour sa première sortie depuis sa guérison, alla au monastère des Ursulines de Saint-Cloud faire ses dévotions et rendre grâces à Dieu de sa convalescence.

- Dans sa Lettre à Madame du 20, Robinet rapportera, v. 102-131, un incident survenu pendant la messe de Notre-Dame :

Au reste, qu'il est de ces drôles
Habiles à jouer ainsi de jolis rôles !
Le bon jour de l'Assomption,
Il s'en trouva dans Notre-Dame
Qui s'avisèrent, par mon âme,
D'une diantre d'invention
Pour dessus les goussets faire une irruption.
Tandis qu'on y chantait l'office en haute gamme,
Quelques-uns d'eux, étant à la voûte montés,
Jetèrent dans la nef et parmi l'assemblée
Trois ou quatre plâtras qu'ils avaient apportés,
Et l'assemblée en fut en un tel point troublée,
Ces marauds-là criant que la voûte allait choir,
Que tout chacun son poste quitte
Avec des cris de désespoir
Et pêle-mêle essaye à gagner la guérite.
Or, dedans ce désordre, où l'un est décoiffé,
Où l'autre a les côtes froissées,
Où celui-ci du moins a quatre dents cassées
Et tel autre est même étouffé,
Où celui-ci perd sa perruque

Qui laisse à nu sa laide nuque,
 Cet autre enfin son beau rabat,
 Et telle dame aussi son mouchoir et ses perles ;
 Pendant, dis-je, ce beau sabbat,
 Le reste des filous, qui sont tous de fins merles,
 Nettoyent les goussets, se chargent de butin
 Et font une récolte, en un mot, des plus belles.
 Ah ! ce tour-là vaut bien que le juste Destin
 Les fasse un jour monter aux cieux par des échelles.

Mar 16 août 1667

- Fête de saint Roch.
 ÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 517] que « tout le peuple fêta, nonobstant le retranchement de cette fête ».
- Interruption au Palais-Royal.

Mer 17 août 1667

Jeu 18 août 1667

- La *Gazette d'Amsterdam* signale l'interdiction du *Tartuffe*.
- D'Ormesson note dans son *Journal*, II, 517 :
 Le jeudi 18 août, il fit un orage très grand à midi, et jamais il n'a tombé tant d'eau en une heure. Le tonnerre chut, comme il avait fait le samedi précédent au marché aux chevaux, où il avait tué deux hommes, une femme et un mulet.

Ven 19 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 660] :
 Le tonnerre tomba avant-hier au marché aux chevaux, qui était plein de monde. Il y a tué un marchand, une femme, le mulet des cordeliers et celui qui le menait vendre. Si bien que voilà saint François réduit à aller à pied, puisque le tonnerre a tué son mulet. Aujourd'hui, nous avons encore eu un grand orage de tonnerre et de pluie, qui a fait peur à bien du monde, mais, Dieu merci, personne n'en est mort.

Sam 20 août 1667

- Fête de saint Bernard.
- La *Gazette* du jour reproduit une dépêche datée « du camp devant Lille, le 15 août », qui rapporte les nouvelles de la campagne de Flandre et du début du siège de Lille :
 Le premier de ce mois, ensuite de la réduction d'Oudenarde, le Roi campa à Saint-Lieu. Le 2, Sa Majesté ayant fait entrer le régiment de Picardie dans Alost, qu'on avait pris en passant, arriva à Oustarle. Le 4, elle vint à Appels, proche Dermonde ; et après avoir reconnu l'état de cette place, ainsi que vous l'avez appris dans le Détail qui vous a été envoyé de sa marche, elle revint camper le 6 proche ladite ville d'Alost. Le 7, elle coucha à Yveldin près d'Oudenarde, le 8 à Elchin, et le 9 à Varcoïn, seulement à deux lieues du quartier précédent, pour donner moyen à l'infanterie et aux bagages, qui étaient demeurés derrière, de rejoindre le gros de l'armée. Ledit jour 8, le maréchal de camp général étant parti des environs d'Oudenarde avec 15 ou 20 maîtres pour aller faire une course à Courtray, et, après avoir visité la place, venir rendre compte au Roi de l'état où il l'aurait trouvée, afin qu'il n'y eût rien à craindre de ce côté-là durant le siège de Lille, que Sa Majesté venait de résoudre, donna dans une embuscade d'infanterie qui fit sa décharge sur ses coureurs et tua le cheval du sieur de Boisguyon. Mais elle fut aussitôt défaite, et ensuite il revint d'Elchin.
 Le 10, le Roi prit son quartier au village de Loos, proche ladite ville de Lille, qui avait été investie deux jours auparavant [...]. En même temps, elle fit travailler à la circonvallation avec tant de diligence, que dès le lendemain elle se trouva en défense ; et tandis qu'elle donnait ses ordres pour le travail, il parut près de la ville environ 700 chevaux. Mais comme elle jugea qu'ils n'avaient dessein que d'attirer les nôtres par une prompte fuite sous le feu de leurs bastions, préférant le solide à la fausse gloire, elle ne voulut pas que les escadrons, qui brûlaient d'impatience de les aller pousser, montassent à cheval.
 L'11, elle eut avis que le marquis de Vaubrun-Nogent, étant, le 5, allé à la guerre avec 300 maîtres des garnisons de Charleroi et de Philippeville, avait rencontré le

prince de Ligne avec 2000 chevaux, et qu'après avoir enfoncé 4 escadrons, il avait enfin été contraint de céder au grand nombre, nonobstant lequel les ennemis perdirent plusieurs de leurs meilleurs hommes. [...] Sa Majesté eut aussi nouvelle que ledit prince de Ligne, ensuite de cette rencontre, marchait pour venir joindre le comte de Marcin, qui s'avançait vers Ypres, et que les ennemis ont résolu d'assembler un corps à Cambrai pour venir tenter le secours de la place assiégée ou former quelque entreprise qui puisse faire diversion. Le même jour, le comte de Duras avait eu ordre de prendre une grosse redoute, fossoyée et palissadée, à 200 pas de ladite ville, où il y avait 40 hommes, et on lui menait à cette fin deux pièces de canon ; mais avant leur arrivée, elle fut prise par les régiments de Champagne et de Castelnau, ceux qui la gardaient ayant été faits prisonniers. [...]

Au reste, le Roi continue de passer les nuits au bivouac et de donner en personne tous les ordres avec une application qui n'est pas concevable, ce qui a merveilleusement servi à faire avancer les lignes de circonvallation et de contrevallation, qui sont en état de nous défendre au dehors, des insultes des ennemis, et de résister à celles des assiégés, dont l'on croit la garnison composée de plus de 800 chevaux et de 3000 fantassins, outre grand nombre d'habitants aguerris sous le comte de Brouay, qu'on tient aussi des plus braves. Toutes choses se préparent pour l'ouverture de la tranchée.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte (v. 203-234) de la création de *Héro et Léandre* et *L'Infante Salicoque* à l'Hôtel de Bourgogne :

Poursuivons par un mot de l'Hôtel de Bourgogne,
Où paressait jadis une dame Gigogne.
Le délicat Monsieur Gilbert
Y fait voir dans le style tendre,
Où, sans doute, il est un expert,
Héro l'infortunée et son triste *Léandre*,
Qui, venant l'adorer, dans les ondes se perd.
Ils sont représentés, on peut dire, à merveille
Par le sieur Floridor et la grande Duparc,
Que l'on nommerait bien des grâces le beau parc.
Voyez-les, je vous le conseille.
Montfleury fait aussi le récit de leur mort
D'un air très digne de leur sort
Et qui pour eux remplit tous les cœurs de tendresse.

Mais pour en bannir la tristesse,
Brécourt, en style goguenard,
Donne à l'issue une autre pièce,
Qui bien vite la fait retirer à l'écart.
Cette pièce a pour nom *L'Infante Salicoque*
Ou bien Le Héros des romans.
À rire l'un et l'autre à merveille provoque ;
Mais allez sur les lieux apprendre si je mens.

- C'est de ce même jour qu'est datée la *Lettre sur la comédie de L'Imposteur*.
 - ÷ Dans un exemplaire aujourd'hui disparu, la lettre était signée « C ».
 - ÷ Elle est publiée sans lieu ni date, sans privilège ni permission. Sans doute a-t-elle circulé sous le manteau.
 - ÷ Elle aura un grand succès. On en connaît au moins trois éditions : la première en 1667, la seconde (une contrefaçon hollandaise sans doute) en 1668. La dernière, publiée en 1670¹⁴, porte au titre : *Observations sur la comédie de L'Imposteur*, et sur la page de départ « Lettre et réflexions sur la comédie de l'Imposteur ». Le nom de Panulphe y est remplacé par celui de Tartuffe.
 - ÷ On l'a attribuée à Chapelle, à Corbinelli, à Chapelain, à Donneau de Visé et à La Mothe Le Vayer.
 - ÷ Ce texte, écrit de toute évidence par un homme qui a une vraie formation philosophique, se signale par son insolence libertine et, malgré les intentions déclarées, n'est pas de nature à venir en aide à Molière.

Dim 21 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

14. Un exemplaire à la bibliothèque municipale de Grenoble [F. 2360], un autre, sans page de titre ni Avis, à la BNF (sous le titre de « Lettre et réflexions sur la comédie de l'Imposteur »).

- Information contre Claude XXX, jardinier de la maison de Molière à Auteuil. Début du séjour de Molière à Auteuil ? Voir Loiseleur, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 389 et suivantes, et *Cent ans*, p. 424.
 - ÷ Voir les anecdotes sur Auteuil dans la *Vie de Mr de Molière* de Grimarest.
 - ÷ La rencontre de dates entre l'écriture de la *Lettre sur l'Imposteur* et cet incident d'Auteuil.

Lun 22 août 1667**Mar 23 août 1667**

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 24 août 1667

- Fête de saint Barthélemy.

Jeu 25 août 1667

- Fête de saint Louis.

Ven 26 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit, du camp de Lille, au duc de Savoie [I, 111-112] :

Ce que j'écris à V.A.R. dans toutes mes autres lettres de la personne du roi est très véritable ; il est toute la nuit et une partie du jour à cheval, mais l'on fait des petites railleries de son bivouac, car il le fait toujours à la tête des cheuau-légers du Dauphin, avec le sieur de La Vallière¹⁵ ; et l'on dit que, ne pouvant voir la sœur, il passe ses nuits avec le frère. Il est néanmoins vrai, à ce que chacun croit, que cette passion n'est qu'imaginaire et qu'il n'a plus de pensées que pour la Montespan. Aussitôt que cette ville sera prise, nous quitterons l'armée, approcherons de Paris, nous verrons laquelle l'emportera.

Sam 27 août 1667

- La *Gazette* du jour rapporte une dépêche datée « du camp devant Lille, le 23 août » :
Le 17 de ce mois, les lignes de circonvallation et de contrevallation, auxquelles on s'était occupé depuis le 10, se trouvèrent en l'état qu'on les pouvait désirer par les soins continuels du Roi, qui, après avoir été à cheval la plus grande partie du jour et passé les nuits au bivouac, accompagné de Monsieur, visitait encore les endroits où elles n'étaient pas en leur perfection, avant qu'il se retirât au château où Sa Majesté était logée.
Le jour précédent, sur les dix heures du soir, le feu y prit, comme on croit, par quelques étincelles tombées dans la paille des écuries ; mais on y remédia si promptement et avec tant de succès que le dommage n'en fut pas considérable. [...]

Dim 28 août 1667

- Fête de saint Augustin.
- Interruption au Palais-Royal.
- Capitulation de Lille.

Lun 29 août 1667

- Louis XIV quitte Lille.

Mar 30 août 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 31 août 1667**Jeu 1 septembre 1667**

15. Sur ses mœurs, voir Mme de Sévigné et Primi Visconti.

Ven 2 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Sam 3 septembre 1667

- Louis XIV entre dans Arras. La *Gazette* du 10 rapportera :

Le 3 de ce mois, le roi, étant parti de Mont-Aventin avec une puissante escorte, à la tête de laquelle Sa Majesté était à cheval, arriva sur le soir en cette ville, où elle fut accueillie avec des témoignages de respect et de joie extraordinaires.

- ÷ Le 9, le marquis de Saint-Maurice écrivit au duc de Savoie [I, 124-125] :

Quoique je n'aie pas des nouvelles curieuses à mander à V.A.R., je crois néanmoins qu'elle sera bien aise de savoir de la manière que le roi arriva à Arras. J'avais l'honneur d'être à sa suite lorsqu'il aborda la reine. Il lui fit assurément des grandes caresses et quelque civilité aux princesses et aux dames de sa suite, indifféremment dans l'abord, mais d'une manière très fière et pour ainsi dire d'un cœur enflé de ses victoires, et tout le monde l'a observé aussi bien que moi. Toute la cour et les officiers en enragent ; ils souhaiteraient qu'ils eussent eu du désavantage, ils croient qu'ils en seraient mieux accueillis et qu'ils y trouveraient leurs intérêts.

Le soir, le roi parla quelque temps à Madame de Montespan, et le lendemain, en montant en carrosse, comme il était dans le fond avec la reine, il fit mettre cette dame à la portière de son côté et parla tout le long du chemin avec elle, et le bon de l'affaire c'est que l'on dit que la reine ne s'aperçoit encore point de cette intrigue et que le roi la tient toujours en jalousie contre La Vallière. Dans le carrosse de la reine et du roi, il n'y avait que Mademoiselle de Montpensier, la princesse de Bade et Mme de Montausier. Mme de Montespan y était au préjudice de Mesdames d'Armagnac, de Bouillon, de Créqui, d'Humières, de Béthune, et de la comtesse de Gramont, qui ont toutes le pas devant elle. Nous saurons comme toutes choses se passeront à Saint-Germain, où assurément la duchesse de La Vallière se trouvera.

Dim 4 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Lun 5 septembre 1667

- 29^e anniversaire de Louis XIV.

- Monsieur, qui a passé la journée à Noyon, arrive à Villers-Cotterêts, où l'attend Madame (la *Gazette* du 10). Ils repartiront pour Paris le 26 septembre.

- ÷ Daniel de Cosnac raconte dans ses *Mémoires* [op. cit., I, p. 357-359] :

En arrivant, Monsieur trouva Madame et toute sa cour, composée de Mme de Monaco, maréchal du Plessis, Saint-Chaumont, Thianges, Fiennes et Gourdon. Boisfranc y était aussi. Monsieur eut bien du regret de n'être pas arrivé un jour avant Madame, afin de pouvoir ordonner ce qu'il fallait mettre dans les chambres, qu'il trouva par malheur toutes meublées. Il n'eut que la seule satisfaction de faire changer quelque chose, ce qui n'était pas contentement pour lui. Il s'y appliqua pourtant avec grand soin, et ces dames purent remarquer qu'il avait extrêmement bien profité à l'armée. Il fit mettre toutes les chaises sur une même ligne, fortifia les ruelles de tableaux, tablettes, plaques ; plaça les miroirs dans des postes avantageux, flanqua chaque table de quatre guéridons ; enfin disposa généralement de tout le corps de ses meubles avec un ordre merveilleux. Mon zèle me fit, dans ces commencements, regarder cette occupation avec dépit et comme un mauvais présage de ce qui arriverait dans la suite ; et je fis réflexion qu'on avait bien raison de dire qu'il était presque impossible de changer la nature, quand elle avait une fois pris sa pente. [...]

Dans ce temps, on reconnut un si grand attachement dans l'esprit de Monsieur pour le chevalier de Lorraine, qu'on le regarda comme un favori déclaré. Monsieur ne parlait jamais à Madame ni à toute sa cour que de l'inclination qu'il avait pour lui. Il dit même à Madame et à moi qu'il s'était engagé par serment de ne lui rien cacher. Il ne se passait point de jour qu'il ne lui écrivît. Madame me parlant de cette grande passion, je lui répondis que pourvu que le chevalier voulût songer à la gloire de Monsieur, à ses intérêts, à l'éloigner de la bagatelle, ce ne serait peut-être pas une chose désavantageuse qu'il y eût un homme qui eût du pouvoir sur son esprit. Madame me témoigna qu'elle croyait avoir assez d'empire sur l'esprit du chevalier pour l'obliger à prendre une bonne conduite.

Mar 6 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 7 septembre 1667

- Louis XIV est de retour à Saint-Germain, après presque quatre mois d'absence.
÷ Quelque temps après, Pierre Corneille publiera une épître en vers « Au roi sur son retour de Flandre ». Voir *Œ.C.*, *Pléiade*, III, p. 705-707, et 1556 et suivantes.

Jeu 8 septembre 1667

- Fête de la Nativité de la Vierge.

Ven 9 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Sam 10 septembre 1667**Dim 11 septembre 1667**

- Interruption au Palais-Royal.

- Madeleine de Lamoignon (Mlle de Boissy), fille du Premier président du Parlement (celui-là même qui vient de faire interdire *Tartuffe*), épouse Achille de Harlay, procureur général. Sa dot s'élève, selon d'Ormesson [II, p. 520], à 1 100 000 livres !

Lun 12 septembre 1667**Mar 13 septembre 1667**

- Interruption au Palais-Royal.

- Dans sa Lettre à Madame du 18, Robinet écrira, v. 75-98 :

Mardi dernier, on fit ici,
Grand' chère et beau feu, Dieu merci,
Pour les obsèques de la guerre
Qu'on avait avec l'Angleterre
Et le triomphe de la paix
Qui règne entre nous désormais.
En chacune place publique,
D'une façon très authentique
Cette aimable paix on prôna
Et grand' joie on en témoigna.
Les canons et les escopettes,
Et les boîtes et les trompettes,
En firent retentir les airs
Par leurs énergiques concerts.
Les bonnes gens s'en trémoussèrent
Et même en public en dansèrent.
En un mot, et grands et petits
De la capitale des lys
Témoignèrent, de bon courage,
Leur plaisir de ce saint ouvrage.
Dieu veuille qu'il en soit ainsi
Dans la ville de Londre aussi,
Et que, des deux côtés sincères,
Nous vivions toujours comme frères.

Mer 14 septembre 1667**Jeu 15 septembre 1667**

- Ce jour-là, Mme de Longueville écrit à la marquise de Sablé [lettre publiée par Victor Cousin dans *La Marquise de Sablé*, Paris, 1854, p. 387¹⁶] :

[...] Au reste, il faut vous dire des nouvelles de la cour. J'y fus la semaine dernière, et c'est même mon voyage qui a fait que je ne vous ai pas écrit plus tôt. Nous fûmes donc à Saint-Germain, Madame la princesse de Conti et moi. Je trouvai le Roi encore plus civil qu'il n'était, je veux dire de cette civilité d'ouverture et d'entretien qui est plus obligeante que celle qu'il avait devant, qui ne consistait qu'en révérences et à répondre très honnêtement quand on lui parlait. Mais à cette heure ce n'est plus ainsi ; il commence et soutient la conversation comme un autre homme. Il est le plus modeste du monde sur les louanges qu'on lui donne. Enfin le

16. Elle ne figure pas dans les éditions suivantes.

personnage de conquérant qu'il pourrait faire l'adoucité plutôt qu'il ne lui donne de la fierté ; cela est fort honnête.

Je pense qu'il vous faut dire quelque chose sur votre bon ami Monsieur, qui s'est acquis une très agréable réputation, et cela sans flatterie.

Ven 16 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

• Ce jour-là, la reine d'Angleterre va voir Monsieur et Madame à Villers-Cotterêts ; elle sera de retour à Paris le 21 (la *Gazette* du 24).

Sam 17 septembre 1667

Dim 18 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

• Dans sa Lettre en vers à Madame datée de ce jour, Robinet raconte, v. 216-250, une curieuse histoire :

LE QUAQUER (sic) AMOUREUX.

Un de ces gens à trogne blême
 Plus que d'un jeûneur de carême,
 Qu'on nomme Quaquers ou Trembleurs
 À cause que ces bons Messieurs
 De propos délibéré tremblent
 Quand dans leurs temples ils s'assemblent,
 S'étant senti navrer au cœur
 Par un objet plein de douceur,
 Fit croire à cette créature
 Un peu simplette de nature
 Qu'il avait su, ce mande-t-on,
 Par une sainte vision
 Que c'était un cas nécessaire
 Qu'il accomplît le doux mystère
 Avecque ses charmants appas.
 « Eh bien ! je n'y résiste pas »,
 Dit cette belle, aussi trembleuse,
 Plus naïve que scrupuleuse,
 « Faisons du Ciel la volonté ! »
 Lors, le Quaquer, tout transporté,
 Eut telle accointance avec elle
 Que sur leur réciproque zèle
 S'ensuivit certaine tumeur,
 Laquelle causa grand'rumeur
 Chez les parents de la trembleuse,
 Qui, sans en être plus honteuse,
 Leur conta sa naïveté,
 Dont il fut mille fois pesté
 Contre ledit Quaquer impie.

Après cela, que l'on se fie
 À ces francs hypocrites-là !
 O Ciel ! qu'il est de ces gens-là
 Bien autre part qu'en Angleterre ;
 Mais las ! encore il s'en faut taire !

÷ Les derniers vers ressemblent fort à une allusion au *Tartuffe* et à sa condamnation par l'archevêque de Paris.

÷ Voir au 11 août.

÷ On retrouvera une allusion dans la Lettre de Robinet du 22 octobre.

Lun 19 septembre 1667

Mar 20 septembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 21 septembre 1667

- 27^e anniversaire de Monsieur.

Jeu 22 septembre 1667**Ven 23 septembre 1667**

- Interruption au Palais-Royal.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit au duc de Savoie :

Le travail que fait à Saint-Germain M. de Louvois n'est pas concevable ; il a toujours à sa suite près de cent officiers qui le sollicitent pour avoir de l'emploi ; l'on donne incessamment des commissions nouvelles, il arrive chaque jour de ces compagnies récemment faites, belles et lestes, et l'on assure que le roi fait état d'avoir sur pied pour la prochaine campagne 80 000 hommes de pied et 28 à 38 000 chevaux. V.A.R. jugera par toutes ces choses de la durée de la guerre. J'ai toujours dit à mes amis que le roi n'aurait pas tiré l'épée pour rengainer si tôt. [...] Tout cela me confirme dans la pensée que j'ai toujours eue, que l'on n'a pas commencé cette tragédie sans être assuré de tous les acteurs qui y peuvent jouer leur personnage.

Sam 24 septembre 1667**Dim 25 septembre 1667**

- Réouverture du Palais-Royal avec *Le Misanthrope*. R : 789 l.
 - ÷ La troupe n'a pas joué depuis le 5 août, soit cinquante jours (sept semaines).
 - ÷ Voir au 8 octobre.

Lun 26 septembre 1667

- La *Gazette* du 1^{er} octobre rapportera :

Le 26 du passé, Monsieur et Madame arrivèrent ici de Villers-Cotterêts, et, le jour suivant, allèrent trouver Leurs Majestés à Saint-Germain-en-Laye ; d'où Leurs Altesses royales retournèrent le 29 en cette ville [Paris], à cause que ce prince se trouvait indisposé d'une fièvre double-tierce, dont on espère néanmoins qu'il sera bientôt délivré.

Mar 27 septembre 1667

- *Le Misanthrope*. R : 350 l.

Mer 28 septembre 1667**Jeu 29 septembre 1667**

- Fête de saint Michel.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit [I, 141] :

La cour est assez mélancolique à Saint-Germain. Le roi y négocie, joue souvent à la paume et des cinq à six heures de suite il va à la chasse pour le vol et fait l'amour ; l'on en parle si diversement que l'on a peine à croire ce que chacun en dit.

Ven 30 septembre 1667

- *Le Misanthrope*. R : 245 l.

- Ce jour-là, le prince de Condé est nommé généralissime de l'armée d'Allemagne, avec le duc d'Enghien comme commandant de la cavalerie.

÷ Commentaire lyrique de Georges Mongrédien, *Le Grand Condé, l'homme et son œuvre*, Paris, Hachette, 1959, p. 157 :

Le temps du purgatoire était fini. Le héros de Rocroi, de Fribourg et de Lens allait de nouveau mettre son épée au service de son roi. Les derniers nuages s'étaient enfin dissipés. De nouvelles moissons de lauriers mûrissaient pour Condé.

Sam 1 octobre 1667

- Saint Rémy. Rentrée des classes.

- La *Gazette* du 8 rapportera :

Le même jour, le Roi vint au Palais-Royal voir Monsieur, qui grâce à Dieu se trouve beaucoup soulagé de la fièvre double-tierce dont il a eu quelques accès. Ensuite, Sa Majesté fit l'honneur à la comtesse de Soissons, qui était indisposée, de l'aller visiter en son hôtel.

Dim 2 octobre 1667

- *Le Misanthrope*. R : 408 l.
÷ De nouveau, il semble que Molière ne puisse assurer une série de représentations. Il ne jouera plus pendant plus de trois mois.

Lun 3 octobre 1667

- Ce jour-là, la duchesse de La Vallière accouche d'un garçon, le futur duc de Vermandois.

Mar 4 octobre 1667

- Registre de La Grange : « Néant. » Relâche inexpliqué.
- Ce même jour, François Bernier écrit à Jean Chapelain :
[...] Vous me ferez bien la grâce de donner en main propre la lettre de Monsieur Chapelain. C'est lui qui le premier m'a procuré cette familiarité avec Monsieur Gassendi, votre intime et illustre ami, qui m'a été si avantageuse, ce qui fait que je lui suis extrêmement obligé et que je ne puis faire autrement que je ne l'aime et ne me souviennne de lui quelque part où je sois.

Mer 5 octobre 1667

- Ce jour-là, Mme de Longueville écrit à la marquise de Sablé [lettre publiée par Victor Cousin dans *La Marquise de Sablé*, Paris, 1854, p. 388¹⁷] :
[...] Monsieur le Prince est aussi content qu'on le peut être, le Roi ayant accompagné la grâce qu'il lui a faite [voir au 30 septembre] de tous les agréments qui se peuvent imaginer. Pour moi, vous jugez bien que mon cœur étant pour lui tel qu'il est, je ne puis être insensible à sa satisfaction. Mais j'avoue que cette même amitié fait que j'eus le cœur serré en apprenant cette nouvelle, parce que j'aime mieux sa personne que l'augmentation de sa gloire et de sa considération, et que je trouve la première très exposée par le peu de santé qu'il a quand il ne fait pas une vie réglée, et que cela me paraît affreux de le voir engagé aux fatigues de la guerre. Ajoutez à cela les vues que la foi donne, qui font trembler pour les gens qui ne tremblent point, quand on les voit dans des engagements nouveaux avec le monde et dans des situations qui, au lieu d'éteindre leurs passions, les allument tout de nouveau, et apparemment pour le reste de leurs jours. Voilà tout ce que j'ai pensé là-dessus, dont je vous fais part.

Jeu 6 octobre 1667**Ven 7 octobre 1667**

- *L'École des maris* et *La Veuve à la mode*. R : 249 l.
- La *Gazette* du 15 rapportera :
Le 7 du courant, la Reine, accompagnée de plusieurs dames de la cour, vint voir Monsieur et Madame au Palais-Royal...

Sam 8 octobre 1667

- Bal dans le grand cabinet de la Reine à Saint-Germain [la *Gazette* du 15].
- Robinet termine sa Lettre du jour à Madame par une « Apostille » :
J'oubliais une nouveauté,
Qui doit charmer notre cité :
Molière, reprenant courage,
Malgré la bourrasque et l'orage,
Sur la scène se fait revoir ;
Au nom des dieux, qu'on l'aille voir.

Dim 9 octobre 1667

- Saint Denis.
- *L'École des maris* et *La Veuve à la mode*. R : 267 l.

17. Elle ne figure pas dans les éditions suivantes.

Lun 10 octobre 1667**Mar 11 octobre 1667**

- Registre de La Grange : « Néant. » Relâche inexpliqué.

- Suite de la *Gazette* du 15 citée au 7 :

[...] et l'11, ce prince [Monsieur], étant entièrement guéri, Leurs Altesses royales allèrent dîner avec la reine d'Angleterre à Colombes, et de là rejoindre Leurs Majestés à Saint-Germain.

Mer 12 octobre 1667

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean-Baptiste Loyson, « *Le Roman des lettres*, dédié à Son Altesse Royale Mademoiselle » (de l'abbé d'Aubignac).

Jeu 13 octobre 1667**Ven 14 octobre 1667**

- *Attila*. R : 141 l.
 - ÷ De nouveau, Molière interrompt son activité. Il la reprendra le 6 janvier 1668, après une absence de douze semaines.
 - ÷ Au cours de cette interruption d'activité, il écrit en particulier *Amphitryon*.

Sam 15 octobre 1667

- La *Gazette* du 22 rapportera :

Le 15 de ce mois, le Roi vint voir le palais des Tuileries, qu'il trouva en état de le recevoir, et de là Sa Majesté passa par la Grande galerie en celle où étaient autrefois les portraits des rois de France, où elle vit les ouvrages du sieur Le Brun, dont elle fut fort satisfaite, puis descendit aux bâtiments du Louvre, qu'elle trouva très avancés.

Ensuite elle alla aux Gobelins, voir les manufactures qui s'y fabriquent, et particulièrement celles qui se sont faites pendant la campagne et qu'elle avait ordonnées avant son départ. [...]

Dim 16 octobre 1667

- *Attila* et *La Veuve à la mode*. R : 243 l.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 668] :

Vous avez sans doute ouï parler d'une nouvelle traduction que les jansénistes de Port-Royal ont faite du Nouveau Testament, qui a déjà été imprimé plusieurs fois ; plusieurs gens s'en louent fort ; mais il y a ici ce 16 octobre, un savant jésuite lorrain, Père Maimbourg, qui tâche de la décrier, et qui prêche contre tous les dimanches dans Saint-Louis avec beaucoup de chaleur, d'animosité et peu d'avantage, car les rieurs ne sont point de son côté. Il attaque des gens qui sont très habiles et qui se défendent bien, outre qu'ils ont bien des partisans. Il court déjà quelques feuilles de critiques contre lui, mais on dit que tout cela ne sera rien auprès d'un livre qui viendra ci-après contre lui et contre toutes les escapades qu'il a faites en la chaire, depuis qu'il a entrepris de réfuter cette nouvelle version du Nouveau Testament, et tout au moins il a affaire à d'étranges gens, qui écrivent fort bien et qui sont fort savants. Les jésuites ne manqueront pas toujours de reprendre ceux qui les haïront, comme les précepteurs du genre humain ; mais je ne sais pas quand ils feront mieux que les autres, tout leur fait est trivial : *communi cudunt carmen triviale moneta*.

Lun 17 octobre 1667**Mar 18 octobre 1667**

- Registre de La Grange : « Néant. » Relâche inexpliqué.

Mer 19 octobre 1667

- La *Gazette* du 22 rapportera :

Le 19, Monsieur, ayant dîné à Colombes avec la reine d'Angleterre, arriva sur le soir en cette ville [Paris], et le lendemain assista à l'anniversaire de la Reine mère au Val-de-Grâce ; ensuite de quoi il alla dîner à Saint-Ouen, puis retourna auprès de Leurs Majestés.

Jeu 20 octobre 1667**Ven 21 octobre 1667**

- *Rodogune* et *La Mère coquette*. R : 103 l.
÷ La pièce de Donneau n'a pas été jouée depuis le 8 août 1666.

Sam 22 octobre 1667

- Terminant sa Lettre à Madame, Robinet rapporte, v. 255 et suivants, un fait divers tragique, dont le récit commence par une allusion assez transparente au *Tartuffe* de Molière :

Un bon et véritable ermite,
Et non point du tout hypocrite
(Comme maint, digne d'être honni),
Allant de Guise à Trépigny,
Près d'où, dit-on, était sa grotte,
Comme il faisait un temps de crotte
Et que le jour à cul-réduit
Faisait place à la noire nuit,
Il fut prié, par bienséance,
De gîter en certaine Cense
Qui se trouvait sur son chemin...

Dim 23 octobre 1667

- *Rodogune* et *La Mère coquette*. R : 117 l.

Lun 24 octobre 1667**Mar 25 octobre 1667**

- La Grange ne mentionne rien dans son Registre. Relâche inexplicé.
÷ Cela fait quatre mardis de suite que la troupe ne joue pas.

Mer 26 octobre 1667**Jeu 27 octobre 1667****Ven 28 octobre 1667**

- Première représentation de *LA PASTORALE DE DELIE*, pièce nouvelle de Jean Donneau de Visé. R : 679 l.
÷ Pastorale en cinq actes et en alexandrins, pour trois comédiennes, cinq comédiens et des figurants.
÷ La pièce est adaptée de la *Philis de Scire*, du comte Bonarelli (1607), dont une traduction en vers libre est parue chez Ribou et Étienne Loyson, le 2 mai 1667, avec un privilège accordé à A.B.D.S., c'est-à-dire probablement Antoine Baudeau de Somaize [Ars. 8° B 6535]. Sur cette traduction, voir Mongrédien, « Somaize poète », dans *Mélanges offerts à René Pintard*, 1975.
÷ Molière n'y joue pas. Voir au 5 novembre.

Sam 29 octobre 1667

- Au Palais-Royal, les Italiens donnent *La Fille désobéissante*. Voir la Lettre à Madame de Robinet du 5 novembre, v. 303-308.

Nos charmants acteurs d'Italie,
Grands fléaux de la Mélancolie,
Ont une belle pièce aussi
[La Fille désobéissante]
Et je la déduirais ici,
Sans que ma lettre est plus que pleine,
Ce sera pour l'autre semaine.

- Achevant sa Lettre à Madame, Robinet signale (v. 289-296) la création de *Délie*, pastorale de Donneau de Visé :

Un galant sujet pastoral
Se fait voir au Palais-Royal
Sur le théâtre de Molière ;
[dans la marge : *Délie*, pastorale par Jean Donneau de Visé]
Mais mon épître étant plénière,

Je vous remets ailleurs le plat
 Contenant ce mets délicat,
 Quand j'en aurai tâté moi-même,
 Car de tels mets je suis friand plus que de crème.

Dim 30 octobre 1667

- *La Pastorale de Délie*. R : 378 l.

Lun 31 octobre 1667

Mar 1 novembre 1667

- Toussaint. 6^e anniversaire du Dauphin.
- Registre de La Grange : « Néant. »

Mer 2 novembre 1667

- Fête des Trépassés.

Jeu 3 novembre 1667

- Saint Hubert.

Ven 4 novembre 1667

- *La Pastorale de Délie* et *La Veuve à la mode*. R : 220 l.

Sam 5 novembre 1667

- La duchesse d'Enghien accouche d'un garçon.
 ÷ Commentaire de Gui Patin [*Lettres*, III, 669] :
 Voilà grande réjouissance à la maison de Condé, et même à la maison royale, par ce nouveau prince du sang. Le roi en a témoigné une grande joie, et en a aussitôt envoyé faire son compliment à M. le Prince, à M. le duc d'Enghien et à l'accouchée.
- Ce même jour, dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte (v. 256-302) de la création de *Délie* :

J'ai vu le sujet pastoral Qui se joue au Palais-Royal, Et tout m'y paraît, je vous jure, Et fait et dit en mignature. Rien ne s'y trouve d'embrouillé, Tout est joliment démêlé, Et les pasteurs, qui sont de Grèce, Expriment si bien leur tendresse Qu'ils la font passer dans les cœurs Des moins sensibles auditeurs.	<i>Délie</i> , pastorale par Jean Donneau de Visé
Un Licidas, un Céliante, Avec leur manière touchante, Vous font envie à tous moments De devenir comme eux amants, Et la beauté de leur Délie, Qui sous son empire les lie, Vous fait partager leurs soupirs Et faire avec eux des désirs.	Les sieurs La Grange et Hubert
D'ailleurs, une certaine Orphise, Qui prétend droit sur la franchise De l'un de ces mêmes pasteurs, Montre des appas séducteurs Qui tirent en secret, vers elle Aussi, son hommage et son zèle ; Et, pour vous dire ingénument Dessus ce point mon sentiment, On embrasserait ces bergères Très volontiers sur les fougères.	Mademoiselle Debrie
Or, comme nous ne voyons pas Beaucoup d'amants sans embarras, Un Philène, ami du désordre, Vient donner du fils à retordre, De belle importance, à ceux-ci, Et son rôle plaît fort aussi.	Mademoiselle de Molière
	Le sieur du Croisy

D'ailleurs encore, un Périandre,
 Qui pour Délie a le cœur tendre
 Et vient de Thrace exprès chez eux
 Pour lever un tribut fâcheux,
 Les met encor bien en dérouté ;
 Mais avec plaisir on l'écoute,
 Faisant le portrait de son roi,
 Qu'il représente, en bonne foi,
 Avecque tant d'augustes marques
 Que le plus parfait des monarques
 Se trouve dedans ce portrait,
 Et Louis s'y voit trait pour trait.

Le sieur de La Thorillière

÷ Molière ne joue pas dans cette troisième création d'une pièce de Donneau de Visé.
 ÷ Robinet achève sa Lettre en signalant (v. 303-308) la nouvelle pièce que jouent les Italiens du Palais-Royal :

Nos charmants acteurs d'Italie,
 Grands fléaux de la mélancolie,
 Ont une belle pièce aussi,
 [dans la marge : La Fille désobéissante]
 Et je la déduirais ici,
 Sans que ma lettre est plus que pleine ;
 Ce sera pour l'autre semaine.

Dim 6 novembre 1667

• Registre de La Grange :

Le dimanche six novembre, la troupe est partie par ordre du roi pour Versailles, où on a joué *Attila* deux fois, *La Veuve à la mode*, *La Pastorale [de Délie]*, *L'Accouchée* ou *L'Embaras de Godard*, et le retour a été le mercredi 9^{me} dudit mois de novembre.

La troupe a reçu une année de pension : 6000 l., partagés en onze parts, ci : 545 l.

÷ Dans sa Lettre en vers du 12, Robinet parlera, v. 139-182, de la présence à Versailles des deux troupes, celle de l'Hôtel de Bourgogne et celle du Palais-Royal :

[...] Reprenons notre Saint-Hubert,
 Pour dire que maint beau concert
 Par de délicieuses notes
 Charma la cour dedans les grottes,
 Dont les singuliers ornements
 Semblent autant d'enchantements,
 Et qu'en un mot la Comédie,
 Qu'accompagnait la Mélodie,
 Le Bal et les pompeux Festins,
 L'amitié de nos intestins,
 Furent le ravissant régale
 De toute l'octave royale
 Du Saint Parangon des chasseurs,
 De gibiers très grands destructeurs.
 Il faut encore que je die,
 Sur le point de la comédie,
 Que les deux Troupes tour à tour
 Divertirent des mieux la cour,
 Exhibant là de leur boutique
 Le sérieux et le comique,
 Mais que, sur toutes nouveautés
 Qui plurent à Leurs Majestés,
 À vos deux royales Altesses,
 Princes, princesses, ducs, duchesses,
 Et, bref, à toute notre cour,
 Ce fut ce qui, le dernier jour,
 Fit de vos ébats la clôture,
 Ainsi du moins qu'on me l'assure,
 Savoir *L'Embaras de Godard*
 Donneau de Visé]
 Sujet fort drôle et goguenard,
 Et qui fut comme vent en poupe,
 En cette rencontre à la Troupe
 Qu'on nomme la Troupe du Roi,
 Qui, tout à fait en bal arroi,

[La Seule Troupe royale et la Troupe du Roi]

[ou *L'Accouchée*, comédie par Jean

Joua cette petite pièce
 Qui remplit le cœur de liesse,
 Faisant lors, pour Sa Majesté,
 Presqu'un miracle, en vérité,
 Car sans l'avoir étudiée,
 Ou du moins, je crois, repassée,
 Ni sans même avoir les habits
 Qui pour tel cas étaient requis,
 Sachant que le Roi notre Sire
 La voulait voir, car c'est tout dire,
 Elle fit, par un heureux sort,
 De mémoire un si noble effort,
 Et s'acquitta si bien du reste,
 Qu'au lecteur d'erechef l'atteste
 Qu'elle en remporta grand honneur
 Pour elle et pour Monsieur l'auteur.
 Or, c'est le Père de *Délie*,
 Pastorale encor si polie,
 Et qui parut lors à la cour,
 Aussi comme dans son vrai jour,
 Avecque sa *Veuve à la mode*,
 Où, presque à chaque période,
 On rit à... mais voyez comment
 Et vous ferez plus sûrement.

÷ C'est ce qui s'appelle assurer la promotion d'un ami !

÷ *L'Accouchée*, comédie en 29 scènes et en alexandrins, paraîtra le 24 janvier 1668 suivant chez Jean Ribou.

÷ Si l'on en croit Robinet, la pièce a été donnée devant la cour le 8 novembre.

÷ *L'Accouchée* la plus récente est la duchesse d'Enghien ; mais elle a accouché le 5 novembre, la veille du départ de la troupe pour Versailles. Une autre accouchée célèbre de l'année est la reine Marie-Thérèse, qui, le 2 janvier précédent, a accouché d'une fillette, laquelle ne sera baptisée que le 21 janvier 1668 ; à l'occasion de cette naissance, le gazetier Robinet a souligné, dans sa Lettre en vers du 16 janvier, v. 107-118, le rôle que jouait auprès de la mère Mademoiselle H.D., c'est-à-dire Henriette Donneau de Visé, sœur du dramaturge.

÷ Donneau de Visé précisera dans la préface de sa comédie, que « sans être sue, elle fut jouée par un ordre absolu, et ne laissa pas d'être trouvée fort divertissante », ce qui est confirmé par la Lettre en vers de Robinet citée au 12.

÷ Pas un mot sur *Attila* ; le nom de Molière n'est pas prononcé, mais Robinet fait un éloge dithyrambique de son ami Donneau.

÷ Robinet ne dit pas un mot des pièces jouées par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, mais il semble, à lire le Registre de La Grange, que les troupes se soient succédé ; car la Troupe du Roi a joué sans doute le 6, le 7 et le 8.

÷ La *Gazette* du 12 rapportera :

Le 9, Leurs Majestés retournèrent en cette ville [Paris], pour passer l'hiver en leur beau palais des Tuilleries, après avoir fait au château de Versailles les réjouissances de la fête de Saint-Hubert, avec beaucoup plus de solennité que les autres années ; ayant pris, pendant six jours, le divertissement de la chasse, où la reine et Madame étaient à cheval, superbement vêtues en amazones, ainsi que toutes les dames ; et ensuite ceux des concerts, de la comédie et du bal, avec une pastorale nouvelle, sur des théâtres des plus magnifiques, le tout précédé et suivi de festins, où toute la cour était traitée avec une somptuosité digne de la magnificence royale.

÷ Pour la première fois lors d'un voyage de la troupe chez le roi, on ne joue aucune pièce de Molière.

÷ Molière ne joue dans aucune de ces pièces. Participe-t-il même à ce voyage ?

÷ Une tragédie de Corneille et trois comédies de Donneau de Visé, dont une création !

÷ Dans *Un homme de lettres au temps du Grand roi*, Donneau de Visé, fondateur de *Mercurie galant*, Paris, 1936, p. 72, Pierre Mèlèse affirme sans citer sa source (sans doute la *Gazette*) que *Délie* a été jouée à Versailles « sur la recommandation du comte (sic) de Saint-Aignan »...

Lun 7 novembre 1667

- La troupe est à Versailles.

Mar 8 novembre 1667

- La troupe est à Versailles.

Mer 9 novembre 1667

- La troupe est de retour à Paris. La cour également.
 - ÷ Le 11, le marquis de Saint-Maurice écrira [I, 156-157] :
Le roi, après s'être bien diverti à Versailles, s'est enfin retiré en cette ville [Paris]. Il y arriva le mercredi, et loge aux Tuileries, palais vraiment royal. [...] La cour est la chose du monde la plus belle au lever du roi. J'y fus hier ; il y avait trois salles pleines de gens de qualité, et une foule, et une peine qui n'est pas croyable à entrer dans la chambre de Sa Majesté, et plus de 800 carrosses devant le Louvre.
- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, *Le Sicilien ou L'Amour peintre de Molière*.
 - ÷ Le privilège a été accordé à Molière le 31 octobre précédent.
 - ÷ Le livre paraît avec pour date 1668.

Jeu 10 novembre 1667**Ven 11 novembre 1667**

- Fête de la saint Martin.
- *La Pastorale de Délie* et *La Veuve à la mode*. R : 442 l.

Sam 12 novembre 1667

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte (v. 139-182) des représentations données à Versailles. Voir au 6 novembre.

Dim 13 novembre 1667

- *La Pastorale de Délie* et *La Veuve à la mode*. R : 298 l.

Lun 14 novembre 1667

- *Journal* de Lefèvre d'Ormesson, II, 525 :
Le [14 novembre], j'allai chez M. le premier président ; j'appris que le fils de Patin, médecin, qu'il appelle *Carole*, était en fuite, parce que l'on avait trouvé chez lui des livres imprimés en Hollande, comme *Le Bouclier d'État*, fait contre les droits du roi sur la Flandre, et autres livres défendus.
Environ vers ce temps, M. l'archevêque de Paris fit défense de lire, à peine d'excommunication, la version du *Nouveau Testament*, par les jansénistes, imprimée à Mons et approuvée par l'archevêque de Malines. Contre cette version, le Père Maimbourg, jésuite, a prêché hautement et avec un concours de monde très grand.
- ÷ Cette ordonnance de l'archevêque de Paris est datée du 18 novembre.

Mar 15 novembre 1667

- *La Pastorale de Délie* et *La Veuve à la mode*. R : 176 l.

Mer 16 novembre 1667**Jeu 17 novembre 1667**

- Ce jour-là a lieu, devant la cour, la création d'*ANDROMAQUE*, dont la *Gazette* rendra compte, très « sobrement », le 19 :
Leurs Majestés eurent le divertissement d'une fort belle tragédie, par la Troupe royale, en l'appartement de la reine, où étaient quantité de seigneurs et de dames de la cour.
- ÷ Robinet en rendra compte, avant de l'avoir vue, dans sa Lettre à Madame du même 19, v. 205-224 :
La cour qui, selon ses désirs,
Tous les jours change de plaisirs,
Vit jeudi certain dramatique
Poème¹⁸, tragique et non comique,
Dont on dit que beaux sont les vers
Et tous les incidents divers,
Et que cette œuvre de Racine

18. Dans la marge : « Andromaque ».

Maint autre rare auteur chagrine.
 Quoi qu'il en soit, c'est un point sûr,
 Et je ne dirai rien d'absur
 En disant ce que je vais dire,
 Qu'en cette pièce l'on admire
 La belle troupe de l'Hôtel,
 Car on sait que son sort est tel,
 Et c'est là la voix des oracles,
 Qu'elle fait toujours des miracles.
 Mais cette pièce je verrai,
 Et puis à mon tour j'en dirai,
 Autant de bond que de volée,
 Comme un autre ma ratelée.

÷ Robinet rendra compte plus longuement du spectacle dans sa Lettre du 26 novembre.

Ven 18 novembre 1667

• *La Pastorale de Délie et L'Accouchée*. R : 236 l.

• Ce jour-là, l'archevêque de Paris donne une *Ordonnance portant défense de lire, vendre et débiter une traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons en 1667* :

Hardouin de Péréfixe, par la grâce de Dieu et du saint Siège apostolique archevêque de Paris : À tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction. De tous les artifices de l'esprit des ténèbres, il n'y en a point de plus dangereux que celui qui inspire le mauvais usage des choses saintes, lorsqu'abusant de ce qu'il y a de plus vénérable dans la religion, il fait servir à la ruine de la foi ce qui en doit être le maintien, et à la perte des âmes ce qui a été particulièrement fait pour leur salut. C'est ainsi qu'au témoignage des Pères, il a souvent abusé des saintes Écritures de l'ancien et nouveau Testament, faisant, par une étrange corruption, servir à l'établissement de l'erreur les sacrés oracles de la parole de Dieu ; de sorte qu'il n'y a point d'hérésie qui ne soit redevable de son origine et de ses progrès au mauvais usage de l'Écriture mal expliquée et mal entendue. L'expérience funeste des temps passés a fait paraître que pour en pervertir l'intelligence, il n'y a point d'artifice pareil à celui des versions et traductions en langue vulgaire, soit à cause que par ce moyen le mensonge se confond d'une manière imperceptible avec la vérité, soit à cause que l'Écriture, tombant par cette voie indifféremment entre les mains de toutes sortes de personnes, cause d'étranges impressions dans les âmes faibles ou mal disposées, faisant souvent mourir par la lettre qui tue ceux auxquels elle donnerait la vie par l'esprit de son véritable sens ; de sorte que l'on peut dire que Luther et Calvin, avec les autres novateurs du siècle précédent, ont plus séduit de peuples par un artifice si mauvais que par tout ce qu'ils ont fait ouvertement et écrit contre les maximes indubitables de la vraie religion. C'est pourquoi la sainte Église, qui veille incessamment au salut des âmes, qui sont le prix du sang adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ son divin Époux, a toujours tenu ces sortes de versions pour suspectes et dangereuses, ayant même de temps en temps réprouvé l'usage de celles qui ont paru et eu cours dans les diocèses sans aucune autorité ni permission des Ordinaires. Le sacré Concile de Trente a très expressément défendu, et sous peine d'anathème, toute sorte d'impression des Livres sacrés, voulant par ce moyen mettre des bornes aux entreprises de ceux qui prenaient la liberté de les faire imprimer sans la permission des supérieurs ecclésiastiques, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ou bien sous des noms supposés des uns et des autres. L'Église de France a jugé cette discipline si nécessaire et de si grande conséquence, qu'elle en a fait plusieurs décrets dans ses conciles, soit avant, soit après la célébration de celui de Trente, ainsi qu'on peut remarquer particulièrement dans les conciles de Sens, tenu en 1528, de Bourges, en 1584, et de Narbonne, en 1609. Celui de Sens ayant décerné la peine d'excommunication *ipso facto* contre ceux qui oseraient imprimer, vendre et débiter ces mêmes Livres sacrés sans autorité et permission spéciale des évêques dans leurs diocèses. Une discipline si nécessaire au bien de l'Église et si utile au salut des âmes devait retenir ceux qui font gloire d'être du nombre de ses enfants de rien attenter contre les ordonnances faites avec tant de justice et si souvent réitérées. Nous avons toutefois appris avec douleur qu'au préjudice de cet ordre et d'une police si saintement établie, on débitait dans la Ville métropolitaine et autres lieux de notre diocèse, sans notre permission, une nouvelle traduction du Nouveau Testament en français, sans nom d'auteur, que l'on prétend avoir été imprimée dans les pays étrangers en la ville de Mons, chez le nommé Gaspard Migeot ; ce qui tourne au mépris de l'Église et de notre autorité, étant une contravention manifeste aux ordonnances et décrets des saints conciles, qu'il est nécessaire de réprimer, tant pour empêcher le scandale qu'en souffrent les

personnes de piété et de conscience timorée, qu'afin de prévenir les mauvaises suites qui en sont à craindre.

À CES CAUSES, pour ne point différer davantage l'application des remèdes que Dieu a mis en notre pouvoir, contre une entreprise si dangereuse et de si mauvaise conséquence, nous avons fait et faisons très expresses défenses et inhibitions à toutes personnes de notre diocèse, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de lire ni retenir par-devant soi ladite traduction du Nouveau Testament en français imprimée à Mons, ou réimprimée en quelque autre ville et lieu que ce puisse être ; voulant que ladite traduction ou version ne soit d'aucune autorité dans notre diocèse, ainsi qu'elle soit réputée pour un livre suspect et défendu ; enjoignons à tous les supérieurs des monastères d'en retirer par-devers eux toutes les copies qui peuvent être entre les mains des religieux et religieuses qui sont sous leur conduite. Défendons à tous imprimeurs, libraires et autres, d'imprimer, vendre et débiter ladite traduction, sous peine d'excommunication, laquelle nous entendons être encourue *ipso facto* par prêtres, curés, vicaires confesseurs et directeurs des âmes, qui en permettront ou conseilleront la lecture. Et sera la présente ordonnance imprimée, publiée aux prônes des messes de paroisse, affichée aux portes des églises de cette ville, faubourgs et diocèse, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Paris, le dix-huit novembre mil six cent soixante-sept. Signé, Hardouin, archevêque de Paris ; et plus bas, par Mondit Seigneur, Petit.

÷ Cette ordonnance sera suivie, quatre jours plus tard, d'un *Arrêt du Conseil d'État contre la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons*.

÷ Paul Lacroix a reproduit, dans *Le Moliériste* du 1^{er} janvier 1882, une épigramme qui courut dans Paris « Sur la défense de représenter Tartuffe et de lire le Nouveau Testament de MM. de P.R. [Port-Royal] » [Ars. ms. 3136] :

Molière est consolé de la rigueur extrême
Dont on avait usé envers son bel esprit ;
Qui censura *Tartuffe* a censuré de même
La parole de Jésus-Christ.

÷ Molière en Christ. Voir la « résurrection de Tartuffe ».

Sam 19 novembre 1667

- Grand bal au Louvre.

Dim 20 novembre 1667

- *La Pastorale de Délie et L'Accouchée*. R : 277 l.

- Ce jour-là, est achevé d'imprimer, pour le compte de Luyne, Jolly et Billaine, *Attila, roi des Huns*, de Corneille.

÷ Le texte est précédé d'un Avis au lecteur dans lequel on peut lire :

[...] Au reste, on m'a pressé de répondre ici par occasion aux invectives qu'on a publiées depuis quelque temps contre la comédie ; mais je me contenterai d'en dire deux choses, pour fermer la bouche à ces ennemis d'un divertissement si honnête et si utile : l'un, que je soumets tout ce que j'ai fait et ferai à l'avenir à la censure des puissances, tant ecclésiastiques que séculières, sous lesquelles Dieu me fait vivre ; l'autre, que la comédie est assez justifiée par cette célèbre traduction de la moitié de celles de Térence que des personnes d'une piété exemplaire et rigide [Port-Royal] ont données au public, et ne l'auraient jamais fait, si elles n'eussent jugé qu'on peut innocemment mettre sur la scène des filles engrossées par leurs amants et des marchands d'esclaves à prostituer. La nôtre ne souffre point de tels ornements. L'amour en est l'âme pour l'ordinaire ; mais l'amour dans le malheur n'excite que la pitié, et est plus capable de purger en nous cette passion que de nous en faire envie.

Il n'y a point d'homme, au sortir de la représentation du *Cid*, qui voulût avoir tué comme lui le père de sa maîtresse pour en recevoir de pareilles douceurs, ni de fille qui souhaitât que son amant eût tué son père pour avoir la joie de l'aimer en poursuivant sa mort. Les tendresses de l'amour content sont d'une autre nature, et c'est ce qui m'oblige à les éviter. J'espère un jour traiter cette matière plus au long et faire voir quelle erreur c'est de dire qu'on peut faire parler sur le théâtre toutes sortes de gens selon toute l'étendue de leurs caractères.

÷ Qui a « pressé » Corneille d'intervenir dans une polémique où il n'avait pas encore pris part ?

÷ Ce qui est certain, c'est qu'il le fait alors que sa dernière pièce a été représentée sur le théâtre de Molière, lequel est sous le coup d'une menace d'excommunication.

÷ Les « invectives [...] publiées depuis quelque temps contre la comédie » sont : l'« Avis touchant les comédies » d'Alexandre Varet, paru le 9 mars 1666 (voir à cette date) ; *Le Traité de la comédie*, du prince de Conti, paru le 18 décembre 1666, et le

Traité de la comédie, de Pierre Nicole, publié (en annexe de deux volumes réunissant les *Lettres Imaginaires* et les *Lettres Visionnaires*) en mai 1667.

÷ Les traductions de Térence auxquelles Corneille se réfère sont les *Comédies de Térence traduites en français avec le latin à côté et rendues très honnête en y changeant fort peu de choses*, traduction de l'Andrienne, des Adelphe et du Phormion, due à Le Maistre de Sacy (sous le pseudonyme de Saint-Aubin) et parue en 1647. Racine a déjà ironisé, dans sa *Lettre à l'auteur des Hérésies imaginaires*, sur l'inconséquence qu'il y avait pour des contempteurs du théâtre à traduire Térence.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 670] :
M. l'archevêque de Paris a défendu la lecture de la nouvelle version du *Nouveau Testament* faite par MM. les jansénistes de Port-Royal, et menace d'excommunication ceux qui auront la hardiesse d'y contrevenir. On ne fait pas grand état de cette défense ; maître Gonin est mort, le monde n'est plus grue. Cette excommunication est *brutum fulmen*, dont il n'y a plus guère que les sots qui en fassent état.

Lun 21 novembre 1667

Mar 22 novembre 1667

- *La Pastorale de Délie et L'Accouchée*. R : 123 l.
- Ce jour-là, le Conseil d'État rend un arrêt contre la traduction du Nouveau Testament de Mons, qui confirme l'ordonnance donnée le 18 par l'archevêque Hardouin de Péréfixe :

Le Roi, ayant eu avis qu'il se débitait dans la ville de Paris et autres lieux du royaume une traduction du Nouveau Testament en français imprimée à Mons, et considérant qu'il est dangereux d'exposer au public des versions de la sainte Écriture sans la permission et approbation des évêques de France ; que celle-ci est sans nom d'auteur, et que les personnes qui sont censées l'avoir composée et mise au jour sont notoirement désobéissantes à l'Église : SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a fait et fait inhibitions et défenses à tous libraires et imprimeurs de vendre ou débiter ladite version du Nouveau Testament en français, imprimée à Mons ou ailleurs, en, quelque part que ce soit, sur peine de punition : A ordonné et ordonne que ceux qui se trouveront avoir des exemplaires de ladite traduction les porteront incessamment au greffe du Prévôt de Paris ou en celui des juges royaux de leur domicile, pour y être lesdits exemplaires supprimés en la manière accoutumée, à peine de quinze cents livres d'amende contre les contrevenants. Et sera le présent arrêt lu, publié à son de trompe et cri public, tant en ladite ville de Paris qu'ès autres du royaume, à la diligence des procureurs de sa Majesté es juridictions ordinaires, pour être exécuté selon la forme et teneur.

Fait au Conseil d'État du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt-deuxième jour de novembre mil six cent soixante-sept.

Mer 23 novembre 1667

Jeu 24 novembre 1667

Ven 25 novembre 1667

- Sainte Catherine.
- *La Pastorale de Délie et L'Accouchée*. R : 189 l.
- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit [I, 162] :
Maintenant que la cour est ici, l'on ne parle que d'affaires. Le roi travaille incessamment et toute la journée. Dans ses heures de relâche, il joue à la paume, il monte à cheval pour voir les troupes de sa maison et fait quelques visites, et le jour il va chez Madame de La Vallière, et *de temps en temps il y a bal ou comédie aux Tuileries*. Il faut qu'il ait quelque grande joie, car l'on s'est aperçu depuis huit jours qu'il est tout à fait gai et a une humeur pleine de satisfaction.

Sam 26 novembre 1667

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet consacre 90 vers (15-104) à la création d'*Andromaque*.

J'ai vu la pièce toute neuve
D'*Andromaque*, d'Hector la veuve,

Qui, maint siècle après son trépas,
 Se remontre pleine d'appas,
 Sous le visage d'une actrice,
 Des humains grande tentatrice,
 Et qui, dans un deuil très pompeux,
 Par sa voix, son geste et ses yeux,
 Remplit, j'en donne ma parole,
 Admirablement bien son rôle.
 C'est Mademoiselle Duparc,
 Par qui le petit dieu porte-arc [!]

Qui lui sert de fidèle escorte
 Fait des siennes d'étrange sorte.
 Pyrrhus la retient dans sa cour
 Captive de guerre et d'amour,
 Depuis le désastre de Troie,
 Où ce vainqueur en fit sa proie,
 Comme d'Asryanax, son fils,
 Reste des Troyens déconfits ;
 Et ce prince, qui la veuve aime,
 Sans qu'il en soit aimé de même,
 Est en relief représenté
 Par cet acteur si fort vanté,
 Qui souffre peu de parallèle
 Et lequel Floridor s'appelle.
 Oreste, pire qu'un Fairfax,
 Vient demander Asryanax
 De la part du peuple de Grèce,
 Qui veut, sans aucune tendresse,
 Et par un transport tout brutal,
 Immoler cet enfant royal ;
 Et cet Oreste frénétique,
 Là personnage épisodique,
 Est figuré par Montfleury,
 Qui fait mieux que feu Mondory.
 D'autre part, certaine Hermione,
 Autre épisodique personne,
 Se trouve en la cour de Pyrrhus
 Qu'elle aime jusques aux rebuts.
 Et pour vous dire tout le reste,
 Il arrive que cet Oreste,
 Qui couvait pour elle en son sein
 Un amour de très longue main,
 À son aspect sent dans son âme
 Rallumer son ardente flamme,
 Mais sans que la belle en son cœur
 Ressente une pareille ardeur.
 Pourtant elle feint, par adresse,
 De prendre un peu de sa tendresse,
 Et même lui promet sa main,
 Pour engager cet inhumain
 D'immoler Pyrrhus à sa rage,
 Voulant se venger de l'outrage
 Qu'elle reçoit du susdit roi,
 Lequel, lui promettant sa foi,
 À dessein de se railler d'elle,
 Par une niche trop cruelle
 Épouse la veuve d'Hector.
 Ainsi, Pyrrhus est mis à mort
 Par l'ordre de cette Hermione,
 Qu'on voit agir en la personne
 De l'excellente Des Cèllets,
 Qui pousse, je vous le promets,
 Ce rôle de telle manière
 Qu'elle en a gloire très plénière.
 La catastrophe, la voici.
 Pyrrhus, étant occis ainsi, [!]
 Oreste, pensant qu'Hermione
 Pour digne prix elle se donne,
 N'en reçoit rien que des gros mots ;
 Après quoi, lui tournant le dos,

Elle va, d'une rage extrême,
 Aussi s'immoler elle-même ;
 Et lors, Oreste furieux,
 Attaquant la terre et les cieux,
 Fait ce qu'on voit dans *Mariane*
 Que fait cet Hérode profane
 Après qu'il a fait sans pitié
 Périr son illustre moitié.
 En un mot, la pièce est jouée
 (C'est chose de tous avouée)
 Certe à charmer le spectateur,
 Ainsi que son heureux auteur,
 Bien glorieux, on le peut dire,
 D'avoir pu ce poème produire ;
 Car sans le flatter nullement,
 On ne peut voir assurément,
 Ou du moins je me l'imagine,
 De plus beaux fruits d'une racine.

÷ Robinet a déjà fait le jeu de mots final sur le nom de Racine dans sa Lettre du 20 décembre 1665, en rendant compte de la représentation d'*Alexandre*.

÷ Tenu de plaire à Madame, Robinet pallie manifestement l'absence d'enthousiasme par la longueur. Son compte rendu est beaucoup plus « burlesque » que celui qu'il a consacré au *Misanthrope*, alors qu'il s'agissait d'une comédie.

- Dans sa Lettre du 3 décembre, Robinet rendra compte d'une soirée donnée au Palais Royal par Madame et Monsieur, en présence du roi et de la reine, au cours de laquelle a été représentée une pièce de l'abbé Boyer :

Après ce musical régale,
 En galerie et non en salle,
 Pleine de miroirs et buffets
 Qui pour rien n'ont pas été fait,
 Et ce soir-là plus éclairée
 Que n'est pas la voûte azurée
 Pendant les plus sereines nuits
 Par ses flambeaux épanouis
 Et ses éclatantes étoiles
 Pénétrant les nocturnes toiles ;
 En ce lieu, dis-je, de Boyer,
 Digne d'un éternel loyer,
 On ouït un poème tragique
 Dont la rime est riche, énergique,
 Et pleine d'élévation.
 Je puis sans adulation
 En avancer ce que j'avance,
 Et son renom qui me devance
 En peut faire concevoir plus.
 Pour le reste, comme je fus
 Avec un peu trop de paresse
 Et chez l'une et chez l'autre Altesse,
 Je me trouvai si mal posté
 Que je ne pus en vérité
 Lorgner la troupe théâtrale ;
 Mais ce n'était pas la Royale,
 Ni, je vous en donne me foi,
 Pareillement celle du Roi.
 Ensuite, dans une antichambre,
 Qui sentait la civette et l'ambre,
 Les escarpins on exerça,
 C'est comme dire qu'on dansa...

Dim 27 novembre 1667

- Premier dimanche de l'Avent.
- *La Pastorale de Délie et L'Accouchée*. R : 363 l.
- Suite de la Lettre à Madame de Robinet :
 Mais ce dimanche, par mon âme,
 Il fallut bien changer de gamme,

Car comme il était de l'Avent
 Le premier, qui marche devant,
 Il fallut, en cette journée,
 Ouir prêcher, l'après-dinée,
 Sur le grand jour du Jugement,
 Entretien de peu d'agrément
 Et qui (la chose est bien certaine)
 Trouble fort toute âme mondaine.
 Dom Côme, le grand général,
 Dessus ce sujet si moral
 Discourut, en citant maint Père,
 Tout à fait de noble manière,
 Et par ses beaux raisonnements
 Et ses merveilleux arguments,
 Tous cimentés d'une doctrine
 Energique autant que divine,
 Fit voir le bec-jaune, en ce jour,
 Aux esprits forts de notre cour,
 Qui ne croyent ni Dieu ni Diable
 Et prennent tout pour une fable.
 Oui, je crois que par ce qu'il dit,
 Sans nul doute il les confondit ;
 Mais savoir si leur conscience
 En fut portée à repentance,
 Je puis dire, sans rien d'absurd (sic)
 Que ce n'est pas un cas trop sûr.
 Mais que ce rare évangéliste
 Marche toujours dessus sa piste
 Et fasse pendant ses Avents
 Toujours de ces discours savants,
 Peut-être qu'un de ses beaux prêches
 Convertira de ces revêches,
 Et peut-être que non aussi ;
 Mais qu'il en soit hors de souci,
 Car comme à Dieu seul il veut plaire,
 Il en recevra le salaire.

Lun 28 novembre 1667

• Dans sa Lettre du 3 décembre, Robinet évoquera la bulle de Clément IX sur le Formulaire, l'interdiction par Hardouin de Péréfixe de lire le Nouveau Testament de Mons, et l'Arrêt du Conseil du 22 novembre :

Ledit grand prélat Péréfixe,
 Par un ordre solide et fixe,
 Et, bref, émané de ses mains,
 Défend à ses diocésains
 D'acheter, ni lire, ni suivre
 Du Port-Royal un certain livre
 Où l'on croit avoir nullement
 Traduit le Nouveau Testament,
 Quoiqu'on voye qu'avec emphase
 On n'ait fait qu'un beau paraphrase
 Au lieu d'une traduction
 De la naïve diction.
 Pour moi, très fort les mains je baise
 Au Port-Royal ainsi qu'à Bèze
 Et qu'à Calvin et qu'à Luther,
 Et je dis tout net et tout clair
 Que certe il est certaines choses
 Qui doivent être lettres closes
 Et des *Noli me tangere*
 À l'esprit le plus éclairé,
 Et que sinistre est la méthode
 De vouloir tout mettre à la mode.
 Ainsi, je signe avec Séguier,
 Sur ce point pieux chancelier,
 L'arrêt du Conseil donné contre,
 Et qu'on sache, en cette rencontre,
 Que je veux éviter le sort
 D'aller faire naufrage au Port.

Imprimé à Mons.

- À cette date, l'abbé Deslions note dans son *Journal* [BNF, ms. fr. 24999, p. 384-385], à propos de la récente ordonnance de l'archevêque de Paris interdisant la lecture du Nouveau Testament de Mons (voir au 20 novembre) :

Je vins à Paris le 28 novembre 1667. J'ai vu l'abbé général de Sainte-Geneviève, de qui j'ai appris que l'ordonnance de M. de Paris contre le Nouveau Testament était reçue de tout le monde avec mépris et indignation ; qu'un conseiller de la cour lui ayant demandé s'il le pouvait maintenant lire, il lui avait répondu qu'il ne lui conseillait pas, et l'aurait ayant répliqué : Mais y aurait-il péché à le faire ? l'abbé ne lui voulut rien déterminer, pour la conséquence, si son avis était divulgué. Cependant, il m'a fait comprendre que la chose ayant été examinée dans une certaine compagnie (je n'ai pas douté que ce ne fût des siens), on a été d'avis que l'ordonnance était illégitime ; que cet archevêque n'a pas droit de défendre une version de l'Écriture Sainte approuvée par deux autres prélats étrangers dans leurs diocèses, où elle a été imprimée ; qu'on douterait même si cela se peut légitimement, supposé que cette édition ne fût approuvée que par de simples docteurs qui en ont le pouvoir. J'ai vu ensuite, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. Girard, licencié en théologie, de qui j'ai appris une chose assez surprenante : que les deux grands vicaires, qui avaient aujourd'hui dîné ensemble, s'étaient plaints et reproché l'un à l'autre que le prélat l'avait faite [l'ordonnance] sans leur en communiquer. Il m'a dit, de plus, avoir appris que ce prélat ayant été ces jours-ci à Saint-Victor, et le prieur lui témoignant l'embarras où étaient la plupart des religieux qui ont ce Nouveau Testament, il avait témoigné par quelque signe de tête et par quelques paroles entrecoupées, qu'il les délivrerait facilement de leur scrupule. Aussi ce bon abbé G. m'avait dit quelque chose d'approchant de cela, supposant que l'archevêque ne tiendrait pas longtemps sa rigueur sur cette ordonnance, et qu'il en irait comme du *Tartuffe* de Molière, qu'on a vu défendre cet été sur peine d'excommunication, et qu'on recommence à jouer présentement, sur une permission de bouche que M. de Paris s'est relâché de donner sur la prière de quelques puissances.

- ÷ Voir le même Deslions au 3 décembre suivant :

[...] ce père [Lallemant] se mit à sourire à M. de S[aint]-N[icolas] et à moi, sur ce que j'entendais bien, et ajouta en demi-mots que l'archevêque avait permis depuis peu cette comédie, sur ce que le roi avait témoigné le désirer.

- ÷ Commentaire de « Paul d'Estrées » [*Le Moliériste*, vol. VIII, p. 102] :

J'ai vainement cherché dans le Registre de La Grange et dans les documents contemporains si, trois mois après son interdiction, le *Tartuffe* avait été joué chez des particuliers. Peut-être Deslions, qui était bien en cour... de Chantilly [= chez les Condé], avait-il pris ses renseignements à bonne source ; toujours est-il que l'insistance qu'il met à les produire établit assez nettement que, si les représentations publiques du *Tartuffe* furent reprises en 1669, la lecture en fut tolérée, à la fin de 1667, avec le bon plaisir du roi et l'assentiment d'Hardouin de Péréfixe.

Mar 29 novembre 1667

- *La Veuve à la mode* et *L'Accouchée*. R : 129 l.

- Dans sa Lettre à Madame du 3 décembre, Robinet écrira, v. 203-206 :

Mardi, le bal, la comédie,
Et la chère et la mélodie
Continuèrent chez le Roi
De paraître en fort bel arroi.

- ÷ Quelle troupe joue ce jour-là devant la cour ? Ne serait-ce pas une « avant-première » de la *Cléopâtre* de La Thorillière, qui sera créée au Palais-Royal trois jours plus tard ?

Mer 30 novembre 1667

- Fête de saint André, jour chômé.

Jeu 1 décembre 1667

Ven 2 décembre 1667

- Première représentation de *CLEOPATRE*, tragédie de La Thorillière. R : 167 l.
 - ÷ La pièce n'ayant pas été imprimée, on n'en connaît ni le texte, ni la distribution.
 - ÷ Elle aura treize représentations, dont une devant la cour en avril 1668.
 - ÷ Molière y joue-t-il ? Rien n'est moins sûr.
 - ÷ Dans sa Lettre à Madame du 10, Robinet rendra compte en vingt vers (271-290) du spectacle :

J'achève en trois mots, ou dans quatre,
 En parlant de la *Cléopâtre*
 Qui se joue, en pompeux arroi,
 Par la propre Troupe du roi.
 C'est sans doute une belle pièce,
 Où l'on voit et force et justesse
 Et maints délicats traits de l'art ;
 Oui, toute flatterie à part,
 Et son auteur, La Thorillière,
 En vaut louange singulière.
 Mais à tout dire comme il faut,
 J'y trouve un notable défaut :
 C'est le défaut de la Cabale,
 Avantageuse ou bien fatale
 Aux ouvrages les plus complets,
 Selon ses bizarres décrets,
 À qui même les plus habiles,
 À la suivre un peu trop faciles,
 Se laissent mener tous les jours,
 Tout ainsi qu'on mène les ours.

Sam 3 décembre 1667

- Sous cette date, l'abbé Deslions note dans son *Journal* [BNF, ms. fr. 24999, p. 393-394] :
 Le 3, j'ai été dîné chez M. de Saint-Nicolas. M. Gérard m'a dit que M. de Noyon lui dit l'autre jour qu'il n'a pas voulu signer une certaine lettre de quelques évêques (secret qui commence à s'éventer), et il ajouta que M. de Beauvais même lui a conseillé de ne la pas signer (*quod non credibile est*) pour ne pas faire le despresateur (?) et le complaignant contre un bref dans lequel, disait-il, je serai (sic) possible compris. Et cependant ç'a été M. de Bridieu qui en [a] porté le projet et le secret à M. de Noyon.

Il me confirma la permission ci-dessus accordé par M. de Paris au Marquis de Charost pour lui et pour ses amis ; que le Père Lallemand s'en allait venir demander à M. de S[aint]-N[icolas] la même permission pour quelqu'une de ses dévotes. Il y vint en effet et dit en ma présence, sur ce que je lui disais de l'hôtel de Condé, que ces jours-ci, qu'un homme de qualité, entrant dans la chambre de la duchesse d'Enghien, lui dit : « Madame, il ne vous est plus permis de lire le Nouveau Testament, mais il vous est permis de lire le *Tartuflé*. » Puis ce père [Lallemand] se mit à sourire à M. de S[aint]-N[icolas] et à moi, sur ce que j'entendais bien, et ajouta en demi-mots que l'archevêque avait permis depuis peu cette comédie, sur ce que le roi avait témoigné le désirer.

÷ Le Père Lallemand est un jésuite, familier de l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe, lequel vient d'interdire la lecture du Nouveau Testament traduit à Mons. Voir la lettre de Gui Patin du 20 novembre.

÷ M. de Saint-Nicolas est le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, chez qui Deslions était en visite.

Dim 4 décembre 1667

- *Cléopâtre*. R : 355 l.

Lun 5 décembre 1667

Mar 6 décembre 1667

- *Cléopâtre*. R : 129 l.

- Grand bal au Louvre, avec Mlle de Montpensier, retour de Saint-Fargeau.

Mer 7 décembre 1667

Jeu 8 décembre 1667

- Fête de l'Immaculée conception.

Ven 9 décembre 1667

- *Cléopâtre*. R : 234 l.

- Ce même jour, le marquis de Saint-Maurice écrit [I, 163] :
 Comme les occupations de la cour ne sont qu'à faire des troupes, je n'ai pas des nouvelles particulières ou d'importance à faire savoir. Le roi négocie tout le jour

pour cela, et même il travaille lui seul à faire des mémoires le soir, après avoir donné le petit bonsoir.

÷ Note de Jean Lemoine, éditeur des Lettres du marquis de Saint-Maurice : « Ce sont en effet les années 1666 et 1667 qui marquent la plus grande activité de Louis XIV dans la préparation des *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, pour lesquels il remettait de temps à autre des feuillets détachés au Président de Périgny, alors chargé de la rédaction de ces *Mémoires*. »

Sam 10 décembre 1667

- Grand bal au Palais-Royal chez Monsieur et Madame.

÷ Voir Robinet, Lettre à Madame du 17, v. 15-102.

Dim 11 décembre 1667

- *Cléopâtre* et *L'Accouchée*. R : 520 l.

Lun 12 décembre 1667

Mar 13 décembre 1667

- Registre de La Grange : « *Attila*, pour M. le Duc. » R : 327 l.
- ÷ Est-ce à dire que la représentation publique a été annulée ? Sans doute pas, si l'on en juge par la « recette », qui ne ressemble pas au prix d'une visite.

- Le soir, grand bal au Louvre. La reine Marie-Thérèse, enceinte, n'est que spectatrice.

÷ Voir Robinet, Lettre à Madame du 17, v. 103-158 :

[...] Les gais traquenards de Bretagne,
Où l'on saute en Génêt (sic) d'Espagne,
Et que Beaufort, le duc blondin
Qui fut si longtemps dieu marin,
A transférés en cette ville,
Furent là dansés en beau style,
Dit-on, plus de cent trente fois,
Aux flûtes douces et hautbois.
De plus, encor la comédie,
Non la follette et l'étourdie,
Mais la grave qui, dans Madrid,
Plus que chez nous est en crédit,
Fut de ce jovial régale.
Après quoi, dans la cour royale,
Je ne dirai qu'on ait ballé
Sinon après le Jubilé,
Car jusque-là, sans nulle feinte,
Elle doit être la cour sainte
Et qui d'exemple servira
À qui ce Jubilé fera.

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 529-530] :

Le mardi 13 décembre, je fus le matin au lever du roi, pour porter mon placet avec les autres. J'en donnai un à M. de Vervins pour le mettre sur son rôle. J'attendis l'heure des placets, qui furent remis après la messe. Je fus à la messe, et, le roi étant rentré dans sa chambre, la grande porte fut ouverte. Tous les demandants entrèrent en foule. Le roi était debout devant une table, au pied de son lit, sur laquelle chacun laisse son placet. Je présentai le mien comme les autres, et il me sembla que le roi sourit...

Mer 14 décembre 1667

- Comédie espagnole en l'appartement de la Reine, suivie du bal, en celui du Roi, où Monsieur et Madame se trouvent [*Gazette* du 17].

Jeu 15 décembre 1667

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, *La Veuve à la mode*, de Donneau de Visé.

÷ Le nom de l'auteur n'apparaît ni sur la page de titre, ni dans l'extrait du privilège.

÷ Le privilège a été obtenu le 13 juin précédent par Jean Ribou, qui semble avoir fait passer la pièce pour l'œuvre de Mlle Desjardins (laquelle se trouve alors à Bruxelles) [BNF, ms. fr. 21945, f° 60v°] :

Le vij^e jour de juillet 1667, le sieur Ribou, libraire à Paris, nous a présenté un privilège de Sa Majesté pour l'impression des livres intitulés *La Veuve à la mode* et *Anaxandre*, composés (sic) par Madlle Desjardins, à lui accordé pour cinq années, en date du 13^e juin 1667, signé Guittoneau.

- ÷ Robinet rendra compte de cette publication dans sa Lettre en vers du 28 janvier.
- ÷ Quelque temps plus tard, le libraire Nicolas Pépingué¹⁹ en fera paraître une contrefaçon, sans privilège ni achevé d'imprimer, avec la mention terminale : « Fin de *La Veuve à la mode*, comédie de Mr. Molière », qui prouve qu'il en ignore sans doute le véritable auteur.

- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, Thomas Jolly et Louis Billaine, un *Poème sur les victoires du roi, traduit de latin en français par P. Corneille*.

Ven 16 décembre 1667

- *Cléopâtre* et *L'Accouchée*. R : 107 l.

Sam 17 décembre 1667

- Bal chez Monsieur et Madame au Palais-Royal. Voir la Lettre à Madame de Robinet du 24, v. 15-60

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet signale (v. 229-258) la mort de l'acteur Montfleury, qui jouait Oreste dans *Andromaque* à l'Hôtel de Bourgogne :

[...] Mais naguère, en un seul moment,
Elle [la Parque] mit dans le monument,
D'un coup de sa flèche mortelle,
Tant elle est barbare et cruelle
Envers tous ceux du genre humain,
Un Grec, un Sarmathe, un Romain,
Un Ottoman, un Perse, un Scythe,
Un Espagnol, un Moscovite,
Un Capitain, un Empereur,
Et (voyez quelle est sa fureur)
Un villageois, un secrétaire,
Un satrape, un homme d'affaire,
Un berger et maint autre encore ;
Et cette Madame la Mort,
L'intendante des parricides,
Fit un grand nombre d'homicides
Et de tout un beau pot-pourri,
En assassinant Montfleury,
Qui, d'une façon sans égale,
Jouant dans la Troupe royale,
Non les rôles tendres et doux,
Mais de transport et de courroux,
Et lequel a, jouant Oreste,
Hélas ! joui de tout son reste !
Ô rôle tragique et mortel,
Combien tu fais perdre à l'Hôtel
En cet acteur inimitable !
C'est une perte irréparable.
Ô vous qu'il a tant ébaudis,
Dites pour lui *De Profundis*.

Dim 18 décembre 1667

- *Cléopâtre* et *L'Accouchée*. R : 223 l.
 - ÷ Sous cette mention, La Grange écrit : « Interruption », laquelle vaut pour cinq jours de représentation.
 - ÷ Monval [*Chronologie*] évoque le Jubilé, ce qui est confirmé par la lettre du marquis de Saint-Maurice citée ci-dessous au 23 ; La Grange n'en parle pas, contrairement à ce qu'il avait fait le 29 mai 1661.

Lun 19 décembre 1667

19. Le même qui, en 1665, a publié les *Observations sur le Festin de Pierre*.

Mar 20 décembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 21 décembre 1667**Jeu 22 décembre 1667****Ven 23 décembre 1667**

- Interruption au Palais-Royal.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit [I, 164-165] :

Samedi dernier, je recherchai messieurs les introducteurs pour faire cette semaine mon entrée. Ils me prièrent d'attendre au second jour de l'année prochaine et m'alléguèrent que dans cette semaine tout Paris était dans l'empressement de gagner le jubilé. Le roi même a commencé, avec une dévotion qui édifie, et va aux stations à pied, quoiqu'elles soient éloignées des Tuileries. Mercredi, il fut à Notre-Dame, suivi de toute la cour ; de plus, le jour ou le lendemain de Noël, il se retirera à Versailles jusqu'à samedi [31] avec la reine et peu de monde.

÷ C'est le 5 janvier que le marquis de Saint-Maurice fera son entrée à Paris comme ambassadeur ordinaire. Voir la *Gazette*.

Sam 24 décembre 1667**Dim 25 décembre 1667**

- Noël. Relâche.

Lun 26 décembre 1667

- Saint-Étienne.

Mar 27 décembre 1667

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 28 décembre 1667

- Fête des Innocents.

- Ce jour-là, Jean Racine, « prier de [Sainte-Pétronille] de L'Épinay », obtient un privilège, signé Demalon, pour l'impression d'*Andromaque*.

÷ Racine cède son privilège à Thomas Girard.

÷ La pièce sera mise en vente dans le courant du mois de janvier, sans indication de la date d'achèvement d'imprimer, chez Théodore Girard, Thomas Jolly et Claude Barbin.

- Le même jour, Jean Ribou, qui met en vente au cours de ces semaines *La Veuve à la mode* de Jean Donneau de Visé (achevée d'imprimer le 15), obtient un privilège pour l'impression de *Délie, pastorale*, et de *L'Embarras de Godard ou L'Accouchée* (deux comédies du même Donneau).

÷ La première paraîtra le 10 janvier, la seconde le 24.

Jeu 29 décembre 1667**Ven 30 décembre 1667**

- Interruption au Palais-Royal.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Louis Billaine, un livre intitulé *Joannis Mauri theologi Theatrum universae vanitatis, seu Excursus morales in Ecclesiasten Salomonis* (Théâtre de la vanité universelle, ou Paraphrase morale sur l'Écclésiaste de Salomon).

÷ Le privilège, signé Le Gros et daté du 5 novembre précédent, est accordé pour cinq ans « au sieur Maury, docteur en théologie », qui l'a cédé au libraire.

÷ *Nouvelle biographie générale* (=universelle), Firmin Didot Frères, t. XXXIV, 1865, article signé P. L-y (Ernest Poirée Louisy) :

Jean MAURY, poète latin moderne né vers 1625 à Toulouse, mort en 1697 à Villefranche-du-Rouergue. Il entra dans les ordres et passa plusieurs années à Paris, où il cultiva les lettres avec quelque succès. Aussitôt après son retour à Toulouse, il fit partie de l'Académie des Lanternistes, qui s'assembla pendant longtemps chez

lui, et qu'il présida même en 1667. Sa facilité à composer des vers latins lui valut la protection du premier président du parlement, M. de Fieubet, qui lui fit donner, vers 1680, par les capitouls un appartement commode dans l'un des maisons de la ville. L'abbé Maury réunit autour de lui la plupart des gens instruits de la province. On tenait à honneur d'assister à ces conférences académiques, dont il était en quelque sorte le modérateur ; les sciences, la poésie, l'histoire, la théologie fournissaient une abondante matière à ces conversations aussi agréables qu'utiles. Quoiqu'il fût déjà pensionnaire du clergé, ce savant ecclésiastique reçut encore, à la demande du parlement, les fonds nécessaires pour accueillir honorablement ceux qui venaient assister aux exercices qu'il avait institués. Aussi témoigna-t-il aux capitouls toute sa gratitude dans une pièce de vers où il leur prodigua, entre autres louanges, les épithètes de « très nobles, très savants et très vigilants magistrats ». Ceux-ci, moins sensibles que le parlement à la grâce des Muses latines, suscitérent de nombreux désagréments au pauvre poète, qui se vit contraint d'abandonner tout à la fois et l'académie qu'il avait fondée et la ville de Toulouse.

÷ Michel de Marolles le cite dans son *Dénombrément* de 1679 :

Jean *Maury*, du pays de Cévennes, pour ses poésies latines, qui sont en grand nombre sur divers sujets du temps, sans parler de ses belles paraphrases en vers sur les livres de Salomon et de Job, les premières dédiées à M. de Choiseul, évêque de Tournai ; il y a aussi de lui quelques vers français.

÷ Il s'agit de la réédition, augmentée, d'un livre portant le même titre et paru en 1646 chez Antoine Vitré.

÷ Maury est (a été ?) un correspondant régulier de Samuel Sorbière depuis les années 1650 ; dans une lettre datée du 22 janvier 1655 qu'il lui adresse de Montpellier, Samuel Sorbière écrit [*Lettres et discours de Mr de Sorbière sur diverses matières curieuses*, Paris, 1660, p. 329-330] :

Monsieur, j'ai pris quelques livres pour m'accompagner au voyage que je viens de faire, telle ayant été jusqu'ici ma coutume de ne pas marcher sans cette escorte. Je n'ai pas de quoi l'entretenir fort grande, c'est pourquoi j'ai laissé à Paris Horace et Virgile, qui avaient bonne envie de venir ; mais je n'ai pu me résoudre à y laisser votre poème sur l'Ecclésiaste, ni à le mettre ailleurs que dans ma poche, afin de le pouvoir lire lorsque le carrosse trouverait beau chemin. Je l'ai lu tout entier et en ai appris par cœur quelques endroits ; et quand on nous a fait peur des voleurs, j'ai tremblé pour lui plutôt que pour ma bourse. Elle est toujours assez vide, mais votre livre est si plein d'excellentes choses, et il serait si malaisé d'en recouvrer un autre exemplaire, que j'eusse été inconsolable de sa perte. Que vos sentiments sont beaux, que votre latinité est pure, et que vous faites bien voir tout ce que vous décrivez ! Que Salomon vous serait obligé s'il voyait le beau tour que vous donnez à ses pensées et les enrichissements que vous y apportez ! Que Lucrèce et Horace auraient aussi de remerciements à vous faire, s'ils savaient à quel usage vous employez leur style ! Mais plus que je vous renvoie à ceux qui ne sont plus, que nous vous serons redevables, tous ce que nous sommes d'amateurs du bon sens, de cette divine morale que vous nous enseignez ! Que votre physique y entre bien à propos et qu'elle s'y mêle agréablement ! Continuez hardiment, Monsieur, de faire ces courses spirituelles, *Excursus morales, seu Amphitheatrum universæ vanitatis*, comme vous les nommez, et d'en rapporter le riche butin que vous étalez dans cet ouvrage. Il est de bonne prise, la guerre est innocente, et non seulement vous n'en appauvririez pas les anciens ni les sciences, mais vous nous enrichirez tous d'un bien qui leur demeure, encore que vous le leur enleviez. Si vous achevez votre entreprise, je prévois qu'un jour votre poème sera mis dans les collèges entre les mains de la jeunesse, pource qu'avec la langue qu'on y apprendra, il y aura à profiter des semences de vertu et des lumières de la philosophie qui seront jetées dans l'âme de ceux qui liront vos écrits, ce qui produirait en son temps des fruits que ne produisent point les bagatelles rimées et mises en beau langage, *nugæ canoræ*, dont quelquefois on nous remplit la mémoire pendant le cours de nos études.

÷ Dans son *Iconographie moliéresque*, seconde édition, Paris, 1876, Paul Lacroix reproduit, p. 331-336, une longue pièce en vers latins intitulée *Ad Molierum*, que Jean Maury a adressée à Molière sans doute en lui envoyant son ouvrage. (Lacroix le qualifie de jésuite, ce que rien, dans aucune préface, approbation, épître, ni dans aucun privilège, ne vient confirmer. Sommervogel ne l'enregistre pas, et Moréri le dit simplement théologien et poète.)

÷ Lacroix précise que cette pièce manuscrite se trouvait dans les vieux papiers du bibliothécaire de Tours, Victor Luzarche, dont la veuve l'a donnée à la bibliothèque de l'Arsenal.

÷ On y lit en particulier (je cite la traduction d'Édouard Thierry) :

[...] Dans cette sorte de satire sacrée, le roi d'Israël démontre tout le vide des choses humaines ; j'ai pris le canevas et me suis mis à le broder avec l'aiguille du Phrygien.

Entreprise téméraire, mais la louange ne lui aura pas manqué. Un peu de bruit peut-être et un certain éclat l'on suivie. Si tes yeux veulent bien s'arrêter sur quelques-unes de ces pages, tu trouveras dans mon travail plus d'un rapport avec le tien. Et moi aussi, je censure nos façons de vivre. Et moi aussi, je chausse tantôt le brodequin, tantôt le cothurne, et à la première page de mon livre j'écris Théâtre, comme toi. N'eût-il de toi que ce seul trait, tu peux déjà t'y reconnaître.

Tu peux encore y reconnaître Lucrèce, Lucrèce ton poète, dont tu fais la traduction, surpassant dans ton vers français et l'énergie romaine et l'élégance latine.

Comme le visage des enfants garde une ressemblance du père et de la mère, cette ressemblance se conserve dans mon poème, où je donne une imitation adoucie de Lucrèce, quand il m'est permis de le faire, quand ni la religion ni la doctrine ne s'en offensent, quand nous marchons de concert, lui et moi, dans le domaine de la nature.

Par quel autre don pourrait s'acquitter ma reconnaissance, après les admirables spectacles que tu nous offres sur la scène ? Chaque fois que je les ai vus, je suis rentré chez moi plus gai et meilleur, tant tu as l'art de mêler le sérieux au badin, l'agréable à l'utile, d'enseigner la règle du bien, de tracer la ligne de l'honnête, châtiant toujours le vice et récompensant la vertu.

Et tandis que l'agrément de la scène redouble à devenir innocent, la morale y fait largement son profit, je ne dis pas pour ces mauvais estomacs — et c'est le plus grand nombre, il faut le reconnaître — qui changent en poison les sucs nourriciers et, dédaignant le miel qui coule à ruisseaux dans l'Attique, aiment mieux s'abreuver de sa ciguë.

Rien de si bon qui ne devienne nuisible, perverti par un mauvais usage : toi aussi, Molière, au milieu du concert de louanges, tu ne saurais échapper à la malignité des langues ; mais n'est-ce pas assez d'avoir pour soi les bons esprits et les juges équitables ? Ce n'est pas la foule des sots qui dispense la gloire. Plaire aux princes du monde, voilà le succès qui passe tout. Toi, tu plais au Roi lui-même ; sa haute faveur en est le témoignage. [...]

On est avide de t'entendre et de te lire. Tout le monde t'a dans la main ou dans la poche. Si l'on te ferme la porte, ce n'est que chez ceux qui ne te connaissent pas, qui, par prévention, se refusent à te connaître, qui ont en haine et en horreur jusqu'au nom de la comédie ; non sans raison toutefois, car il était jadis et il est encore aujourd'hui, dans ses traditions, de présenter au public bien des inconvenances.

Ces inconvenances, condamnons-les, mais à la charge des coupables, non à la tienne, ô Molière !

Le vrai, dans sa crudité, n'étant pas un mets que supporte tout le monde, tu sais y ajouter l'assaisonnement et le sel. Ton badinage est celui des honnêtes gens. Loin de toi les grossières équivoques ! Ta plaisanterie entre claire et limpide dans les oreilles raffinées, et c'est ainsi que, avec une mesure parfaite, tu réalises ce grand point d'allier la vérité mordante à la sagesse aimable.

÷ À quelle date ce poème a-t-il été composé et envoyé ? Sans doute pas dès la parution du livre. On y entend assez clairement les échos du triomphe du *Tartuffe* en février-mars 1669, et peut-être même de la préface de Molière. La phrase de Maury « Rien de si bon qui ne devienne nuisible, perverti par un mauvais usage » (*Nihil adeo prodest, usu subeunte sinistro / Quod non lædat idem*) me semble en effet renvoyer à ces lignes de Molière : « Il n'y a chose si innocente où les hommes ne puissent porter du crime, point d'art si salutaire dont ils ne soient capables de renverser les intentions, rien de si bon en soi qu'ils ne puissent tourner à de mauvais usages. »

÷ Le même Maury fera paraître, en 1669 (sans achevé d'imprimer), chez Louis Billaine, Denis Thierry, Frédéric Léonard et Claude Barbin, une traduction latine de la Satire VIII de Boileau.

Sam 31 décembre 1667

- Robinet termine dans sa Lettre à Madame par ces vers (301-304) :

Veux-tu, lecteur, être ébaudi ?
Sois au Palais-Royal mardi :
Molière, que l'on idolâtre,
Y remonte sur son théâtre.

i. Innocentius III.

Quum decorum domus Dei (*Et infra: [cf. c. 15. de fil. presb. I. 15.]*) Interdum ludi fiunt in *eisdem* ecclesiis theatrales, et non solum ad ludibriorum spectacula introducuntur in eis monstra larvarum, verum etiam in aliquibus *anni* festivitibus, *quae continue natalem Christi sequuntur*, diaconi, presbyteri ac subdiaconi *vicissim* insaniae suae ludibria exercere praesumunt, *+per gesticulationum suarum debacchationes obscenas in conspectu populi decus faciunt clericale vilescere, quem potius illo tempore verbi Dei deberent praedicatione mulcere. Quia igitur ex officio nobis iniuncto zelus domus Dei nos comedit, et opprobria exprobrantium ei super nos cadere dignoscuntur*, Fraternitati vestrae *per apostolica scripta* mandamus, quatenus, ne per huiusmodi turpitudinem ecclesiae inquinetur honestas, *eos, etc. (cf. c. 8. de cler. coniug. III. 3.)* praelibatam vero ludibriorum consuetudinem vel potius corruptelam curetis a vestris ecclesiis *taliter* extirpare, *quod vos divini cultus et sacri comprobetis ordinis zelatores.* [*Dat. Rom. ap. S. Petr VI. Id. Ian. Ao. IX. 1207.*]